

281
788

SOURCES CHRÉTIENNES

N° 395

TERTULLIEN

LA PUDICITÉ
(De pudicitia)

Tome II

COMMENTAIRE ET INDEX

PAR

Claudio MICAELLI

Docteur ès lettres de l'Université de Pise

*Publié avec le concours
du Centre national des Lettres
et du Centre National de la Recherche Scientifique*

LES ÉDITIONS DU CERF, 29, Bd de LATOUR-MAUBOURG, PARIS 7^e
1993

*La publication de cet ouvrage a été préparée avec le concours
de l'Institut des « Sources Chrétiennes »
(U.R.A. 993 du Centre National de la Recherche Scientifique)*

© Les Éditions du Cerf, 1993.
ISBN : 2-204-04982-4
ISSN : 0750-1978

ABRÉVIATIONS ET SIGLES

A. Œuvres de Tertullien

| | |
|---------------|---|
| <i>An.</i> | De anima (SC à paraître) |
| <i>Apol.</i> | Apologeticum (CUF ; 1961= 1929) |
| <i>Bapt.</i> | De baptismo (SC 35) |
| <i>Carn.</i> | De carne Christi (SC 216 et 217) |
| <i>Cor.</i> | De corona |
| <i>Cult.</i> | De cultu feminarum (SC 173) |
| <i>Exh.</i> | De exhortatione castitatis (SC 319) |
| <i>Fug.</i> | De fuga in persecutione |
| <i>Herm.</i> | Aduersus Hermogenem (SC à paraître) |
| <i>Idol.</i> | De idololatria |
| <i>Iei.</i> | De ieiunio |
| <i>Iud.</i> | Aduersus Iudaeos |
| <i>Marc.</i> | Aduersus Marcionem (SC 365, 368 et à paraître) |
| <i>Mart.</i> | Ad martyras |
| <i>Mon.</i> | De monogamia (SC 343) |
| <i>Nat.</i> | Ad nationes |
| <i>Or.</i> | De oratione |
| <i>Paen.</i> | De paenitentia (SC 316) |
| <i>Pal.</i> | De pallio |
| <i>Pat.</i> | De patientia (SC 310) |
| <i>Praes.</i> | De praescriptione haereticorum (SC 46) |

| | |
|---------------|--|
| <i>Prax.</i> | Aduersus Praxean |
| <i>Pud.</i> | De pudicitia |
| <i>Res.</i> | De resurrectione mortuorum |
| <i>Scap.</i> | Ad Scapulam |
| <i>Scorp.</i> | Scorpiace |
| <i>Spect.</i> | De spectaculis (SC 332) |
| <i>Test.</i> | De testimonio animae |
| <i>Val.</i> | Aduersus Valentinianos (SC 280 et 281) |
| <i>Virg.</i> | De uirginibus uelandis |
| <i>Vx.</i> | Ad uxorem (SC 273) |

B. Divers

| | |
|-------------|--|
| <i>AAT</i> | <i>Atti della Accademia delle Scienze di Torino</i> , Bologne. |
| <i>ASNP</i> | <i>Annali della Scuola Normale Superiore di Pisa</i> , N.S. |
| <i>BA</i> | <i>Bibliothèque Augustinienne</i> , Paris. |
| <i>CCL</i> | <i>Corpus Christianorum, Series Latina</i> , Turnhout. |
| <i>CCM</i> | <i>Corpus Christianorum, Continuatio Mediaevalis</i> , Turnhout. |
| <i>CSEL</i> | <i>Corpus Scriptorum Ecclesiasticorum Latinorum</i> , Wien. |
| <i>CUF</i> | <i>Collection des Universités de France</i> (Ass. G. Budé), Paris. |
| <i>EA</i> | <i>Études augustiniennes</i> (Antiquité), Paris. |
| <i>GCS</i> | <i>Die Griechischen Christlichen Schriftsteller der ersten (drei) Jahrhunderte</i> , Berlin-Leipzig. |
| <i>JThS</i> | <i>Journal of Theological Studies</i> . |

| | |
|--------------|---|
| <i>MAI</i> | <i>Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres</i> , Paris. |
| <i>MB</i> | <i>Musée Belge</i> . |
| <i>MGH</i> | <i>Monumenta Germaniae Historiae</i> , Berlin. |
| <i>NRTb</i> | <i>Nouvelle Revue Théologique</i> , Tournai. |
| <i>CEPA</i> | <i>Les Œuvres de Philon d'Alexandrie</i> , Le Cerf, Paris. |
| <i>PhJ</i> | <i>Philosophisches Jahrbuch</i> , Freiburg. |
| <i>PTS</i> | <i>Patristische Texte und Studien</i> , Berlin - New-York. |
| <i>RBib</i> | <i>Revue Biblique</i> , Paris. |
| <i>REAuq</i> | <i>Revue des Études Augustiniennes</i> , Paris. |
| <i>RecSR</i> | <i>Recherches de Science Religieuse</i> , Paris. |
| <i>REL</i> | <i>Revue des Études Latines</i> , Paris. |
| <i>RevSR</i> | <i>Revue des Sciences Religieuses</i> , Strasbourg. |
| <i>RHE</i> | <i>Revue d'Histoire Écclésiastique</i> , Louvain. |
| <i>RHPbR</i> | <i>Revue d'Histoire et de Philosophie Religieuses</i> , Paris. |
| <i>RQA</i> | <i>Römische Quartalschrift für christliche Altertumskunde und für Kirchengeschichte</i> , Freiburg. |
| <i>RSLR</i> | <i>Rivista di Storia e Letteratura religiosa</i> , Firenze. |
| <i>SPA</i> | <i>Sitzungsberichte der Preussischen Akademie der Wissenschaft</i> , Berlin. |
| <i>SC</i> | <i>Sources Chrétiennes</i> , Paris. |
| <i>TLL</i> | <i>Thesaurus Linguae Latinae</i> , Munich. |
| <i>TU</i> | <i>Texte und Untersuchungen zur Geschichte der altchristlichen Literatur</i> , Leipzig. |
| <i>VL</i> | <i>Vetus Latina. Die Reste der altlateinischen Bibel</i> , Freiburg. |
| <i>VChr</i> | <i>Vigiliae Christianae</i> , Amsterdam. |
| <i>ZKTh</i> | <i>Zeitschrift für Katholische Theologie</i> , Wien. |
| <i>ZNTW</i> | <i>Zeitschrift für die Neutestamentliche Wissenschaft</i> , Berlin. |

- AALDERS = AALDERS, G.J.D., « Tertullian's Quotations from St. Luke », *Mnemosyne*, III-5 (1937), p. 241-282.
- BARDY = BARDY, G., « L'édit d'Agrippinus », *RecSR* 15 (1924), p. 1-25.
- BARNES = BARNES, T.D., *Tertullian. A Historical and Literary Study*, Oxford 1971.
- BAUER = BAUER, J., « *Difficilis coniectura ueritatis*, zu Tertullian, *Pat.* 12, 9 und *Pud.* 4, 2 » in *Kyriakon, Festschrift J. Quasten*, Münster 1970, p. 508-510.
- BECK = BECK, A., *Römisches Recht bei Tertullian und Cyprian*, Aalen 1967.
- BLANCHETIÈRE = BLANCHETIÈRE, F., « Le montanisme originel », *RevSR* 52 (1978), p. 118-134 ; 53 (1979), p. 1-22.
- BRAUN, « Montanisme » = BRAUN, R., « Tertullien et le montanisme : Église institutionnelle et Église spirituelle », *RSLR* 21 (1985), p. 245-257.
- BRAUN, *Deus Christianorum* = BRAUN, R., *Deus Christianorum. Recherches sur le vocabulaire doctrinal de Tertullien* (EA 70), Paris 1977.
- CANTALAMESSA = CANTALAMESSA, R., *La cristologia di Tertulliano*, Fribourg (Suisse) 1962.
- CAPELLE = CAPELLE, P., *Le texte du Psautier latin en Afrique*, Rome 1913.
- D'ALÈS, « Tertullien et Calliste » = D'ALÈS, A., « Tertullien et Calliste », *RHE* 15 (1912), p. 5-33 ; 221-256 ; 441-449 ; 621-639.
- D'ALÈS, *Édit* = D'ALÈS, A., *L'édit de Calliste*, Paris 1914.
- D'ALÈS, *Théologie* = D'ALÈS, A., *La Théologie de Tertullien*, Paris 1905.
- DALY = DALY, C.B., « Novatian and Tertullian », *Irish Theol. Quarterly*, 10 (1952), p. 23-43.

- DE ROSSI = DE ROSSI, G.B., « Esame archeologico e critico della Storia di S. Callisto narrata nel libro nono dei Filosofumeni », *Bollettino di Archeologia Cristiana*, 4 (1866), p. 17-33.
- DEMMELE = DEMMELE, F.A., *Die Neubildung auf 'antia' und 'entia' bei Tertullian, Eine sprachgeschichtliche Untersuchung*, Immensee 1944.
- DOELGER, « Bewertung » = DOELGER, F.J., « Bewertung von Mitleid und Barmherzigkeit bei Tertullian », *Antike und Christentum*, V, p. 262-271.
- DOELGER, « Sünde » = DOELGER, F.J., « Die Sünde in Blindheit und Unwissenheit », *Antike und Christentum*, II, p. 221-229.
- DOELGER, « Bluttaufe » = DOELGER, F.J., « Tertullien über die Bluttaufe », *Antike und Christentum*, II, p. 117-141.
- DONINI = DONINI, A., « L'editto di Agrippino », *Ricerche Religiose*, 1 (1925), p. 56-78.
- DUVAL = DUVAL, Y.-M., *Le livre de Jonas dans la littérature chrétienne grecque et latine. Sources et influences du Commentaire sur Jonas de S. Jérôme* (EA 53-54), Paris 1973.
- ESSER = ESSER, G., *Der Adressat der Schrift Tertullians « De pudicitia » und der Verfasser des römischen Bussedikts*, Bonn 1914.
- FREDOUILLE, *Conversion* = FREDOUILLE, J.-C., *Tertullien et la conversion de la culture antique* (EA 47), Paris 1972.
- FRUTSAERT = FRUTSAERT, É., « La réconciliation ecclésiastique vers l'an 200 », *NRTh* (1930), p. 379-390.
- GALTIER = GALTIER, P., « Le véritable édit de Calliste », *RHE* 23 (1927), p. 465-488.
- HANSON = HANSON, R.P.C., « Notes on Tertullian's interpretation of Scripture », *JThS* 12 (1961), p. 273-274.

- HARNACK, « Ecclesia Petri propinqua » = VON HARNACK, A., « Ecclesia Petri propinqua », *SPA* 28 (1927), p. 139-152.
- HARNACK, *Militia Christi* = VON HARNACK, A., *Militia Christi*, Darmstadt 1963.
- HARTEL, *Patristische Studien* = VON HARTEL, W., *Patristische Studien (Sitzungsb. d. kais. Akad. d. Wiss. in Wien, phil.-hist. Cl. Bd. 121)*, Wien 1890, t. 3-4.
- HOPPE, *Quaestiones* = HOPPE, H., *De sermone tertulliano quaestiones selectae*, Marburg 1897.
- HOPPE, *Beiträge* = HOPPE, H., *Beiträge zur Sprache und Kritik Tertullians*, Lund 1932.
- HOPPE, *Syntax* = HOPPE, H., *Syntax und Stil des Tertullian*, Leipzig 1903.
- KOCH, *Cathedra Petri* = KOCH, H., *Cathedra Petri*, Giessen 1930.
- KOCH, *Kallist und Tertullian* = KOCH, H., *Kallist und Tertullian. Ein Beitrag zur Geschichte der altchristl. Bussstreitigkeiten und des römischen Primats*, *SAH* 22, Heidelberg 1920.
- KOEHLER, « Ecclesia Petri » = KOEHLER, W., « Omnis ecclesia Petri propinqua », *ZNTW* 31 (1932), p. 60-67.
- KOEHLER, *Versuch* = KOEHLER, W., « Omnis ecclesia Petri propinqua » (*Tert., De pudicitia* 21). *Versuch einer religionsgeschichtliche Deutung*, Heidelberg 1938.
- LABRIOLLE, *Tr. Pud.* = TERTULLIEN, *De paenitentia. De pudicitia*. Texte latin, tr. fr., introd. et index par P. de Labriolle, Paris 1906.
- LABRIOLLE, *Crise* = DE LABRIOLLE, P., *La crise montaniste*, Paris 1913.
- LE SAINT = LE SAINT, W.P., *Tertullian Treatises on Penance*, Westminster-London 1959.

- MICAELLI = MICAELLI, C., « Retorica, filosofia e cristianesimo negli scritti matrimoniale di Tertulliano », *ASNP* 11 (1981), p. 69-104.
- MICHAÉLIDÈS = MICHAÉLIDÈS, D., *Sacramentum chez Tertullien (EA 43)*, Paris 1970.
- MOINGT, *TTT* = MOINGT, J., *Théologie trinitaire de Tertullien (Théologie 68-70)*, 3 vol., Paris 1964-1966.
- NOELDECHEN = NOELDECHEN, E., *Die Abfassungszeit der Schriften Tertullians (TU 5, 2)*, Leipzig 1888.
- O'MALLEY = O'MALLEY, T.P., *Tertullian and the Bible. Language - Imagery - Exegesis*, Nijmegen-Utrecht, 1967.
- POSCHMANN = POSCHMANN, B., *Paenitentia secunda*, Bonn 1940.
- POUPON = POUPON, G., « Tertullien et le privilège de Pierre (note sur *De pudicitia*, 21, 9-10) », *REAug* 32 (1986), p. 142-144.
- POWELL = POWELL, D., « Tertullianists and Cataphrygians », *VChr* 29 (1975), p. 33-54.
- PREUSCHEN = PREUSCHEN, E., « Zur Kirchenpolitik des Bischofs Kallist », *ZNTW* 11 (1910), p. 134-160.
- PREYSING = PREYSING, K. G., « Römischer Ursprung des 'Edictum peremptorium' », *ZKTh* 50 (1926), p. 145-150.
- RAMBAUX, *Tertullien face aux morales* = RAMBAUX, C., *Tertullien face aux morales des trois premiers siècles*, Paris 1979.
- ROENSCH = ROENSCH, H., *Das Neue Testament Tertullians*, Leipzig 1871.
- SAEFLUND = SAEFLUND, G., *De pallio und die stilistische Entwicklung Tertullians*, Lund 1955.
- SIDER = SIDER, R.D., *Ancient Rhetoric and the art of Tertullian*, Oxford 1971.

THOERNELL, *Studia Tertulliana* = THOERNELL, G., *Studia Tertulliana I-IV*, Upsala 1918, 1921, 1922, 1926.

VELLICO = VELLICO, A.M., « Episcopus episcoporum in Tertulliani libro *De pudicitia* », *Antonianum* 5 (1930), p. 25-56.

VOGT = VOGT, J., *Coetus Sanctorum. Der Kirchenbegriff Novatians*, Bonn 1968.

WALTZING, *Comm. Apol.* = WALTZING, J. P., *Tertullien, Apologétique*, Comm. anal., gramm. et hist., Paris 1931.

WASZINK, *Comm. Idol.* = WASZINK, J. H., et VAN WINDEN, J. C. M., *De idololatria* édité, traduit et commenté en anglais (*Supp. à VChr*, 1), Leiden 1987.

WASZINK, *Comm. An.* = WASZINK, J. H., *De anima* édité et commenté en anglais, Amsterdam 1947.

COMMENTAIRE

CHAPITRE I

I, 1

Le traité s'ouvre par un éloge ému de la pudicité. Les arguments ne frappent pas par leur originalité, mais constituent plutôt un recueil habile de lieux communs jadis très connus des moralistes.

1. **Honor corporum** : On trouve une expression semblable en *Exb.* 13, 4 : « Ils ont rétabli la dignité (*honorem*) de leur chair. » L'*honor* dont parle T. est l'intégrité du corps, à laquelle il fait aussi allusion en *Pud.* 5, 2 (*corporalis integritas*). On peut également relever la présence de cette idée, exprimée dans les mêmes termes, dans le *De pudicitia* attribué à Novatien : « La pudicité est l'honneur des corps » (3, 1) et chez ZÉNON DE VÉRONE (*Tract.*, I, 1, 21 ; CCL 22, p. 14).

decor sexuum : En d'autres termes, la pudicité est la vertu qui honore non seulement les femmes, mais aussi les hommes. En *Cult.*, T. avait été encore plus explicite : « La condition première du salut (des chrétiennes), pour les hommes comme pour les femmes, est de se montrer chaste » (II, 1, 1). VALÈRE MAXIME (VI, 1, Kempf, p. 270) avait formulé une affirmation identique au sujet de la valeur de la pudicité, « principal appui (*firmamentum*) » des hommes comme des femmes. En revanche, dans un passage conservé par Jérôme du *De matrimonio* de Sénèque aujourd'hui dis-

paru, on trouve l'expression d'une position très différente, tendant à considérer la pudicité comme une vertu typiquement féminine (*Adu. Iovin.*, I, 49). T., pour sa part, demeure toujours fidèle à un égalitarisme rigoureux, repris également en *Mon.* 10, 7.

integritas sanguinis, fides generis : T. avait déjà mis en évidence, en *Apol.* 9, 17-18, les graves conséquences sociales de la luxure et avait exalté la continence des chrétiens, seule véritable défense de l'intégrité et de la stabilité de la famille. D'ailleurs, cet argument était familier aux moralistes, comme l'on peut en juger en effectuant un rapprochement avec l'extrait suivant du *De matrimonio* de Sénèque, transmis par Jérôme : « La pudicité a bien mérité des aïeux, en gardant leur figure sans tache, bien mérité des enfants, qui n'ont pas à rougir de leur mère ou à douter de leur père (*Adu. Iovin.*, I, 49). » Parmi les auteurs chrétiens ce thème sera développé, en termes analogues, par Zénon de Vérone : « La pudicité protège les droits sacrés des parents, des conjoints et des enfants » (*Tract.*, I, 1, 1 ; CCL 22, p. 8).

fundamentum sanctitatis : On trouve dans un autre passage du *De matrimonio* de Sénèque une conception semblable de la pudicité, considérée comme le fondement de l'ordre moral : « Il faut garder avant tout la pudicité, sans laquelle toute vertu s'écroule » (*Adu. Iovin.*, I, 49). Il nous semble qu'il ne faut cependant pas négliger la comparaison avec l'une des maximes de SEXTIUS (86 ; Chadwick, p. 22) : κρητὴς εὐσεβείας ἐγκράτεια, « La continence est le fondement de la piété. »

quamquam rara... morabatur : L'analogie de ce passage pour la forme et le fond avec le début de la sixième Satire de Juvénal est connue depuis longtemps : « Je crois que la pudicité, du temps où Saturne était roi, a séjourné sur la terre »

(cf. G. HIGHET, *Juvenal the Satirist*, Oxford 1954, p. 183). Ce rapprochement rend, selon nous, plus plausible le texte reconstitué par Munier, qui propose de corriger « morabitur » par « morabatur » : chez T. comme chez Juvénal en effet, ce qui compte, c'est l'insistance polémique sur l'opposition entre le présent corrompu et le passé, et non la comparaison avec un improbable futur. Munier, dans un souci de cohérence, retient ensuite pour sa traduction les leçons « praestruerat », « persuaserat » et « compresserat » de l'*Ottobonianus*. Le texte que nous avons commenté jusqu'à maintenant se trouve cité, jusqu'à « perpetua », par PASCHASE RADBERT (*Vita Adalhardi*, PL 120, 1526).

si natura... cogitur : Ce passage a été examiné par P. KESELING (« Aristoteles bei Tertullian ? », *PhJ* 1947, p. 256-257), qui y a repéré des influences de la pensée aristotélicienne. Cet auteur cite, comme élément de comparaison, le passage suivant d'Aristote : « Certains estiment que l'on devient bon par nature (φύσει), d'autres par l'habitude (ἔθει) et d'autres par l'enseignement (διδασχῆ) » (*Eth. Nicom.*, 1179 B 20). Selon nous, il n'y a pas suffisamment d'éléments pour établir une correspondance aussi précise. Mis à part les problèmes historiques liés à l'ampleur effective de la diffusion de l'oeuvre d'Aristote au temps de T., on doit noter que l'on rencontre également des conceptions similaires en dehors de la pensée du Stagirite. Dans le *Ménon* de Platon, par exemple, juste au début du dialogue, la question de l'origine de la vertu est abordée en termes semblables. Un passage des *Stoicorum Veterum Fragmenta* (III, 214) contient une intéressante comparaison entre la pensée aristotélicienne et le stoïcisme. Dans ce passage, l'on observe une tendance à mettre en évidence les convergences : « Aristote dit (qu'on obtient la vertu) par nature, par l'habitude et par l'enseignement, mais les Stoïciens disent certainement de même. La vertu, en effet, est un art

(τέχνη) et tout art est un système de principes mis en oeuvre ensemble : en ce qui concerne les principes, donc, il y a l'enseignement (λόγος), en ce qui concerne leur mise en oeuvre, il y a l'habitude (ἔθος) ; en outre, par nature, nous naissons tous disposés à la vertu, dans la mesure où nous avons des points d'appui (ἀφορμαί). » Mais il ne faut pas surévaluer l'importance des sources proprement philosophiques de T., car ces notions étaient devenues matière à exercice pour l'enseignement de la rhétorique, comme nous le montre bien le passage suivant de Cicéron : « Il y a un premier genre de questions : possibilité d'une chose... ; un deuxième : origine d'une chose, par exemple d'où vient la vertu ? de notre nature, de notre volonté ou de nos habitudes ? » (*Part. orat.*, 18, 64). Cf. *Top.*, 21, 82.

I, 2 - 5

Du moment que la fin des temps approche, on a une recrudescence du mal et la pudicité chrétienne court elle aussi le risque d'être emportée par le déferlement du vice.

2. **Sed ut mala... ratio est** : Cette affirmation de T. représente une conception typique de l'eschatologie néo-testamentaire (cf. *Matth.* 24, 11-12, *Lc* 21, 25-28, *II Thess.* 2, 10, *II Tim.* 3, 1-5). Dans les écrits de T., cette conception est présente dès les premières oeuvres (cf. *Nat.* I, 1, 7). Ces notes de pessimisme eschatologique trouvent du reste une correspondance dans le climat spirituel de l'époque, en milieu païen aussi. En effet, comme l'observe S. MAZZARINO (*L'impero romano*, Rome 1962, p. 309), toute l'époque de Commode et des Sévères est marquée par l'attente de la *finis temporum*. Il n'est donc pas nécessaire de penser, comme semble le faire LE SAINT (p. 191), à la foi montaniste en l'imminence de la parousie.

bona iam... semina : Cette doctrine des « germes » du bien est déjà dans certains passages de Cicéron : « Nous apportons en naissant les germes des vertus » (*Tusc.*, III, I, 2) et de Sénèque ; « Nous portons dans nos âmes des germes de tous les nobles instincts » (*Ep.* 94, 29). Les *semina* constituent la disposition naturelle au bien qui, pour se développer, a cependant besoin de l'éducation : sans cette dernière, le mouvement naturel est étouffé par l'exemple des mauvaises moeurs qui l'entourent. Cette idée est développée par T. en *An.* 41, 1-3, avec peut-être une plus grande nuance d'optimisme quant à la présence du bien dans l'âme. Dans *An.* toujours, T. rend explicite ce qui est, selon toute probabilité, sa source principale à propos de la doctrine des *semina*, à savoir Sénèque : « Sénèque dit pareil, lui qui est souvent proche de nous : Est semé en nous le germe de tous les arts et de toutes les qualités morales ; et celui qui nous les enseigne, Dieu, ne fait que tirer des profondeurs cachées de notre être les dons naturels » (*An.* 20, 1 ; cf. SÈNEQUE, *Benef.*, IV, 6, 6).

4. **Sed uiderit saeculi pudicitia** : On trouve une semblable expression de mépris envers la vertu purement humaine des païens, en l'occurrence la patience, en *Pat.* 16, 4 : « Sed uiderit sua et sui praesidia patientia, quam subterraneus ignis exspectat », « Mais tant pis pour leur propre patience et celle de leur chef [= le Diable], qu'attend un feu souterrain ! »

nisi quod infelicio... egisset : Ces affirmations confirment le peu de valeur que T. attribue à la vertu pratiquée par les païens. Celle-ci est à ses yeux une supercherie montée par le diable qui séduit les hommes en imitant les mystères de Dieu. T. en arrive à écrire, en *Exh.* 13, 2, que le diable a imaginé une « chasteté, instrument de perdition (*castitatem perditricem*) » : la honte sera donc encore plus grande pour le chrétien, s'il refuse d'offrir à Dieu la véritable chasteté.

Malo nullum bonum... non prodest : On trouve plusieurs fois des expressions semblables en *Exh.* 8, 1 : « Ce qui n'est pas expédient (*non prodest*), je te le demande, peut-il être appelé un bien ? » T. recourt fréquemment dans ses écrits à l'idée selon laquelle le bien coïncide avec l'utile, suivant une conception typiquement stoïcienne (cf. FREDOUILLE, *Conversion*, p. 105 s.). Sur les aspects stoïciens de T., RAMBAUX (*Tertullien face aux morales*, p. 112-113) se montre en désaccord avec J.-C. Fredouille. Voulant montrer la différence par rapport aux conceptions stoïciennes, C. Rambaux oppose au présent passage du *De pudicitia* un passage de Cicéron : « Par beauté morale, nous entendons une chose telle que, abstraction faite de toute utilité, indépendamment de toute récompense ou profit, on puisse à bon droit dire qu'elle a un mérite propre » (*Fin.*, II, 45). Il est cependant évident que Cicéron parle d'utilité dans un sens matériel et péjoratif, alors que T. parle d'utilité dans un sens spirituel, dans la mesure où il oppose la chasteté païenne, qui ne porte pas de fruit, à la véritable chasteté chrétienne. Cf. notre recension de RAMBAUX, *Tertullien face aux morales* dans *Orpheus*, 4 (1983), p. 459-463.

5. **Ex metu... regni :** Dès ses premiers écrits, T. a attribué une grande importance pédagogique à la crainte du châtement et à l'espoir de la rédemption. En *Apol.* 49, 2, défendant la doctrine chrétienne contre les railleries des païens, il avait affirmé que la foi en la rétribution supraterrestre, par-delà certains aspects qui pouvaient paraître fantasmagoriques, s'avérait toutefois très utile, en ce qu'elle poussait les hommes à devenir vraiment meilleurs. L'idée que le bien doit être désiré pour lui-même, indépendamment de la crainte du châtement, n'était pas étrangère à sa pensée, mais son profond sens pratique le portait à considérer comme insuffisant, pour la majeure partie des hommes, une simple connaissance théorique du bien, séparée de la menace de la

sanction. Cette dernière idée est clairement exprimée en *Marc.* II, 13, 2.

I, 6 - 9

Ce qu'on a appelé l'« édit » d'indulgence, qui promet le pardon aux adultères et aux fornicateurs, représente aux yeux de T. une profanation de la pureté virginale de l'Église, épouse du Christ. Pour les problèmes historiques et théologiques concernant l'édit, voir Introduction, t. 1, p. 15-38.

6. **peremptorium :** Il s'agit d'un terme juridique, dont la signification précise est explicite en *Dig.*, V, 1, 70 : « Inde nomen sumpsit quod peremeret disceptationem, hoc est ultra non pateretur aduersarium tergiuersari », l'adjectif *peremptorius* « a tiré son nom de ce qu'il désigne celui qui mettrait fin à la discussion (*perimere*, « mettre fin »), c'est-à-dire qui ne souffrirait pas que l'adversaire tergiverse plus longtemps. » T. voudrait donc dire que son adversaire, à travers l'*edictum peremptorium*, aurait eu l'intention de trancher de façon autoritaire toute discussion au sujet de la pratique pénitentielle. Il se peut toutefois que l'adjectif *peremptorius* ait été choisi en raison de son ambivalence sémantique, dans la mesure où il peut également signifier « mortel » : l'édit d'indulgence serait donc présenté par l'écrivain comme un coup mortel porté à la pudicité chrétienne. Cette interprétation semblerait confirmée, du reste, par la comparaison avec *Pud.* 1, 14, où l'on trouve une affirmation de caractère métaphorique analogue : « L'intégrité pure et vraie de la chair ». Du reste, l'adjectif *peremptorius* est employé dans ce second sens en *An.* 25, 5 à propos des pratiques abortives : « Une pointe d'airain... qui sert à tuer (*peremptorium*) l'enfant ». Il nous semble cependant préférable, dans la traduction, de garder le sens principal de ce mot, à savoir le sens juridique : en effet, l'ambiguïté sémantique porte

d'autant plus qu'elle est plus finement allusive, laissant au lecteur le soin de la décoder. Cf. DOELGER, « Bewertung », p. 264-265.

Ego... dimitto : Ces mots constituent le texte de ce que l'on appelle l'« édit d'indulgence ». A. D. NOCK (« A Feature of Roman Religion », *Harvard Theological Review*, 32, 1939, p. 95-96) remarquait que ce passage du *De pudicitia* offre peut-être le premier exemple de formule d'absolution prononcée à la première personne, à la différence de la formule toujours en vigueur dans l'Église d'Orient, qui est à la troisième personne et se présente non pas sous une forme affirmative, mais sous la forme d'une supplication : « Puisse Dieu remettre tes péchés... » Nock prend certainement en compte la possibilité que la citation de T. ne soit pas littérale, mais il la considère malgré tout comme une indication intéressante.

7. **liberalitas** : Ce terme désignait les libéralités des empereurs et, dans les écrits de T., il revient également, avec une connotation d'ironie, en *Cor.* 1, 1 : « Les libéralités des excellents (*praestantissimorum*) empereurs ».

delinquentia : C'est un néologisme de T., qui l'utilise 37 fois, dont 5 dans des citations bibliques où il sert à traduire le terme grec ἀμαρτία. T. est pratiquement le seul à employer aussi largement ce néologisme qui, chez les écrivains postérieurs, ne se trouve que chez Faustin et Maxime de Turin, d'après DEMMEL (p. 122).

8. **Sed hoc... uirgo est** : En *Mon.* 11, 2, T. exprime un sentiment de stupeur et d'indignation semblable devant le spectacle de veufs qui se remarient : « Ils vous uniront au sein de l'Église vierge, seule épouse de l'unique Christ. » Ce rapprochement est proposé par POWELL (p. 34).

Absit... macula : Les attributs de *uirgo* et de *sponsa*, employés à propos des Églises, étaient particulièrement chers à Novatien et à ses disciples, comme le note VOGT (p. 94), qui cite à ce sujet NOVATIEN, *Bon. pud.*, 2, 2 et *Trin.*, 29, 172. Cette vision particulière de l'Église aura encore de l'importance, dans les courants rigoristes, jusque et y compris pendant tout le IV^e siècle, comme en témoigne Pacien de Barcelone dans sa polémique contre les novatien, ses contemporains : « L'Église est une vierge sainte, aux sens très chastes, épouse du Christ... L'Église n'a ni tâche ni ride » (*Ep.*, III, 4, 3.5).

I, 10-13

Le *De pudicitia* aussi est dirigé contre les psychiques. T. ne nie pas avoir dans le passé partagé leurs opinions. Il l'admet même ouvertement. Toutefois, ce changement de position n'est absolument pas un motif de honte pour lui parce que ce changement ne provient pas d'une vaine légèreté, mais de la conscience des progrès spirituels accomplis : on ne doit pas avoir honte des progrès accomplis. L'histoire personnelle de l'apôtre Paul constitue, pour T., un excellent modèle dont on peut s'inspirer.

10. **Erit igitur... obiciant** : T. savait bien qu'en admettant le changement de sa propre position, il s'exposerait à l'accusation d'incohérence de la part de ses adversaires : d'ailleurs, dans une polémique avec les disciples de Marcion, il avait lui-même affirmé que l'hérétique est celui qui, ayant abandonné sa confession primitive, choisit de devenir ce qu'il n'était pas (cf. *Marc.* I, 1, 6). La doctrine exposée par T. en *Pud.*, si radicalement opposée à la doctrine qu'il avait défendue en *Paen.*, ne manquera pas de déconcerter Jérôme, un des lecteurs les plus attentifs et les plus bienveillants des écrits de T. (cf. *Ep.* 21, 3).

Quasi non facilius... cum paucis ametur : L'idée selon laquelle la vérité est haïe par un grand nombre et aimée par un petit nombre avait été exprimée par T. dans un contexte apologétique : « Cum odio sui coepit ueritas », « La vérité a été détestée dès qu'elle est née » (*Apol.* 7, 3) ; « La vérité a toujours été condamnée » (*Nat.* I, 4, 6). Cette idée, du reste, devait être assez répandue, comme semble le suggérer le rapprochement avec les quelques phrases suivantes : « Tu ne pourrais pas trouver une multitude de fidèles : le bien, en effet, est rare » (*SEXTIUS, Sent.*, 243 ; Chadwick, p. 40) ; « On trouvera toujours plus de méchants que de bons » (*TATIEN, Oratio ad Graecos*, 3, *Oxford Early Christian Texts*, 1982, p. 7). Augustin cite un adage de Cresconius proche de ce qui est exprimé ici : « C'est souvent la minorité qui détient la vérité, l'erreur est l'apanage du grand nombre » (*C. Cresc.*, IV, 53, 63, *BA* 31, p. 597). Enfin, on remarque que dans les écrits de T. influencés par le montanisme, le critère suprême du jugement devient la vérité, et non la tradition : « Tout ce qui va à contresens de la Vérité, voilà l'hérésie, même une coutume ancienne » (*Virg.* 1, 3).

12. **Nemo proficiens erubescit** : On a ici une construction participiale analogue à celle qui existe avec le verbe grec αἰσχύνεσθαι. Cette construction est attestée pour la première fois dans les écrits de T. (par exemple, *Marc.* IV, 21, 12 ; *HOPPE, Quaestiones*, p. 15) et, par la suite, elle apparaît épisodiquement chez les auteurs chrétiens. Cf. *TLL* V, 2, 823, 26-31. — L'idée du progrès personnel comme passage de l'erreur à la vérité est amplement attestée dans la littérature chrétienne. Dans le *Martyrium Polycarpi*, 11, 1, on lit : « Il est beau de passer des actions mauvaises à la justice ». Cherchant à arracher un fidèle au donatisme, Augustin écrit : « Il est honteux de changer un avis (*sententia*) s'il est vrai et juste : en effet, il est louable et salutaire d'en changer s'il est stupide et nuisible » (*Ep.* 57, 2).

Cum paruulus... euacuauit : Dans cette citation de *I Cor.* 13, 11 le texte latin de T. semble se fonder sur un texte grec de type « occidental », selon la forme attestée par le *Codex Bezae* (D).

13. **Adeo diuertit... Christianorum** : T., par un rapprochement un peu forcé, compare son évolution personnelle au passage du judaïsme au christianisme effectué par l'apôtre Paul. Nous devons toutefois observer que le texte de *I Cor.* 13, 11 était communément rattaché à la conversion de Paul, comme nous le confirme aussi CLÉMENT D'ALEXANDRIE (*Paed.*, I, 6, 34, 2). Notons aussi que ce verset paulinien est employé par DIDYME L'AVEUGLE (*Trin.*, III, 41, 2, *PG* 39, 984 s.) dans une perspective anti-montaniste.

I, 14 - 19

Les psychiques, par leur indulgence, obscurcissent la gloire de la chasteté chrétienne. De plus, cette indulgence s'avère profondément contradictoire : en effet, si l'on accorde le pardon, tout effort pour prévenir le péché apparaît dépourvu de sens ; au contraire, si l'on cherche à le prévenir, on ne peut accorder le pardon, d'autant plus que l'adultère et la fornication sont au nombre des péchés les plus graves.

14. **Principalem... disciplinam** : On trouve le même sens de *principalis* en *Exh.* 9, 4 : « La sainteté de la vierge est éminente (*principalis*). »

quam ipsum quoque.. anteponunt : En *Apol.* 50, 12 aussi, T. avait affirmé que les femmes chrétiennes étaient prêtes à préférer la mort à la perte de la vertu. Cependant en *Exh.* 13, 3, il semblait soutenir la supériorité de la lutte quotidienne pour la chasteté par rapport au sacrifice de la vie : « Il est plus noble de vivre dans la chasteté que de mourir pour

elle. » CYPRIEN (*Mortal.*, 15, CSEL 3-1, p. 306) fait aussi allusion à la condamnation des vierges chrétiennes au viol. Cf. G. CRESCENTI, *La condanna allo stupro delle vergini cristiane durante la persecuzione dell' Impero Romano*, Palermo 1966.

15. **Sed iam haec gloria extinguitur** : Même pessimisme chez les novatiens. Cyprien polémique contre eux, en niant le fait qu'accorder le pardon aux pécheurs puisse priver l'Église de la gloire de la pudicité (cf. *Ep.* 55, 20, CUF, t. 2, p. 143 s.).

ne moechiae... quam uri : A propos de *I Cor.* 7, 9, T. avait déjà affirmé, en *Exh.* 3, 7, que tout le monde tirait parti de ce verset paulinien pour justifier le recours indéfini aux noces.

16. **incendium ignibus extinguitur** : Cette expression devait avoir un caractère proverbial, comme semble le confirmer le passage suivant d'Augustin qui cite Pélagé : « Il est permis de croire que les flammes sont éteintes par les flammes, s'il est permis de croire que les péchés sont guéris par les péchés » (*De natura et gratia*, 28, 32 ; BA 21, p. 305 s.).

paenitentiae nomine : Expression analogue en *Marc.* IV, 10, 3.

multinubentiae iure : *Multinubentia* est un néologisme de T., également présent en *Iei.*, 1, 2, en même temps que l'autre nouveau composé *multiuorantia* : DEMMEL (p. 95-98) pense que l'on doit supposer comme source pour la formation de ce néologisme un participe *multinubens* ; mais c'est seulement chez Ennius et Lucrèce que l'on trouve de telles formes composées avec le participe. Dans les écrits de T., le substantif *multinubus* (*Virg.* 3, 4) pourrait constituer une référence possible, encore qu'il s'agisse d'une leçon conjec-

turale. L'hypothèse la plus simple et la plus claire consiste à voir en *multinubentia* un calque du grec *πολυγαμία*. L'emploi très limité par T. de ce néologisme nous amène à penser que, dans les deux cas où il est attesté, il a été introduit pour des raisons d'ordre rythmique et stylistique.

17. **ludunt** : Ce verbe est construit de manière analogue en *Pud.* 10, 7.

18. **quando si admitti nolint... non debeant praecauere** : T. développe en *Marc.* I, 26, 2 des considérations semblables qui tendent à démontrer le rapport étroit existant entre l'interdiction du péché et la punition du péché commis : pour prouver le caractère contradictoire de la doctrine marcionite, il affirme que le Dieu de Marcion interdit en vain le péché, du moment que les pécheurs ne sont menacés d'aucune punition. Donc, pour T., la punition doit constituer la forme la plus efficace de prévention, en raison de son caractère dissuasif. Au reste, cette thèse trouve également des correspondances précises dans des textes philosophiques. Sénèque, citant Platon, affirmait que personne ne punit parce qu'une faute a été commise, mais afin que d'autres fautes ne soient pas commises (*De ira*, I, 19, 7 ; cf. PLAT., *Leg.*, XI, 934 a).

19. **utrumque competat** : Le verbe *competere*, employé au sens de *proprium esse*, *decere* est attesté dans le langage juridique : « Nemo... dubitat... legata praestari et libertates competere » (VLP., *Dig.*, XXXVI, 1, 15, 3). Cf. TLL III, 2066, 4 -10.

non capiunt : Hellénisme qui reproduit la construction du verbe *ἐνδέχομαι*. On peut trouver la construction personnelle comme dans le cas présent, ou impersonnelle, avec la forme *non capit* (οὐκ ἐνδέχεται). La correction apportée par

F. Orsini, acceptée par Rigault et Preuschen, introduit dans le texte la forme impersonnelle, mais cette modification ne semble pas nécessaire.

I, 20 - 31

La position des montanistes, telle qu'elle nous est présentée par T. se caractérise par sa cohérence inflexible : les adultères et les fornicateurs sont exclus pour toujours de la communion de l'Église.

20. **nuptialibus... tabulis** : Pour un recueil de témoins sur l'emploi, dans le monde romain, des *tabulae nuptiales*, on peut aujourd'hui encore consulter utilement l'étude de J. MARQUARDT, *La vie privée des Romains*, Paris 1892, t. I, p. 58. Comme le fait remarquer cet auteur, les *tabulae*, bien que devenues d'un emploi courant, ne constituaient toutefois pas une composante essentielle du mariage. C'est peut-être justement pour cela que T. note que les secondes noces ne diffèrent de l'adultère que par un détail de forme.

digamos foris sistimus : La stricte intransigeance des montanistes est également confirmée par ÉPIPHANE (*Panarion*, II, 48, 9). Récemment POWELL (p. 37) a proposé une interprétation différente de ce passage : il ne s'agirait pas d'une véritable excommunication des digames, mais seulement de leur exclusion des réunions charismatiques des montanistes qui auraient eu lieu « post transacta sollemnia dimissa plebe », « la cérémonie une fois terminée, le peuple étant renvoyé » (*An.* 9, 4). Il nous semble toutefois que le contexte n'autorise pas une telle interprétation. Dans le paragraphe suivant, en effet, T. parle de « larmes qui n'obtiennent pas la paix », c'est-à-dire la réconciliation avec l'Église. On doit donc entendre l'expression « foris sistimus » comme une véritable excommunication.

21. **Eundem limitem liminis** : Pour une analyse détaillée du sens de cette expression, on peut encore consulter utilement D'ALÈS, *Édit*, p. 409-421. Se référant à de nombreux textes patristiques, l'auteur démontre que le *limen* dont parle T. ne doit pas être compris dans un sens figuré, mais au sens propre, en tant qu'il indique le seuil du temple chrétien que le pécheur ne peut dépasser. Cf. *Pud.* 4, 5 : « Non seulement du seuil, mais de tout l'édifice » de l'Église.

ieiunas pacis : La construction de l'adjectif *ieiunus* avec le génitif semble appartenir à l'époque post-classique, exception faite pour un passage de CICÉRON (*Orat.* 30, 106). Cf. HOPPE, *Syntax*, p. 22.

publicationem : Ce terme indique la caractéristique principale du processus pénitentiel, à savoir manifester ouvertement, devant la communauté chrétienne, sa propre situation de péché. T. savait bien que c'était là le principal obstacle, de nature psychologique, que le pénitent devait affronter : « Bien des gens se dérobent à cette tâche, parce qu'elle révèle publiquement leur état (*ut publicationem sui*), ou la diffèrent de jour en jour » (*Paen.* 10, 1).

CHAPITRE II

II, 1 - 2

T. examine les objections de ses adversaires, en commençant par celles qui présentent un caractère plus général : l'Écriture Sainte, affirment les psychiques citant certains passages, prouve que Dieu est bon et veut la pénitence du pécheur, et non sa mort.

1. **bonus et optimus** : Selon BRAUN (*Deus Christianorum*, p. 125-126), l'emploi de cette expression serait typique des milieux carthaginois du II^e et du III^e siècles : les fidèles enten-

draient ainsi exprimer la supériorité du Dieu chrétien par rapport aux divinités païennes, qui étaient elles aussi désignées par les qualificatifs *bonus* et *optimus* mais pas par ces deux adjectifs en même temps.

misericors et miserator... plurimus : Ces expressions bibliques, citées ici avec ironie, sont en revanche employées par T. en *Marc.* V, 11, 1 pour montrer la bonté et la miséricorde du Dieu créateur contre les accusations des marcionites. Du point de vue linguistique, notons la présence du néologisme *miserator*, dont l'emploi demeurera limité au cadre de la littérature chrétienne ; il était apparu, pour la première fois, dans les traductions bibliques, où on le rencontre souvent, en même temps que *misericors*, comme équivalent de l'expression grecque : ἐλεήμων καὶ οἰκτίρων. T. l'emploie seulement dans des citations bibliques, préférant, pour l'usage courant, *misericors* (cf. BRAUN, *Deus Christianorum*, p. 126-128).

quam omni... paenitentiam : Les passages bibliques cités ici par T. constituaient des *testimonia* parmi les plus fréquents, à propos du thème de la pénitence et de la miséricorde divine. Ils avaient été cités à ce sujet en *Marc.* II, 13, 5.

salutificator : Terme employé seulement par T. et qui apparaît 6 fois dans ses écrits : en *Marc.* II, 19, 3 et V, 15, 7 ; en *Carn.* 14, 3 ; en *Res.* 47, 15 ; *Iei.* 6, 3 et dans le présent passage. T. s'en sert pour traduire le grec σωτήρ et, dans 4 cas sur 6, le terme apparaît dans des citations bibliques. Selon BRAUN (*Deus Christianorum*, p. 487-490) et d'autres auteurs, *salutificator* aurait très probablement été forgé par T. lui-même, qui aurait voulu créer un terme spécifiquement chrétien, bien distinct d'autres termes déjà employés en milieu païen. Ce néologisme n'a cependant pas eu une longue histoire : il a été bien vite supplanté par *saluator*, ce

qui nous donne une confirmation de son caractère de création savante.

2. **Domino enim suo... alienum** : La citation de *Rom.* 14, 4, ainsi que le passage suivant de *Lc* 6, 37 apparaîtra dans les *Testimonia* de Cyprien (III, 21) : ce fait confirme, même si c'est de manière indirecte, que le dossier biblique cité ici par T. comme exemple des arguments de ses adversaires est dans l'ensemble digne de foi.

II, 3-9

Les objections des psychiques sont aisément repoussées : L'Écriture, en fait, ne nous parle pas seulement de la miséricorde de Dieu, mais nous montre que Dieu, plus d'une fois, s'est manifesté comme un juge inflexible.

3. **Deo adulantur** : Syntagme assez fréquent dans les écrits de T. : cf. *Herm.* 45, 3 ; *Exh.* 2, 2. Les nuances de signification apparaissent toutefois assez différentes selon les cas. Dans le présent passage, en effet, *adulari* a clairement une connotation négative, tandis qu'en *Iei.* 13, 3, il exprime une idée plus positive : « Je ne dois pas seulement lui obéir (à Dieu), mais me prosterner (*adulari*) devant lui ; cela, en effet, je ne le fais pas sur son ordre, mais seulement de mon propre gré (*arbitrio meo*). »

effeminantia... disciplinam : La polémique de T. contre ce qu'il estime être une exaltation excessive et exclusive de la miséricorde de Dieu présente, selon nous, quelque point commun avec les thématiques propres au stoïcisme. Par exemple, Sénèque présente la miséricorde comme un trait indigne du *bonus uir* mais typiquement féminin : « Les gens de bien feront preuve de clémence et de mansuétude, mais chercheront à éviter la compassion... C'est l'affaire de

vieilles et de femmelettes qui se laissent toucher par les larmes des plus grands criminels » (*Clem.*, II, 5, 1).

uigorantia : C'est le seul emploi dans les écrits de T. du participe de *uigorare* avec une valeur transitive. En revanche, il est intransitif en *Res.* 26, 10. Avant T., APULÉE (*Met.* IX, 21, 7) utilise le verbe *uigorare* au participe pour qualifier un jeune homme « en pleine force ». HOPPE (*Quaestiones*, p. 70) le classe parmi les termes propres au lexique des écrivains africains.

4. **Quia etsi bonus... iustus** : T. avait consacré son oeuvre contre Marcion à la démonstration de l'identité entre le bon et le juste. Certaines expressions du *Marc.* semblent ici répétées : « Dieu seul est bon par nature » (*Marc.* II, 6, 4) ; « Est bon tout ce qui est juste » (*Marc.* II, 11, 4).

Ex causa... caedere : La même idée avait été exprimée, avec des expressions semblables, en *Marc.* II, 11, 2 : « Ainsi la bonté de Dieu vient la première, en conformité avec sa nature ; la sévérité ne vient que postérieurement, en conformité avec le motif occasionnel (*causam*). » On peut consulter aussi à ce propos *Res.* 14, 4. En dépit de la présence de l'expression *ex causa*, on ne peut pas affirmer que pour T., la justice de Dieu est quelque chose d'accidentel qui se serait ajouté dans le temps à la nature divine : il entend plutôt dire que l'homme, en s'abstenant de pécher, avait pu éviter de faire l'expérience de Dieu comme juge, le connaissant seulement comme Père plein d'amour. D'ailleurs en *Marc.* I, 22, 3, l'écrivain avait clairement dit que rien en Dieu ne peut être accidentel : « Car tout en Dieu devra être naturel et inné (*ingenita*), pour être éternel. »

faciens... mala : La comparaison avec *Marc.* II, 14, 1, nous offre un exemple typique de la manière dont T., s'adaptant

aux besoins particuliers de la polémique qu'il soutient, doit considérer les mêmes arguments de points de vue opposés : « C'est le même Dieu qui se présente à toi : frappant, mais guérissant,... créant les maux, mais faisant aussi la paix. » Dans le *De pudicitia*, le même passage biblique est inversé, pour ainsi dire, de façon symétrique.

si ieiunauerint... eorum : La traduction de *Jér.* 14, 12 est très fidèle au texte de la Septante : immédiatement après suivent les citations de *Jér.* 11, 14 et 7, 16. Notons cette façon singulière de disposer les citations bibliques dans un ordre inverse de celui qu'elles ont dans le texte. T. semble avoir conscience de sa façon de procéder puisqu'en *Pud.* 2, 6, il écrit : « Et plus haut ».

5. **Et rursus** : Cette façon d'introduire les citations bibliques était typique des *testimonia*, même si cela ne suffit pas à prouver l'utilisation, de la part de T., de florilèges bibliques.
7. **Deus enim zelotes** : BRAUN (*Deus Christianorum*, p. 118-119) note qu'en rapportant à Dieu le terme *zelotes*, T. se comporte très différemment des écrivains grecs chrétiens, ses contemporains. En effet, ces derniers cherchaient à éviter ce terme, probablement parce qu'ils l'estimaient lié à une conception trop anthropomorphique de Dieu. C'est en un sens péjoratif que les Gnostiques qualifiaient le Dieu créateur, le Demiurge, de *zelotes*. T. fait preuve au contraire d'une grande familiarité à l'égard de ce terme qu'il emploie 12 fois en *Marc.* pour désigner la justice punitive de Dieu (cf. *Marc.* I, 28, 1 ; IV, 25, 2-3). T. a presque toujours préféré l'emploi de *zelotes* à celui de *aemulator*, son correspondant latin. Toutefois ce dernier terme apparaît aussi employé au sens de « imitateur », par exemple à propos du diable, « imitateur » de Dieu (*Bapt.* 5, 3).

et qui naso non deridetur : Même citation de *Gal.* 6, 7 en *Marc.* V, 4, 14, mais le texte est légèrement différent : « Deus non deridetur. » Ici, T. a probablement voulu traduire le verbe grec *μικτηρίζεται* en se rapprochant davantage de l'étymologie, ayant peut-être à l'esprit l'expression latine *aliquem naso suspendere* (cf. HORACE, *Sat.* I, 6, 5). En *Marc.* V, 4, 14 également, ce passage biblique était cité comme preuve de la capacité punitive de Dieu, par opposition à la bonté inerte du Dieu de Marcion : « On peut se moquer du Dieu de Marcion, qui ne sait ni se mettre en colère ni se venger. »

Tacui... inimicos eius : Le passage de *Is.* 42, 14 est également cité dans les *Testimonia* de Cyprien (II, 28 : Dieu « doit venir lui-même comme juge » ; CSEL 3-1, p. 94 s.) et associé au *Ps.* 49, 1-6, comme preuve du jugement dernier qui sera prononcé par le Christ. Quant à lui, T. associe *Is.* 42, 14 au *Ps.* 96, 2, mais sous la différence des références, une analogie apparaît : l'un et l'autre psaumes parlent du feu qui précède Dieu (*Ps.* 49, 3 cité par Cyprien ; 96, 3 cité par T.). Ces analogies peuvent nous faire penser à l'emploi par T. de *testimonia* scripturaires, au moins en ce qui concerne les citations des prophètes.

non solum corpus... in gehennam : Nous avons ici une brève allusion à *Matth.* 10, 21, passage qui en *Res.* 35, 6-7 est commenté avec un tout autre soin, prouvant que la mort de l'âme et du corps dans la Géhenne ne signifie pas la disparition des deux substances, mais leur châtement éternel.

8. **Ita non prohibuit... docuit** : Irénée aussi avait fait une observation semblable à propos de *Matth.* 7, 2 : « Non certes qu'il faille laisser le champ libre aux pécheurs et approuver leurs méfaits » (*Adu. haer.*, IV, 30, 3 ; SC 100**, p 780 s.).

9. **Vnde et apostolus... carnis** : L'épisode de l'incestueux de Corinthe sera repris et développé dans les chapitres XIII à XVI : ici, il est simplement cité, comme exemple du pouvoir de jugement, ici et en *Marc.* V, 7, 2, où il sert à prouver contre Marcion que Paul est l'apôtre du Dieu juge : « Quand il (Paul) le condamne à 'être livré à Satan' (*I Cor.* 5,5), il est le porte-parole d'un Dieu qui condamne. »

II, 10 - 11

En ce qui concerne la pénitence, l'Écriture Sainte ne présente aucune contradiction, car le pardon est accordé ou nié en fonction de conditions bien précises.

10. **funem contentiosum** : Une métaphore semblable est utilisée en *Marc.* IV, 4, 1 : « Il faut tirer sur la corde de la discussion, oscillant d'un côté et de l'autre dans un égal effort. »

auctoritas... stabit : On rencontre une expression très voisine en *Marc.* IV, 26, 12 : « Comment le règne du Créateur se maintient-il jusqu'à présent dans ses propres limites... ? »

Passiua concessione : L'adjectif *passivus* a souvent, dans les écrits de T., le sens de « mélangé, indistinct, ordinaire ». Ce qui apparaît très clairement en *Mon.* 6, 1 où l'adjectif en question est opposé à *certus* : « Il n'est pas pour toi un père ordinaire (*passivus*) ; il est ton père uniquement à un moment précis de sa vie. » Cf. aussi *Marc.* I, 7, 1.

II, 12 - 16

Les péchés se divisent en deux catégories : les péchés remisibles et les péchés irrémisibles. Pour décider s'il est possible d'accorder la pénitence aux adultères et aux fornicateurs, il est

donc nécessaire d'établir à laquelle des deux catégories appartiennent leurs péchés.

12. **Causas... delicta condicimus** : La même idée, même si c'est dans un contexte différent, est exprimée en *Carn.* 8, 3 : « Tout repentir est l'aveu d'un péché et n'a pas d'autre raison d'être que le péché. » — Du point de vue linguistique, T. préfère constamment *delictum* à *peccatum*. WASZINK (*Comm. Idol.*, p. 80) fournit données statistiques et interprétations. L'hypothèse de J. H. Waszink et de J. C. M. Van Winden sur la préférence de T. pour *delictum* nous semble intéressante : elle s'expliquerait non seulement par le caractère plus strictement juridique de ce terme mais aussi par la psychologie. En effet, en raison de son sens plus précis et plus concret, le terme *delictum* pouvait apparaître doté d'une plus grande efficacité dissuasive aux yeux du rigoriste T.

remissibilia... inremissibilia : *Inremissibilia* est un néologisme forgé par T. : après lui, il sera employé seulement en milieu chrétien (cf. *TLL* VII, 2, 399, 28-61). L'adjectif *remissibilis* semble également être attesté pour la première fois dans les écrits de T. ; il sera employé par la suite, dans un sens très différent, par Caelius Aurelianus (cf. FORCELLINI, *Lexicon*, IV, 77).

13. **dispungit** : Le verbe *dispungere*, attesté à partir de Velleius Paterculus est employé épisodiquement jusqu'à T., chez lequel il apparaît vingt-trois fois. C'est un terme à caractère essentiellement juridique (cf. VLP., *Dig.*, I, 16, 56 : « *Dispungere* est conferre accepta et data », « *Dispungere* veut dire remettre à chacun ce qui est convenu et accordé »). T. l'emploie souvent, comme ici, à propos de la récompense ou du châtement.

14. **Si quis scit... quis postulet** : T. est le premier à citer *I Jn* 5, 16 en fonction de la distinction entre péchés rémissibles et péchés irrémissibles. Ce passage biblique deviendra, par la suite, un lieu commun dans les controverses autour de la pénitence, surtout contre les novatiens (cf. D'ALÈS, *Édit.*, p. 33 s.).
15. **Ita ubi... remissionis** : Selon nous, il ne faut pas exclure dans ce passage l'influence de certaines notions juridiques concernant la *postulatio*. Le droit de *postulatio* était nié à certaines personnes et dans certains cas précis. De la même manière, T. estime que pour certains péchés il n'est pas permis d'intercéder auprès de Dieu. Rappelons à ce propos la définition de la *postulatio* que donnaient les juristes : « *Postulare* est autem desiderium suum, uel amici sui in iure apud eum qui iurisdictioni praeest, exponere », « *Postulare* veut dire exposer son désir ou celui de son ami, en matière de droit, auprès de celui qui préside à la juridiction » (VLP., *Dig.*, III, 1, 1, 2). Par ailleurs, tous les cas où la *postulatio* était interdite sont spécifiés dans le troisième livre du Digeste.

CHAPITRE III

III, 1 - 2

T. affronte une objection très importante. En effet, ses adversaires soutiennent qu'exhorter le pécheur à la pénitence n'a pas de sens, si cette dernière ne peut pas lui obtenir la réconciliation avec l'Église : tout péché devra donc être considéré comme rémissible, autrement la pénitence serait faite en vain.

1. **ex diuerso** : Il s'agit là d'une expression appartenant au langage juridique, employée pour désigner la partie adverse dans un débat judiciaire. Cf. BECK, p. 60.

2. **Porro frustra agitur, si uenia carebit** : Rauschen a estimé devoir écarter cette phrase, probablement parce qu'il la considérait comme une simple répétition de ce qui précède peu avant dans le texte : « Porro frustra agetur paenitentia, si caret uenia. » Mais, selon nous, T. entend reproduire, avec une ironie évidente, ce qui lui paraît être la manière contournée dont ses adversaires raisonnent, ce qui justifie pleinement la redondance du style. — Les arguments des psychiques, tels qu'ils nous sont rapportés par T., sont en substance identiques à ce qu'affirme Cyprien dans sa polémique avec les novatiens. En effet, l'évêque de Carthage déclare lui aussi inutile une pénitence qui n'offrirait pas au pécheur quelque espérance d'absolution (cf. *Ep.* 55, 28-29, *CUF*, t. 2, p. 150 s.). Cf. VOGT, p. 140-153.

III, 3 - 6

La réplique de T. est très habile. Certains péchés, affirme-t-il, ne peuvent pas être pardonnés par les hommes, mais seulement par Dieu : le pénitent ne doit donc pas désespérer quant à l'utilité de ses pratiques pénitentielles, car elles pourront lui permettre d'obtenir, au terme de sa vie, le pardon de Dieu.

3. **paenitentiae fructum** : Cette expression restera courante, dans l'usage chrétien, pour désigner le pardon et la réconciliation des pécheurs. La forme de cette expression a pu être suggérée par certains passages de l'Évangile, tel *Matth.* 3, 8, où on la rencontre, même si c'est dans un contexte différent.
4. **hoc ipso... exorat** : Comme l'observe VOGT (p. 146), chez Novatien et ses disciples aussi on trouve, en même temps que le refus de la réconciliation ecclésiastique, le même optimisme quant à la possibilité, de la part du pénitent, d'obtenir le pardon de Dieu. Cet optimisme constituait d'ailleurs

la nécessaire compensation d'une attitude rigoriste et intransigeante sur le plan disciplinaire.

erubescere : Pour cette construction du verbe *erubescere* avec le datif, cf. HOPPE, *Syntax*, p. 14. En *Mon.* 17, 5, parlant du péché d'Adam, T. affirme que ce dernier « une seule fois rougit (*erubuit*) devant Dieu ». T. exprime ainsi le sentiment de remords et de honte qui avait saisi le premier homme. L'expression *ecclesiae erubescere* prend donc une valeur particulièrement importante puisqu'elle reflète ce même sens de religieuse contrition. Dans le *De paenitentia*, la honte du pécheur était considérée d'un autre point de vue, à savoir comme un obstacle de nature psychologique qui empêchait beaucoup de personnes de commencer le chemin long et douloureux de la pénitence (cf. *Paen.* 10, 1).

communicare : T. est le premier à employer le verbe *communicare* avec le datif peut-être sous l'influence de la construction analogue du verbe grec κοινῶω. Cf. *TLL* III, 1958, 60-1959, 62.

5. **compassionem** : C'est un autre néologisme forgé par T. L'écrivain avait probablement à l'esprit l'image paulinienne du corps et des membres que nous trouvons en *I Cor.* 12, 26. Cette image, d'ailleurs, avait inspiré, en *Paen.* 10, 5, l'émouvante exaltation de l'intercession de toute la communauté en faveur du pécheur, même si cette idée avait été exprimée à travers le verbe *condolere* : « Le corps ne peut se réjouir, quand souffre l'un de ses membres ; il est nécessaire que tout entier il s'afflige (*condoleat*) et travaille à sa guérison. » En *Pud.*, comme on peut aisément le relever, la *compassio* de l'Église ne semble procurer au pécheur aucun *remedium*. Le terme *compassio*, encore rare chez T., s'affirme surtout à travers les écrits d'Ambroise, comme le remarque H. PÉTRÉ,

« *Caritas* », étude sur le vocabulaire latin de la charité chrétienne, Louvain 1948, p. 312.

communicationem : Comme le remarque fort justement F. J. DOELGER (« Der Ausschluss der Besessenen - Epileptiker- von Oblation und Kommunion nach der Synode von Elvira », *Antike und Christentum*, IV, p. 111-112), *communicatio* prend un sens semblable à celui de *pax*, et en vient à signifier la « participation à la communauté ». D'ailleurs, les termes *pax* et *communicatio* sont unis en *Praes.* 32, 8 : Les hérésies « ne sont pas reçues dans la paix et la communion [par les Églises]. »

Et si pacem... fructum : Cette image a pu être suggérée par *Gal.* 6, 7 (« Ce que l'on sème, on le récolte ») et *Gal.* 6, 9 (« En son temps viendra la récolte »), versets cités par T. en *Marc.* V, 4, 14-15. Le rapprochement avec *Paen.* 2, 2, où il recourt à une image semblable pour désigner la pénitence et ses effets, peut être utile : « Où il n'est nul amendement, la pénitence nécessairement est vaine, car elle ne produit pas son fruit, pour lequel Dieu l'a semée, le salut de l'homme. » — Du point de vue historique, jusqu'au IV^e siècle, l'Église n'accordait qu'une seule possibilité de pénitence, si bien qu'elle se trouvait souvent devant le grave problème pastoral des récidivistes. Les pasteurs ont adopté à l'égard de ces derniers une attitude en quelque sorte semblable à celle proposée par T. en *Pud.* : ils ne pouvaient pas accorder aux récidivistes la réconciliation ecclésiastique mais ils les exhortaient à avoir confiance en Dieu et à ne pas se laisser aller, pris de désespoir, à des péchés plus graves. En témoigne Augustin : « Même si pour eux (les récidivistes), dans l'Église, il n'y a pas de place pour la pénitence, Dieu toutefois se souvient, à leur égard, de sa patience. Imaginons que l'un d'entre nous dise : ' Ou vous m'accordez de nouveau un espace pour la pénitence ou vous me permettez, puisque

je n'ai pas d'espérance, de faire tout ce qu'il me plaira, '... Qui de nous serait assez insensé pour dire à cet homme : ' Tout cela ne te servira à rien dans l'avenir ; va, jouis au moins de la douceur de cette vie ' ? » (*Ep.* 153, 7).

6. **Non uacabit ab emolumento** : Pour cette construction du verbe *uacare*, au sens de « être dépourvu », cf. *Pat.* 1, 4 : *Vacare a sanitate*, « perdre la santé ». Cf. *Marc.* II, 19, 1.

sibi blandiendo : Expression semblable en *Mon.* 12, 2.

sibi adsumendo : On trouve le même sens négatif de *adsumere* en *Bapt.* 17, 2 : « Pour ne pas empiéter sur le ministère de l'évêque. »

CHAPITRE IV

IV, 1 - 3

T. fournit des explications préliminaires au sujet de l'emploi des termes *moechia* et *fornicatio*, en précisant que toute relation sexuelle en dehors du mariage unique est à considérer comme étant de gravité égale.

1. **demandata** : T. est le seul à employer le terme *demandare* au sens de « rappeler une chose digne de considération » ; de même en *Marc.* III, 8, 5 : « La mort du Christ... que l'apôtre soulignait avec tant d'insistance (*tam impresse demandat*) » (cf. *TLL* V, 475, 25-30).

censum : Ce terme prend le sens de « classe, groupe » pour la première fois dans les écrits de T. (Cf. *SC* 368, p. 77, n. 4). Cf. *TLL* III, 808, 70-80.

moechiam et fornicationem : Selon O'MALLEY (p. 20-25), T. emploierait dans le *De pudicitia* les termes *moechia* et *moechari* pour se conformer au texte biblique que suivent ses adversaires et au langage de l'Édit d'indulgence cité en *Pud.* 1, 6. Mais, selon nous, l'écrivain s'affronte à un autre problème : il s'agit, en effet, de justifier la confusion entre les mots *moechia* et *fornicatio* dans l'usage linguistique des communautés chrétiennes, comparable à la confusion entre les mots *adulterium* et *stuprum* en milieu païen. Du reste, Augustin s'interroge pour savoir si on peut les distinguer : « ...L'adultère (*moechia*) dans l'Écriture Sainte est appelé aussi fornication (*fornicatio*). Mais pour l'instant il ne vient pas à l'esprit un exemple biblique qui permettrait d'éclairer la question de savoir s'il est également possible que toute fornication puisse être dite adultère » (*Quaest. Hept., Ex., 71, 4, CCL 33, p. 104*).

usus expostulat : Avec ce sens de « exiger, demander », et avec un sujet inanimé, le verbe *expostulare* est employé surtout par les juristes : « Naturalis ratio expostulat » (*PAULUS, Dig., V, 3, 36, 5*). Cf. *TLL V, 2, 1778, 35-45*.

2. **nominum familiaritatem** : Le terme *familiaritas*, au sens de « parenté des choses entre elles », est attesté non seulement dans les écrits de T. mais aussi dans le langage juridique. Cf. *GAIUS, Dig., XIX, 2, 2, 1*, à propos de la parenté entre *emptio* et *uenditio*.

si adulterium... elogium : La législation romaine elle-même ne semblait pas faire, à ce propos, une distinction rigoureuse des termes, comme le remarquaient aussi les juristes : « Lex (scil. Iulia) stuprum et adulterium promiscue et καταχρηστικώτερον appellat », « La loi emploie indistinctement et abusivement les mots 'stupre' et 'adultère' » (*PAPIN., Dig., XLVIII, 5, 6, 1*).

3. **Nec enim interest... uiduam** : Le rapprochement avec des textes de caractère juridique nous est encore une fois utile pour comprendre la pensée de T. : en effet, ce dernier ne cite pas par hasard la femme mariée et la veuve, affirmant que la différence de leur condition importe peu, puisque c'était justement à ces deux catégories de femmes que les juristes se référaient pour opérer une distinction entre *adulterium* (avec une femme mariée) et *stuprum* (avec une veuve ou une vierge). Cf. *PAPIN., Dig., XLVIII, 5, 6, 1* et *MODESTIN., Dig., XLVIII, 5, 34, 1*. — Mais ce n'est pas seulement dans des textes de nature juridique que nous pouvons trouver d'intéressants points de comparaison. En effet, les affirmations de T. peuvent présenter certaines analogies avec la doctrine stoïcienne, qui considérait toutes les fautes comme également graves. L'analyse, bien entendu, est limitée aux seuls péchés de chair, puisque T., sur un plan général, établit très clairement une hiérarchie entre les différents péchés. Nous pouvons citer, comme point de comparaison, un passage d'Horace où les commentateurs anciens reconnaissent une influence stoïcienne : « Peu importe que l'objet de la faute soit une matrone ou une servante qui a pris la toge. » (*Sat., I, 2, 62-63*). Cf. *Acronis et Porphyrii commentarii in Q. Hor. Flaccum*, éd. F. Hanthal, Berolini MDCCCLXVI, Amsterdam 1966, p. 44-45.

incurset : Le verbe *incursare*, dans un sens sexuel, est attesté seulement chez T. et AMBROISE (*Virg., I, 4, 14, Florilegium patristicum 31*, éd. O. Faller, Bonn 1933, p. 24) : « Virginitas... consecrata uiolatur, incursetur a barbaris », « La virginité ... consacrée est violée, attaquée par des barbares. » Cf. *TLL VII, 1, 1091, 73-75*.

sicut nec de locis... trucidetur : L'hypothèse de la construction avec *de*, proposée par Hartel, est confirmée par le rapprochement avec *Idol.* 3, 2 où l'on trouve une structure syn-

taxique tout à fait semblable : « Neque enim interest an... quia nec de materia refert, an gypso, an... formetur idolum. » Hoppe, en revanche, concevait « locis » comme un datif refusant l'hypothèse de la construction avec *de* : cette interprétation nous semble toutefois peu plausible. — Une autre question se pose sur le plan textuel à propos de la leçon « turribus » que Munier a décidé à juste titre de restituer, la préférant à la leçon hypothétique « triuiis », proposée par Preuschen et acceptée par Dekkers. J. Bauer a fourni à ce propos une explication convaincante : il prend *turres* au sens de « maisons des puissants », citant à l'appui de cette interprétation le passage suivant d'Horace : « les cabanes des pauvres et les châteaux (*turris*) des rois » (*Carm.*, I, 4, 13-14). Cf. BAUER, p. 508-510. — Contrairement à T., les textes juridiques attachent beaucoup d'importance au lieu et au type de personnes concernées par l'adultère. En effet, les accusations écrites d'adultère devaient être très détaillées, indiquant le lieu et la personne avec qui l'adultère avait été commis (cf. PAUL., *Dig.*, XLVIII, 2, 3). T. entend ironiser à propos de ce qu'il estime être des subtilités juridiques, sans importance sur le plan moral. Dans *Exh.*, poussant cette ironie à l'extrême, il affirme qu'entre *matrimonium* et *stuprum*, il n'y a pas une différence de nature, mais seulement une différence d'ordre légal (cf. *Exh.* 9, 3).

omne homicidium... latrocinium est : Pour comprendre cette précision de T., il faut avoir à l'esprit que *latro*, au sens propre, désignait celui qui tuait et volait en tendant des pièges dans des lieux solitaires et cachés, d'où l'allusion à la *silua*. Cf. ISIDORE, *Diff.*, 340 (PL 84, 45 B) : « Celui qui vole et tue est un brigand. Mais à proprement parler, *latro* se dit du fait de se cacher en tendant des pièges (*latro a latitando insidiis*). »

IV, 4 - 5

Pour les montanistes, affirme T., même les mariages qui n'ont pas d'abord été signalés à l'Église sont à condamner. Les péchés contre nature sont, en outre, l'objet de la plus grande exécution.

4. **non prius... professae :** Après IGNACE D'ANTIOCHE (*Ad Polyc.*, 5, 2, SC 10¹, p. 151), T. est le premier à exprimer un jugement négatif à l'égard des mariages contractés à l'insu de l'évêque et de la communauté ecclésiale. C'est là d'ailleurs une conception montaniste (il écrit, en effet, *penes nos*). Du reste, pour ce qui est des trois premiers siècles, il n'y a pas d'autres documents qui attestent une telle conception. Dans les communautés catholiques, les mariages qui avaient été contractés selon l'usage social habituel étaient considérés comme valides. La seule interdiction concernait le mariage clandestin : si quelqu'un était marié, cela devait être officiellement contrôlable. Cf. Synode de Laodicée, canon 2, Mansi II, 363.
5. **Reliquas... naturae :** Expressions semblables en *Marc.* I, 29, 4 : « L'inceste sacrilège et la folie monstrueuse de passions s'exerçant sur les mâles et sur les bêtes ».

non sunt... monstra : Pour la définition du péché contre nature comme *monstrum*, cf. *Cor.* 5, 4 : « Tout ce qui est contre nature, mérite que tout le monde le désigne du terme infâmant (*nota*) d'acte monstrueux ». »

CHAPITRE V

V, 1 - 4

La gravité des péchés d'adultère et de fornication apparaît clairement, selon T., à l'examen de la loi ancienne, où l'interdit de l'adultère suit immédiatement l'interdit de l'idolâtrie et précède l'interdit du meurtre.

1. **post interdictam... fabricationem** : T. emploie des termes semblables en *Marc.* III, 18, 7, où T., se référant à l'épisode rapporté en *Nombr.* 21, 8-3, met en évidence l'apparente contradiction entre ce qui est relaté dans ce texte et le précepte, donné par Moïse lui-même, qui interdisait la reproduction de tout objet : « Le même Moïse, pourquoi, après avoir interdit toute représentation figurée, a-t-il offert en spectacle le serpent d'airain... ? »

in parentes... religionem : T. exprime la même idée en *Cor.* 11, 1 à propos des « père et mère et tout prochain que la loi prescrit d'honorer et d'aimer après Dieu ». Mais tout en affirmant la valeur et l'importance du quatrième commandement, T. tend à souligner la priorité accordée au fait de suivre le Christ, ce qui est conforme à son radicalisme évangélique. En *Carn.* 7 (*SC* 216, p. 241 s.), à propos du passage de *Matth.* 12, 48 (« Qui est ma mère, et qui sont mes frères ? »), pour souligner la supériorité de la foi par rapport à la parenté selon la chair, T. en arrive à des affirmations déconcertantes au sujet du manque de foi présumé de Marie elle-même.

2. **Post spiritalem... integritas** : En *Paen.* 3, 3, T. avait, de la même manière, divisé les péchés en *corporalia* et *spiritalia*.

longinquat : Le verbe *longinquare* est attesté à partir de l'*Itala*, où il traduit le grec μακρύνω. T. est le seul à l'employer au sens de « être éloigné ». Cf. *TLL* VII, 2, 1625, 7-40.

3. **tam proximum** : T. emploie ce superlatif comme un adjectif au positif, mais cet usage particulier semble être restreint, dans ses écrits, à un nombre de cas limité. En ce qui concerne *proximus*, on trouve un autre exemple en *Res.* 63, 5 : « Nemo tam proximus tibi ». Cf. HOPPE, *Quaestiones*, p. 49.

Quod fit... primum est : Ce raisonnement présente quelque analogie avec un passage de l'*Aduersus Praxean*, dans lequel l'écrivain soutient en même temps la distinction et la parenté entre le principe générateur et ce qui est généré : « Tout ce qui sort d'autre chose est nécessairement second par rapport à ce dont il sort, mais il n'en est pas nécessairement séparé » (*Prax.* 8, 7).

4. **nam et idololatria... exprobat** : Idolâtrie et adultère sont souvent identifiés dans l'Ancien Testament (*Os.* 1, 4 ; *Jér.* 5, 7 ; *Is.* 57, 3 ; *Éz.* 16 et 21) et également dans le Pasteur d'Herma (*Mand.* 4, 1, 9 ; *SC* 53^{bis}, p. 155). T. en fait le constat en *Idol.* 1, 2 : « Les Écritures saintes emploient le mot 'stupre' dans leur blâme de l'idolâtrie. »

V, 5 - 8

L'adultère constitue, avec l'idolâtrie et le meurtre, un trio de péchés inséparables : comment se peut-il donc, se demande T., que les psychiques prétendent accorder la pénitence aux seuls adultères ?

5. **Eo amplius... antepontit** : T. présente le cinquième et le sixième commandement dans un ordre inverse par rapport à l'ordre usuel. Il ne s'agit cependant pas d'une manipulation délibérée ; nous ne devons pas oublier, en effet, que *Ex.* 20, 15 (*LXX*) présente les commandements selon la même disposition qu'ici. Même dans certains passages du Nouveau Testament, tels *Lc* 18, 20 et *Rom.* 13, 8, le meurtre est nommé après l'adultère. T. a pu avoir à l'esprit ces passages. D'ailleurs, avant lui, on trouvait déjà cette inversion entre le cinquième et le sixième commandement chez THÉOPHILE D'ANTIOCHE (*Trois livres à Autolytus*, III, 9, *SC* 20 [avec le texte grec], p. 225) et elle se représentera également chez AUGUSTIN (*Serm.*, 8, 6-7, *CCL* 41, p. 84 s.) ; toutefois, le docteur d'Hippone ne considérera pas l'ordre des commandements comme une preuve de leur plus ou moins grande importance contrairement aux Pseudo-Clémentines : « Qu'y a-t-il de plus grave que l'adultère parmi tous les péchés ? En effet, il obtient la seconde place parmi les peines, puisque la première est réservée à ceux qui s'éloignent de Dieu » (*Ps.-CLEM., Ep. Decr.*, I, *PG* 1, 466 D). Ce dernier passage sera repris, au Moyen Âge, dans le *Decretum Gratiani*, *Causa XXXII*, *Quaestio VII* (*PL* 187, 1500 C-D).

proscriptione signatam : Même sens de *proscriptio* en *Nat.* I, 14, 1.

6. **Pompam... insequentis** : Comme l'observe très justement J. H. WASZINK (« *Pompa diaboli* », *VChr* 1, 1947, p. 40, n. 101), « on trouve aussi chez les auteurs latins cette image d'une procession (ou du moins d'un groupe) de conceptions abstraites ». Parmi les exemples cités par cet auteur, relevons SÉNEQUE, *Ep.* 67, 10 : « L'indivisible cortège des vertus ».

V, 9 - 13

Si l'idolâtrie et le meurtre pouvaient parler, ils protesteraient énergiquement contre toute faveur injustement accordée à l'adultère.

9. **Noster hic cuneus... adunamur** : Ce passage n'est pas dépourvu de difficultés de type textuel. La leçon « *ab idololatria metiamur* », transmise par l'*Ottobonianus* (O), a été retenue par Dekkers mais elle ne nous semble pas satisfaisante du point de vue du sens ; en effet, il ne paraît pas cohérent que l'idolâtrie parle d'elle, même à la troisième personne, juste au début de sa prosopopée, d'autant plus qu'immédiatement après, en *Pud.* 5, 10, elle entre en scène à la première personne (« *Ego quidem idololatria* »). Parmi les différentes hypothèses qui ont été avancées, la plus plausible nous paraît être celle qu'a formulée Rauschen : « *Ab illa enim tria unitamur.* » Du reste, ce n'est pas la seule correction qu'il faut apporter au texte pour lui donner un sens acceptable ; la leçon « *adunamur* » est également le fruit d'une hypothèse, même si le verbe *adunare* n'a pas d'autres attributions chez T. . Cyprien, en revanche, l'emploie souvent (Cf. *TLL* I, 888, 33 s).

concorporauit : Le verbe *concorporare* est attesté, surtout en milieu chrétien, à partir de T. : avant lui, on le rencontre seulement chez Pline l'Ancien (cf. *TLL* IV, 89, 58-78).

glutina : L'emploi de *glutinum* avec une valeur métaphorique au sens de « lien, union étroite », est attesté seulement à partir de T. Exception faite pour un passage de l'*Asclepius*, on ne le trouve que chez les écrivains chrétiens (cf. *TLL* VI, 2-3, 2117, 1-35).

nec ipsa... potest : Pour cet emploi absolu du verbe *posse*, cf. *Exh.* 12, 1 (SC 319, p. 108, l. 11). D'autres exemples chez T. et dans le latin tardif sont rapportés chez HOPPE, *Syntax*, p. 144 ; E. LOEFSTEDT, *Kritische Bemerkungen zu Tertullians Apologeticum*, Lund-Leipzig 1918, p. 89-91.

10. **Ego quidem... procurem** : Les débauches lors des fêtes païennes constituaient un argument fort exploité par la littérature apologétique chrétienne. T. exploite cet argument en *Nat.* I, 10 ; *Test.* 4, 4 ; *Apol.* 15, 7. Cf. aussi MINUCIUS FÉLIX, *Octavius*, 25, 11. PHILON D'ALEXANDRIE (*Cherub.*, 92-93) décrivait déjà des scènes de ce genre. En milieu païen également, des voix n'avaient pas manqué de s'élever pour critiquer les exemples de dépravation éhontée (cf. SÈNEQUE, *Ep.* 18, 1-4).

sciunt... magi : Le terme *magus*, attesté à partir de Catulle et de Cicéron, revient trente-cinq fois chez T. Au fil du temps, il a progressivement pris la connotation négative qui en a fait un équivalent de *maleficus*, « magicien » dans un sens criminel. JÉRÔME (*In Dan.*, 2) constate l'équivalence des deux termes dans le langage commun. Cette connotation négative est également présente en *Apol.* 43, 1 où les *magi* sont associés aux assassins (*sicarii*) et aux empoisonneurs (*uenenarii*).

Sciunt etiam obstetrices : Allusion à la pratique de l'avortement et au rôle qu'y jouent les sages-femmes. Maudissant ceux qui se remarient, T. écrit : « Pour accoucheurs (*obstetrices*), (Dieu) leur donnera des tourmenteurs (*carnifices*) » (*Mon.* 16, 5).

adulteri conceptus : L'adjectif *adulter* au sens de « qui relève de l'adultère » n'a pas beaucoup d'attestations : chez T., c'est la seule. Augustin, à propos des enfants conçus dans un

adultère, préfère recourir à l'adjectif *adulterinus*, « adultérin » (cf. *Ep.* 166, 15). Cf. *TLL* I, 881, 17-20.

12. **idololatriae** : Cette forme au pluriel est plutôt rare dans les écrits de T. On la rencontre également en *Spec.* 8, 2 et 20, 3 ; *Cor.* 7, 8 et 13, 7. Après T., on en trouve un seul exemple, chez Cyprien, dans une citation d'*Act.* 15, 29, à propos des viandes offertes aux idoles (*Test.*, III, 119 ; *CSEL* 3-1, p. 184).

est et homicidium... occiditur : La même idée avait été exprimée en *Idol.* 1, 1 : « L'idolâtre est en même temps homicide. Tu demandes qui il tue ?... non pas un étranger ni un ennemi, mais lui-même. » Avant T. on rencontre dans le *Pasteur* d'Herma (*Mand.* 4, 1, 2 et *Sim.* 10, 2, 4 ; SC 53^{bis}, p. 153 et 361) l'idée selon laquelle l'idolâtre se tue lui-même spirituellement. Les deux verbes *inquinare* et *occidere* sont également unis chez T. en *Vx.* II, 2, 9.

V, 14 - 15

L'attitude des psychiques, affirme T., n'est pas cohérente : leur miséricorde ne devrait pas se limiter à pardonner l'adultère et la fornication, mais devrait s'étendre, sans acception de personnes, aux homicides et aux idolâtres.

14. **ipsae res loquuntur** : Le contexte nous amène à préférer cette correction hypothétique, même si elle peut apparaître comme une *lectio difficilior* par rapport à *ipsi rei* que Dekkers a conservé dans son édition, rendant la suite du propos incohérente : « Si res uoce deficiunt, adsistit idololatrias... » En effet, nous en arriverions à avoir une répétition de ce qui aurait déjà été exprimé par la locution « *ipsi rei loquuntur* ». De plus, chez T. lui-même, on trouve un passage qui peut en quelque sorte confirmer la correction

apportée au texte : « *Detrahe uoces Christi mei, res loquentur* », « Laissez de côté les paroles de mon Christ, les faits parlent d'eux-mêmes » (*Marc. IV, 7, 6*). — L'image devait être assez familière à l'art oratoire judiciaire : « *Res loquitur ipsa, iudices* », « Les faits parlent d'eux-mêmes, juges » (CICÉRON, *Pro Milone*, XX, 53).

Pariter... matrem : Cette description du comportement extérieur du pénitent présente de nombreux points communs avec la description que nous lisons en *Paen.* 9, 4, mais elle n'est certainement pas faite dans le même esprit. Retenons du point de vue linguistique la présence de *inhorrescere*, seule attestation de ce verbe dans les écrits de T.

15. **mollissima et humanissima** : Les deux adjectifs *mollis* et *humanus*, utilisés ici par l'écrivain dans un sens ironique, étaient également unis, mais avec une connotation positive, chez Pline le Jeune : « Si vous lui adressez une lettre à l'occasion d'une si juste douleur, veillez à ce que vos consolations ne sentent ni la réprimande ni une trop grande sévérité, mais qu'elles soit douces et humaines (*molle et humanum*) » (*Ep.*, V, 16, 10). Le superlatif *humanissimus* est aussi employé en *Marc.* IV, 23, 9.

beati enim pacifici : T. a l'habitude d'appliquer à ses adversaires, avec une ironie évidente, des passages de l'Écriture. On trouve un bon exemple de cette attitude en *Mon.* 11, 2 : « Ceux-là te donneront des maris et des femmes, ainsi que des petits pains. Car telle est leur règle : Donne à qui te demande. »

antecessorem : Terme d'origine militaire (cf. B.-AFR., 12, 1) qui reparait chez Apulée au sens de « prédécesseur dans une charge » (*Flor.* 9, 31 et 15, 27).

acceptatio : Ce terme est attesté pour la première fois, chez T. ; par la suite, il est seulement employé en milieu chrétien, en dépit de la prédominance de *acceptio*. Cf. *TLL* I, 282, 4-10.

CHAPITRE VI

VI, 1 - 6

Avant de procéder à l'examen des citations bibliques auxquelles se réfèrent ses adversaires, T. prend soin d'établir des conditions préalables : l'Ancien Testament devra être jugé à la lumière du Nouveau, et seul ce qui sera confirmé par ce dernier aura une valeur normative.

1. **ianuam paenitentiae expandas** : Une image semblable a déjà été employée à propos de la pénitence en *Paen.* 7, 10 où T. parle de *ignoscentiae ianua*, « porte du pardon ». Nous trouvons un autre exemple du sens métaphorique de *ianuam pandere*, mais avec une connotation différente, en *Marc.* IV, 16, 7 : « ouvrir la porte à la violence ».

ad hanc... congressio : L'expression provient des combats du cirque qui devaient se dérouler à l'intérieur de lignes bien définies tracées à l'avance. En ce qui concerne cette métaphore, cf. *Marc.* III, 5, 1 : « ... Tracer les quelques lignes où se situera le combat (*lineas praeducendas, ad quas erit dimicandum*). »

2. **Vetera... Hieremiam** : Les passages d'*Ex.* 43, 18 et *Jér.* 4, 3 auxquels T. fait allusion ici sont deux des plus importants *testimonia* anti-marcionites : nous les trouvons, ainsi que *Jér.* 31, 31 s., en *Marc.* I, 20, 4 et IV, 1, 6. L'*Aduersus Marcionem* représente souvent pour T. une « réserve » de citations scripturaires qu'il sait adapter avec une grande

habileté aux exigences particulières de ses différentes polémiques.

3. **Christus... impleuit** : *Matth.* 5, 17 également revient fréquemment dans la polémique contre Marcion : cf. *Marc.* IV, 7, 4 ; IV, 9, 10 ; IV, 9, 15.

Onera... remedia : T., en *Mon.* 7, 1, s'était déjà trouvé en opposition avec les psychiques à propos de la loi ancienne, les accusant de se comporter d'une manière incohérente : tantôt ils ne veulent en rien avoir affaire à la loi, tantôt ils se montrent prêts à saisir arbitrairement dans la loi les éléments qu'ils jugent utiles (« Ils en prennent ce qui leur plaît »). T. avait au contraire proposé de suivre le critère qu'il présente ici de nouveau : opérer une distinction entre les « fardeaux » de la loi et les choses « qui concernent la justice ». Cf. *Marc.* IV, 1, 6 : « Le Nouveau Testament est condensé et libéré (*expeditum*) des fardeaux embarrassants (*lacinosus*) de la loi. »

4. **Manet... pudicitiae** : On trouve également en *Marc.* II, 17, 4, et *Paen.* 4, 6 les mêmes expressions redondantes qui visent à exalter la perfection de la morale chrétienne. J. E. L. VAN DER GEEST (*Le Christ et l'Ancien Testament chez Tertullien*, Nijmegen 1972, p. 94-95) croit y reconnaître la trace de ce qu'il appelle le légalisme de l'écrivain. Les racines devraient en être recherchées, non seulement dans son caractère, mais dans sa culture juridique et dans l'influence qu'auraient exercée, en Afrique du Nord, les juifs et les judéo-chrétiens. Nous doutons cependant que ce passage du *De pudicitia* ait un caractère aussi foncièrement légaliste ; selon nous, T. se réfère simplement à certaines pages de l'Évangile, en particulier à *Matth.* 5., comme pourrait le faire n'importe quel chrétien.

De qua idem... oculos : Le texte du *Ps.* 18, 8-9, est également employé, pour défendre la loi, en *Marc.* IV, 1, 5. La principale différence entre le texte de T. et les versions latines anciennes concerne l'expression *longe lucens* qui, dans la *Vetus Latina*, est remplacée par l'adjectif *lucidus*. La Septante rapporte la leçon *τηλαυγής*, ce qui peut laisser penser que T., dans sa traduction personnelle a, pour ainsi dire, décomposé ce terme en deux : *τῆλε* (*longe*) et *αύγής* (*lucens*).

inuituperabilis : Ce terme apparaît en milieu chrétien à partir de l'*Itala* et constitue l'équivalent du grec *ἄμωμος*. T. l'emploie également en dehors des citations bibliques, comme en *Marc.* II, 10, 4. Cf. *TLL* VII, 2, 232, 77 s.

5. **Sic et apostolus... optimum** : Le texte de *Rom.* 7, 12 est cité en *Marc.* V, 13, 14, sous une forme légèrement différente : « *Lex sancta, et praeceptum eius iustum et bonum.* » Il s'agit, d'ailleurs, de divergences aisément compréhensibles chez un auteur qui cite souvent de mémoire.

Legem... sistimus : Dans cette citation de *Rom.* 3, 31, T. traduit le grec *καταργέω* par le verbe *evacuare*, pour lequel il manifeste une préférence particulière, en revanche, la *Vetus Latina* et la Vulgate lisent l'une et l'autre « *destruimus* ».

VI, 7 - 11

Il est incontestable que dans l'Ancien Testament, on trouve des exemples de pardon accordé de la part de Dieu aux adultères et aux fornicateurs : ceci ne nous autorise cependant pas à faire preuve de la même indulgence envers ce type de pécheurs. Autrement il faudrait, de la même manière, pardonner les péchés d'idolâtrie, d'apostasie, d'homicide et d'inceste parce que, pour chacun d'eux, on pourrait citer un exemple de la miséricorde divine.

7. **in sinum plaudent** : Rhenanus comparait cette expression avec le passage suivant du *Corpus Tibullianum* (III, 19, 8 = IV, 13) : « Qui sapit, in tacito gaudeat ille sinu », « Celui qui est sage se rejouit intérieurement en silence. » — Semblables observations sont rapportées en *Apol.* 4 (cf. *PL* 1, 289).

concupiscentias : Avec T, ce terme est entré dans l'usage chez les écrivains chrétiens. Il a probablement été forgé sous l'influence du texte biblique où se trouvent unis, comme en *Lc* 22, 15 le verbe ἐπιθυμέω, correspondant au latin *concupiscere*, et le substantif ἐπιθυμία traduit par analogie par *concupiscentia*. Cf. *Marc.* IV, 40, 1 citant *Lc* 22, 15 : « Concupiscentia concupii pascha edere uobiscum. » La Vulgate emploie *desiderium* et *desidero*.

8. **populum... restitutum** : En *Paen.* 2, 4, en revanche, les infidélités d'Israël avaient été citées pour montrer combien Dieu est disposé à pardonner. — Chez T. ainsi que chez les autres écrivains chrétiens, *populus* désigne souvent le peuple d'Israël. L'emploi absolu de ce terme a certainement été déterminé par l'influence du langage biblique où, justement, Israël est simplement désigné comme « le peuple (ὁ λαός) ».
9. **quia et Nabothae... purgavit** : Les mêmes exemples d'Achab et de David avaient été cités contre Marcion pour prouver que la miséricorde de Dieu est la même dans l'Ancien et le Nouveau Testament (cf. *Marc.* IV, 10, 3 et V, 11, 2).

VI, 12 - 13

A côté des exemples de miséricorde, T. rappelle que les exemples de la sévérité de Dieu ne manquent pas.

12. **repraesentati iudicii** : On trouve le même sens du verbe *repraesentare* en *Marc.* IV, 23, 8 : « Le Créateur provoque (*repraesentat*) la plaie des flammes sur la demande d'Élie (cf. *IV Rois* 1, 9-12). »
13. **Et utique... ruisse** : L'épisode auquel T. fait allusion est raconté en *Nombr.* 25, 1-9, mais il est également rappelé en *I Cor.* 10, 8 par Paul qui parle toutefois de vingt-trois mille morts. En *Scorp.* 3, 4-5, T. semble se conformer aussi au nombre rapporté par l'Apôtre, mais la leçon de l'*Agobardinus* concorde, en revanche, avec les données du livre des Nombres et du *De pudicitia*. T. puisait donc très probablement directement au texte de l'Ancien Testament sans passer par la médiation du texte paulinien.

VI, 14 - 18

Nous pouvions même admettre, affirme T., qu'avant la venue du Christ, toute forme d'impudicité a été permise : cela ne présenterait aucune difficulté, car nous savons bien que le péché a régné dans le monde depuis Adam jusqu'au Christ. En revanche, après l'incarnation et la passion du Seigneur, tous ceux qui reçoivent le baptême deviennent des créatures nouvelles, temple de Dieu et membres du Christ ; les exemples de l'Ancien Testament sont donc aujourd'hui sans valeur pour le chrétien, qui vit dans une nouvelle période de l'histoire du salut.

14. **deducere disciplinam** : Expression semblable en *Mon.* 3, 8.
15. **Adhuc in Adam... uitio** : La présence du péché dans l'âme est exprimée de façon analogue en *An.* 40, 1 : « Toute âme est née en Adam, jusqu'à ce qu'elle renaisse dans le Christ. Elle est impure jusqu'à sa renaissance. » Sur la doctrine de T. concernant le péché originel, on peut encore utilement consulter les pages équilibrées de D'ALÈS (*Théologie*, p. 40, 265, 446, 448). — T. est le premier à employer le verbe *depu-*

tare au sens de *computare inter* (cf. *Marc.* V, 10, 10). Cf. *TLL* V, 622, 34-76.

de ficulneis... retinens : JÉRÔME (*Ep.* 22, 19) avait probablement à l'esprit ce passage de T. : « Les feuilles de figuiers qui préludèrent à la démangeaison (*pruriginem*) des noces ».

libidinis uirus : Cette expression peut, selon nous, faire l'objet de deux interprétations différentes, l'une et l'autre également plausibles :

- La première interprétation consiste à comprendre *uirus* comme une métaphore, dans le sens de « poison du désir », mais l'expression *libidinis uirus*, comprise comme une métaphore de type moral, ne trouve qu'un seul parallèle tardif dans les écrits de GRÉGOIRE LE GRAND (*Moralia in Job*, XXVI, 29) : « Si, le plus souvent, le poison du désir (*uirus libidinis*) est issu de la racine de l'orgueil (*elationis*), alors la chair a vaincu. »

- L'autre interprétation, par contre, considère le *libidinis uirus* comme une sorte de substance laiteuse ou visqueuse qui aurait jailli, selon T., des feuilles de figuier dont Adam et Ève s'étaient couverts et qui serait resté attachée à leurs organes génitaux. Cette dernière interprétation a notre préférence. LE SAINT (p. 215) donne des détails supplémentaires en ce sens. De fait, *uirus*, en *An.* 27, 6, désigne clairement la semence virile, appelée *genitale uirus*. Cf. WASZINK, *Comm. An.*, p. 351. Même la *libido*, observe à juste titre HOPPE, *Syntax*, p. 93, peut avoir chez T. le sens concret de *semen* : « Les parties inférieures de l'homme et de la femme ont été creusées de canaux, évidemment pour que par là s'écoulaient les semences (*libidines*) » (*Res.* 61, 3 ; tr. M. Moreau). Nous pouvons, dans la traduction, conserver la locution « poison du désir », au lieu de « poison de la semence », à condition d'avoir à l'esprit le fait que T. entend

faire allusion très concrètement à la physiologie de l'acte sexuel.

lacteae sordes... lauerant : Plusieurs spécialistes ont tenté d'interpréter ce texte. Cf. M. HAGUENIN, « Tertullien, *De pudicitia* 6, 15 », *RecSR* 3, 1911, p. 459-460 et A. D'ALÈS « Tertulliana », *RecSR* 27, 1936, p. 230-231. La conjecture formulée par C. Munier : « Non habentes id onear », offre, selon nous, une solution brillante et simple à la fois. Elle a une grande probabilité paléographique et un sens acceptable (cf. Introduction, t. 1, p. 121-122). Les *lacteae sordes* se rapportent sans doute à la sécrétion des feuilles de figuier (cf. H. KOCH, « Die Feigenblätter der Stammeltern bei Irenäus und bei Tertullian », *Theologische Studien und Kritiken*, 105, 1933, p. 42), mais elles peuvent désigner aussi la semence virile répandue lors de l'acte sexuel (cf. note précédente). CENSORINUS (*De die natali*, 11, 3, Sallmann) : « Ce qui est conçu de la semence est pendant les six premiers jours selon (Pythagore) un liquide laiteux (*umor ... lacteus*). » Selon les conceptions physiologiques en cours dans l'Antiquité, aussi bien la semence virile que le lait étaient considérés comme produits par l'échauffement du sang, comme le rappelle T. lui-même en *Carn.* 19, 3-4 et 20, 6. À la lumière de ces considérations, et sans rien enlever à la valeur de la brillante conjecture de Munier, on peut comprendre le texte ainsi : « ... lacteae sordes, non <ablui> habentes idoneae, quod nec ipsae adhuc aquae lauerant », « ... les souillures laiteuses, qui ne pouvaient pas être lavées de façon appropriée, parce que même les eaux elles-mêmes ne s'étaient pas purifiées. » La construction de *habeo* avec l'infinitif, au sens de « pouvoir », est courante chez T. (cf. HOPPE, *Syntax*, p. 43-44) ; quant à « ablui », il aurait pu disparaître par haplographie.

16. **sermo Dei** : T. emploie plus fréquemment le terme *sermo* que le terme *uerbum*. R. BRAUN (*Deus Christianorum*,

p. 268-272) pense que *sermo* paraissait plus adapté pour exprimer la parole vivante de Dieu, que la Bible désigne par λόγος. Cf. MOINGT, *TTT*, p. 70.

descendit in carnem : En *Praes.* 13, 3 aussi, T. décrivait l'Incarnation comme une « descente » du Verbe en Marie. On retrouve la même terminologie, mais dans un sens polémique, en *Prax.* 1, 1, à propos d'une prétendue descente du Père en la Vierge Marie selon Praxéas.

ad lignum... accederet : L'opposition entre le *lignum incontinentiae* et le *lignum tolerantiae* établit un rapport de parallélisme inversé entre Adam et le Christ, selon la doctrine de la *recapitulatio* propre à Irénée : « Le Seigneur... a récapitulé, par son obéissance sur le bois, la désobéissance qui avait été perpétrée par le bois » (*Adu. Haer.*, V, 19, 1, SC 153, p. 249).

amarum... gustaret : Allusion probable au texte de *Matth.* 27, 34 ou de *Jn* 13, 29 où il est dit qu'on offrit au Christ du vin mêlé de fiel et de vinaigre.

munditias... traderet : En se faisant baptiser par Jean-Baptiste, le Christ aurait sanctifié les eaux. Concernant cette idée, cf. *Ind.* 8, 14 : « Une fois le Christ baptisé, c'est-à-dire sanctifiant les eaux par son baptême... »

noua emergit : Allusion au rite du baptême par immersion. Cf. *Bapt.* 8, 4.

ex seminis limo : T. emploie cette expression avec la même connotation péjorative en *Res.* 4, 2, pour stigmatiser le mépris erroné de la chair par les païens et les hérétiques, pour qui elle est « issue au commencement des résidus d'une

terre immonde, puis de la boue plus immonde de sa propre semence (*ex seminis sui limo*) » (tr. M. Moreau).

ex aqua pura : Il s'agit probablement d'une réminiscence de *Hébr.* 10, 22.

spiritu mundo : Il s'agit sans doute d'une allusion polémique aux *immundi spiritus* qui planent sur les eaux au cours de certains rites païens d'initiation semblables au baptême. Cf. *Bapt.* 5, 1-4, où T. fait une allusion explicite au culte d'Isis et de Mithra.

17. **Quid itaque... excusas ?** : Le raisonnement de T. semble, par certains aspects, s'inspirer de principes de nature juridique. Cf. ULPPIEN, *Dig.*, I, 3, 22 : « Cum lex in praeteritum quid indulget, in futurum uetat », « Lorsque la loi concède quelque chose au passé, elle l'interdit au futur. »

non membra... uocabatur : Les attributs de *templum Dei* et de *membra Christi* rapportés au corps du chrétien reviennent assez fréquemment dans les écrits de T. En *Vx.* II, 3, 1, nous les trouvons employés simultanément, comme dans le présent passage du *De pudicitia*.

18. **statum uertit** : Expression à caractère juridique qui signifie « changer de condition », passer du statut d'esclave à celui d'homme libre comme Daniel, qui « avait retourné sa situation (*statum uerterat*) pendant sa captivité » (*Idol.* 18, 3) ou au contraire, de celui d'homme libre à celui d'esclave. Cf. BECK, p. 66.

habes etiam... quaestionis : On trouve un raisonnement analogue en *Mon.* 13, 3 : T. dénie à la veuve le droit de se remarier même si c'était toléré par la loi ancienne, car la loi ancienne ne peut plus conserver pour le chrétien la même

valeur : « Parce que désormais, tu t'es laissé mettre à mort à la loi, il ne t'est plus permis d'agir ainsi : tu t'es séparée de cette loi qui te le permettait. »

CHAPITRE VII

VII, 1 - 7

La parabole de la brebis perdue, que les psychiques invoquent en faveur de la pénitence, n'a absolument pas le sens qu'ils lui donnent. En effet, si nous prenons en considération les circonstances dans lesquelles le Christ l'a employée, nous voyons qu'elle vise les Pharisiens qui s'indignaient du pardon accordé même aux païens.

1. **Procedant... uestrorum** : Cf. *Pud.* 10, 12 : « Le pasteur, dont tu peins l'image sur la coupe. » On peut reconnaître dans ces mots de T. une intention polémique à l'encontre de la peinture qu'il considérait comme interdite par la loi divine. A propos d'Hermogène, en effet, l'écrivain avait affirmé : « Il exerce l'activité de peintre interdite par la loi » (*Herm.* 1, 2). Les psychiques seraient donc implicitement accusés de transgresser le précepte divin (cf. *Ex.* 20, 4), comme on peut l'imaginer du fait de la nuance de mépris que comporte l'adjectif « uestrorum ». Le jugement défavorable de T. à l'égard de la peinture n'est d'ailleurs pas un cas isolé dans l'Église antique. Le canon 36 du Concile d'Elvire (cf. Mansi, II, 11 D) interdisait explicitement les peintures murales dans les édifices cultuels. — La coutume de peindre l'image du Bon Pasteur sur les calices employés dans la liturgie eucharistique a été étudiée par V. BUCHEIT, « Tertullian und die Anfänge der Christlichen Kunst », *RQA* 69 (1974), p. 133-142. Selon cet auteur, ces calices étaient peints directement sur l'ordre de la hiérarchie ecclésiastique.

de restitutione conliniet : Le verbe *conliniare* est employé pour la première fois par T. au sens figuré. Il sera maintes fois attesté dans un sens voisin d'*adoptare* chez Augustin et chez d'autres écrivains ecclésiastiques. Cf. *TLL* III, 1625, 20, 5.

2. **Praescribimus... prouocantur** : T. avait énoncé ce même principe herméneutique en *Marc.* IV, 38, 4 à propos de la réponse du Christ à la demande perfide des Sadducéens au sujet de la Résurrection (cf. *Lc* 20, 27-33) : « C'est un précepte juste et digne que pour toute question, le sens de la réponse doit correspondre à l'objet de l'interrogation. » Jérôme semble lui aussi tirer profit de ces indications exégétiques de T., lorsque, justement, en *Ep.* 21, 2, il s'apprête à commenter la même parabole du Fils prodigue.

de uictu communicantem : Nous avons là une construction rare et appartenant au latin post-classique (cf. *TLL* III, 1957, 75). Chez T., on a aussi un exemple en *Exh.* 7, 1. En *Idol.* 13, 2, en revanche, le verbe *communicare* est construit sans la préposition *de* : « Communicare... siue habitu siue uictu ».

3. **cui alii configurasse** : T. est le seul à employer métaphoriquement le verbe *configurare* au sens de *comparare* : de plus, il est le premier à le construire avec le datif (cf. *An.* 34, 4). Ce dernier phénomène est peut-être dû à l'influence du grec qui construit de la même manière le verbe correspondant *συσχηματίζω* (cf. *I Pierre* 1, 14).

Aut quale est... laborat : En *Spec.* 3, 7, T. semble énoncer le principe contraire : « Certains énoncés à caractère particulier ont une valeur générale. » Toutefois dans ses oeuvres de la période « catholique », T. a eu à l'esprit les deux critères d'interprétation, *specialiter et generaliter*, sans exclure abso-

lument l'un ou l'autre de ces deux critères. Par exemple, en *Praes.* 8, 16, T. commence par affirmer que les paroles du Seigneur ont toujours une destination universelle (« Toutes les paroles du Seigneur s'adressent à tous »), mais il ajoute que nombre d'entre elles, étant donné qu'elles sont adressées particulièrement à certaines personnes, ne constituent pas pour nous à proprement parler une leçon mais un exemple.

5. **mussitationem** : HOPPE (*Quaestiones*, p. 61) classe ce terme parmi les substantifs en *-io* qui seraient propres aux écrivains africains. En fait, ce mot est attesté chez Jérôme et chez d'autres auteurs ; il ne nous semble donc pas possible de le considérer comme un exemple de l'*africitas* du lexique de T. Cf. *TLL* VIII, 1706, 82 s.
6. **Nonne... pastor est ?** : La même idée avait déjà été exprimée en *Apol.* 24, 10 : « Heureusement qu'il est le Dieu de tous les hommes, à qui, bon gré mal gré, nous appartenons tous. » Cf. aussi *Fug.* 3, 2.

Quis magis... errat ? : En *Res.* 19, 3, T. avait dû au contraire repousser avec une grande détermination un principe semblable, défendu par les hérétiques : selon eux, la mort véritable était la mort spirituelle, à savoir l'ignorance de Dieu, et par conséquent, la résurrection véritable était la découverte de la foi. Les exigences de la polémique poussent de nouveau T. à rechercher plutôt les arguments d'un effet plus assuré et plus immédiat qu'une cohérence systématique de sa pensée.

7. **Denique... ethnicis** : Raisonement analogue en *Mon.* 11, 4 où T. soutient que la loi de la monogamie doit concerner avant tout les laïcs, parce que c'est d'eux qu'est issu le clergé.

Christiani ex ethnicis fiunt : La même idée avait été exprimée, en *Apol.* 18, 4, par une des plus célèbres *sententiae* de T. : « Fiunt, non nascuntur Christiani », « On ne naît pas chrétien, on le devient. »

Ita etiam... in quibus prius : Le principe exégétique énoncé ici par T. est certainement raisonnable et valable. Les novatiens eux aussi l'appliqueront à leur interprétation des paraboles évangéliques concernant la pénitence, et Pacien de Barcelone, écrivant à Simpronianus, devra admettre que les remarques de ses adversaires ne sont pas sans fondement : « Revenons maintenant aux paraboles de la brebis égarée, de la drachme perdue et de l'enfant prodigue. J'y avais, dans ma précédente lettre, fait de rapides allusions. Mais vous les reprenez en entier, en voulant me montrer que la drachme, la brebis et l'enfant prodigue désignent les publicains et les pécheurs, c'est-à-dire le peuple des humbles, mais ne sont pas l'image du peuple chrétien... Qu'avais-je affirmé ? 'Tout ce que dit la loi, elle le dit à ceux qui sont sous la loi.' J'en conviens : ces paraboles concernent certainement, et d'abord, les premiers (publicains et pécheurs), mais c'est en tant qu'ils représentent les fidèles d'aujourd'hui et sont l'image des fidèles de l'avenir » (*Ep.* 3, 13).

VII, 8 - 9

Les quatre-vingt-dix-neuf justes dont parle la parabole de la brebis perdue ne sont pas des chrétiens, mais des juifs, affirme T., même si le Christ ne les représente pas comme ils étaient vraiment, mais comme ils auraient dû être.

8. **de arca uel armario** : Si l'on traduit *arca*, « coffre » et *armarium*, « armoire », le sens de l'affirmation de T. semble être le suivant : ce qui se trouvait dans l'armoire, et qui a été perdu, reste toutefois à l'intérieur de la maison, et il est donc

plus facile de le retrouver ; au contraire, la brebis qui a quitté le troupeau est complètement en dehors de celui-ci.

numerus iustum : La leçon « iustum » est le fruit d'une conjecture de Fulvio Orsini. Il nous semble plus vraisemblable de lire « iustorum ». Cette correction nous a été suggérée par la lecture d'un passage de Jérôme : « D'autres voient dans les quatre-vingt-dix-neuf brebis le nombre des justes et dans la seule petite brebis celui des pécheurs » (*In Matth.*, III, 18, 13, SC 259, p. 57). Selon nous, cette correction rend le texte plus cohérent avec la phrase qui suit, dans laquelle le pluriel « Christianos » serait lié à l'autre pluriel « iustorum ».

obtundens : T. est le premier à employer métaphoriquement le verbe *obtundere*, au sens de *confutare*. Un tel emploi, du reste, demeurera limité aux écrivains chrétiens. On en trouve un autre exemple dans les écrits de T. en *Marc.* IV, 38, 10.

indignarentur spei : La construction du verbe *indignari* avec le datif appartient au latin post-classique ; on trouve la première attestation chez APULÉE, *Met.*, IX, 29, 4 : « Indignata numinibus ».

9. **esse debuerant** : En ce qui concerne cet emploi du plus-que-parfait au lieu de l'imparfait, cf. HOPPE, *Beiträge*, p. 139-140.

VII, 10 - 12

De même, la parabole de la drachme perdue se rapporte non au chrétien pécheur, mais au païen qui est éclairé par la foi.

10. **ad lucernae uerbum** : On retrouvera également ce détail exégétique dans une lettre faussement attribuée à Jérôme :

« La femme qui cherche cette drachme et qui, une fois la lampe allumée et la maison nettoyée, la trouve, c'est l'homme illuminé par la parole et la miséricorde de Dieu » (Ps.-JÉRÔME, *Ep.* 35, 4, PL 30, 258 C).

11. **Atquin... domus est** : La même idée avait été exprimée à propos des chrétiens en *Apol.* 38, 3 : « Nous ne connaissons qu'une seule république, commune à tous, le monde. » Certains thèmes de l'universalisme stoïcien se mêlent chez T. à la spiritualité chrétienne ; c'est ce qui se produit ici, même si, dans ce cas particulier, l'assemblage semble conditionné par les nécessités de l'exégèse. L'expression *mundus hic totus* avait également été employée par CICÉRON, *De re publica*, I, 13, 19, mais il ne nous semble pas possible de supposer, uniquement à partir de cette coïncidence, un contact direct de T. avec le texte cicéronien. En fait, on trouve aussi des expressions similaires dans les écrits de PHILON D'ALEXANDRIE (*Ioseph*, 29, CÉPA 21, p. 55), ce qui confirme le caractère conventionnel de ces expressions. L'interprétation de *domus* comme équivalent de *mundus* sera reprise, à propos de *II Tim.* 2, 20, dans la doctrine des novatiens qui entendront ainsi renforcer leur rigorisme intransigeant, comme en témoigne l'auteur des *Quaestiones Veteris et Novi Testamenti* : « Mais Novatien veut nous faire comprendre que cette grande maison, c'est le monde, et non l'Église, pour ne pas être contraint d'admettre que, dans l'unique Église, les méchants se trouvent réunis avec les bons, les purs avec les impurs » (*Quaest. test.*, 102, 22, CSEL 50, p. 210).

VII, 13 - 23

On pourrait même admettre, comme le prétendent les psychiques, que les paraboles de la brebis perdue et de la drachme se rapportent aux chrétiens pécheurs : cependant, même dans ce

cas-là, on ne pourrait démontrer que l'adultère et la fornication sont des péchés expiables par la pénitence. Ce qui est possible pour des péchés de moindre gravité ne l'est pas pour l'adultère et la fornication qui entraînent, dès qu'ils sont commis, la mort spirituelle du pécheur.

13. **Decedam... isto** : Image empruntée à la terminologie technique de l'escrime, que T. emploie souvent dans ses oeuvres polémiques. Cf. *Marc.* I, 9, 2 : « Age igitur, ad lineas rursum et in gradum », « Eh bien donc, retour à nos lignes et en position de combat ! » Cf. *Marc.* I, 13, 1 et IV, 6, 1.

Con dico : Le verbe *condicere*, de même sens que συνομολογέω, est un terme fréquemment employé dans la littérature juridique. Cf. *TLL* IV, 138, 25 s.

restitui : En *Paen.* 8, 4, parlant de la parabole de la drachme, T. avait affirmé qu'elle est « l'image du pécheur rétabli (*restituti*) en grâce ». Les termes *restituere* et *restitutio* désignent soit le recouvrement de la grâce de la part du pécheur soit sa réintégration dans la communauté au terme du processus pénitentiel. Cf. P. SINISCALCO, « I significati di restituere e restitutio in Tertulliano », *AAT* 93 (1958-59), p. 386-430.

14. **erit... retractare** : Cette construction de l'infinitif avec une forme impersonnelle du verbe *esse* fait l'objet des remarques de HOPPE, *Syntax*, p. 47.

interiendo : Il n'est pas nécessaire de corriger par « intereundo », comme l'ont fait Latinius et Rauschen, car T. a très probablement recherché volontairement un parallélisme euphonique complet avec « moriendo », qui se trouve dans le paragraphe précédent.

licet dici... quod saluum est : A première vue, ces distinctions de T. pourraient sembler des sophismes, mais en réalité elles se fondent sur la gradation de sens entre *perire* et *interire*, telle que les grammairiens latins la percevaient : « *Perire* est une chose plus légère (qu'*interire*), il implique l'espérance d'un retournement (*innouationis*) et non pas la fin de tout » (NONIUS, *Compendiosa doctrina*, V, « De differentia similium significationum », éd. L. Mueller, Leipzig 1888, vol. II, p. 3).

15. **in spectaculum... uanitatis** : Une telle énumération des spectacles païens, toujours sévèrement condamnés par T., revient souvent dans ses écrits. Cf. *Marc.* I, 27, 5 et *Spec.* 2, 1. JÉRÔME (*Ep.* 43, 3) et SALVIEN (*Gubern. Dei*, II, 11) présenteront, à propos des spectacles païens, de probables réminiscences du texte de T. Cf. J. WALTZING, « Tertullien et Salvien », *MB* 19 (1920), p. 39-43.

in uerbum... impegit : Pour bien comprendre ce passage de T., il faut avoir à l'esprit les ch. XX-XXI du *De idololatria*, où il examinait les cas d'idolâtrie *in uerbis* et précisait que, souvent, les chrétiens courraient ce risque à leur insu. D'ALÈS (*Théologie*, p. 420-421) résume parfaitement la situation : « Le respect humain fait qu'invité à jurer par les dieux, on semble acquiescer par son silence : toute voie est bonne au démon pour insinuer l'idolâtrie. Un chrétien à qui l'on disait : ' Jupiter vous maudisse ! ' rétorqua la malédiction : c'était parler en idolâtre. » — Le verbe *impingere*, bien que transitif, est souvent employé par T. avec une valeur intransitive (exemples dans HOPPE, *Syntax*, p. 133).

16. **extra gregem datus** : Cf. *Pud.* 14, 14 : « Extra gregem datur. » Le syntagme *dare aliquem extra* semble attesté seulement dans ces deux passages du *De pudicitia*. Cf. *TLL* V, 1695, 65s.

abrupit : Le verbe *abrupere*, employé intransitivement pour désigner un acte de séparation, est attesté pour la première fois chez T., et sera employé après lui par FAUSTIN (*Trin.*, 1, 1) : « Il a rompu (*abrupit*) avec les pieux sentiments de l'Église catholique. » T. nous offre un autre exemple de l'emploi de ce verbe en *Marc.* V, 1, 8 : « Il a rompu (*abrupit*) avec la loi du Créateur. »

17. **Moechum... pronuntiabit ?** : Cyprien contestera de telles affirmations dans le cadre de la polémique avec les *lapsi*. Les arguments de l'évêque de Carthage, à vrai dire, ne contribuent pas beaucoup à approfondir la question de la perte de la grâce du point de vue théologique ; ils se fondent essentiellement sur des états de fait. En effet, Cyprien note que beaucoup de chrétiens, après avoir renié la foi par peur de la mort se sont, en revanche, révélés de courageux confesseurs et martyrs lorsqu'ils ont été mis à l'épreuve une seconde fois : comment cela aurait-il pu se produire, affirme donc l'écrivain, si ces fidèles avaient entièrement perdu la grâce et avaient été, de ce fait, spirituellement morts ? Cf. *Ep.* 55, 16, *CUF*, t. 2, p. 141.
18. **Pastores... requisistis** : Ce passage d'Éz. 34, 2-4, tel qu'il est cité ici, présente des lacunes et certaines inversions dans l'ordre des phrases. Cyprien utilisera ce passage biblique pour défendre une orientation pastorale moins rigide à l'égard des *lapsi* (cf. *Ep.* 57, 4, *CUF*, t. 2, p. 157 s.).
19. **quod perire... comedi** : T. fait une allusion analogue à ce passage de l'Écriture en *Fug.* 11, 2, accusant les pasteurs de la communauté catholique d'abandonner leur troupeau par lâcheté, sous la fureur de la persécution.
20. **domum Dei ecclesiam** : Le thème ecclésiologique de la *domus Dei* n'est pas particulièrement développé par T. qui

donne plus d'importance à l'image du *templum Dei*. Toutefois, en *Marc.* III, 23, 2, on a une intéressante combinaison de différents symboles ecclésiologiques : « L'Esprit-Saint qui édifie l'Église — temple, maison et cité de Dieu bien sûr. » L'équivalence de *domus* avec *templum* sera plus clairement exprimée par Augustin : « La maison de Dieu, c'est le peuple de Dieu, parce que la maison de Dieu, c'est le temple de Dieu » (*Enarr. in Ps.*, 125, 3).

21. **lucernae... lancea** : Cette image est analysée par F. J. DOELGER (« Sonne und Sonnenstrahl als Gleichnis in der Logostheologie des christlichen Altertum », *Antike und Christentum*, I, p. 278). Dans les écrits de T., on trouve également le même couple de substantifs *spiculum-lancea* en *Marc.* I, 14, 1, mais sous un mode ironique : « L'aiguillon de la mouche, la trompette et la lance du moustique. »
22. **repertrici** : Seule attestation du substantif *repertrix* dans les écrits de T. Avant lui, ce terme est employé par Apulée : « Paupertas... omnium artium repertrix », « La pauvreté, inventeur de tous les arts » (*De magia*, 18).
- fraternitatum** : Ce terme a le même sens d'« assemblée de chrétiens » en *Vx.* II, 3, 1 : Les chrétiens qui contractent mariage avec des païens « sont coupables de fornication et doivent être écartés de toute participation à la fraternité chrétienne (*ab omni communicatione fraternitatis*). » Cf. CYPRIEN, *Ep.* 51, 1 (CSEL 3-2, p. 615) : « Fraternitas omnis ».

CHAPITRE VIII

VIII, 1 - 2

Pour ce qui est de l'interprétation des paraboles, affirme T., la plupart des exégètes se laissent tromper par des analogies superficielles.

1. **oculandis** : Ce sens particulier du verbe *oculare* est expliqué par THOERNELL (*Studia Tertulliana*, III, 25). En *Paen.* 12, 6, en revanche, ce verbe est employé au sens de « donner la vue ».

inter se amasse : Il n'y a pas lieu d'intervenir pour corriger le texte par « animasse » comme le proposait F. Orsini, ou par « unasse » selon la conjecture de Reifferscheid et Wissowa. En effet, le syntagme *amare inter se* est tout à fait attesté dans la littérature latine en tant qu'équivalent du grec φιλέω ἀλλήλους, selon ce que notait le grammairien PRISCIEN (cf. *Inst.*, XVII, 139, Keil, p. 177).

erudito... corpore : THOERNELL (*Studia Tertulliana*, III, 26) explique ainsi cette expression : avant d'être portés, les vêtements étaient lavés par les blanchisseurs et un vêtement qui n'était pas soumis à ce traitement était qualifié de *rudis*.

luminibus expressis : A savoir la lumière, la tonalité des couleurs. THOERNELL (*Studia Tertulliana*, III, 26) cite comme terme de comparaison les anciennes tuniques des carthaginois réputées pour « la cohésion de leur tonalité (*luminis concilio*) » (*Pall.* 1, 1). G. Marra, éditeur de *Pall.* (*Corpus scriptorum Latinorum Patavianum*, Milan 1952, p. 149), interprète ainsi cette dernière expression : « Conciliamentum coloris in purpura ».

2. **concolorantibus** : C'est là l'unique attestation de ce terme dans toute la latinité. Il s'agit très probablement d'un mot forgé par T. qui a un sens analogue à l'adjectif *concolor*. Cf. *TLL* IV, 81, 41-48. Il n'est pas à exclure qu'il ait également eu en mémoire le verbe grec correspondant ὁμοχροέω même si ce dernier est peu attesté.

exorbitant : Le verbe *exorbitare* est attesté pour la première fois chez T. et, après lui, il sera employé exclusivement par des auteurs chrétiens. Cf. *TLL* V, 1553, 22 s.

VIII, 3 - 7

Dans la parabole du fils prodigue, l'exégèse des psychiques prétend voir dans le fils aîné une représentation du peuple juif et dans le fils cadet une représentation des chrétiens. Mais T. estime que cette exégèse ne saurait être proposée parce que les nombreuses infidélités dont le peuple d'Israël a été l'auteur rendent impossible l'identification de celui-ci avec le fils aîné.

3. **Duos... minorem** : Ce type d'interprétation de la parabole du fils prodigue était certainement ancien et traditionnel, mais ce n'était pas le seul. AMBROISE (*Exp. Luc.*, VII, 234-239, *SC* 52, p. 96 s.) le présente comme l'une des nombreuses exégèses possibles, sans manifester, d'ailleurs, aucune préférence particulière.
4. **configuratione** : Ce mot est attesté pour la première fois dans le présent passage : il reparaît, par la suite, dans les écrits de Jérôme et d'Augustin. Cf. *TLL* IV, 212, 58-64.

carpit : En *Pud.* 19, 10 aussi, le verbe *carpere* est employé par T. pour désigner ce qu'il estime être une manière inexacte et tendancieuse de citer les passages bibliques.

5. **Quando enim... non audiens** : T. a recours ici à l'un des arguments les plus communs de l'arsenal polémique de l'anti-judaïsme. De fait, on retrouve le verset biblique cité ici, à savoir *Is.* 6, 9, chez CYPRIEN (*Testimonia*, I, 3, CSEL 3-1, p. 41 qui a pour titre : Les juifs « ne seraient capables ni de connaître ni de comprendre ni de recevoir le Seigneur »), mais dans une version un peu différente : « Aure audietis et non intellegitis. » La citation de Cyprien semble donc plus proche de la version des Septante (Ἀκοῆ ἀκούσετε καὶ οὐ μὴ συνήτε). Il n'est pas tout à fait exact d'indiquer, comme le fait Dekkers dans son édition (CCL 2, p. 1295), que T. se réfère à *Mc* 8, 18 (« aures habentes non auditis »), car en *Marc.* III, 6, 5, où *Is.* 6, 9-10 est cité explicitement, nous avons la même formulation qu'en *Pud.* 8, 5 : « Aure audietis et non audietis. » On peut parler d'une sorte de combinaison entre *Is.* 6, 9 et *Mc* 8, 12. — En insistant sur l'infidélité et l'incrédulité d'Israël, T. entre en contradiction flagrante avec ce qu'il a lui-même affirmé en *Pud.* 7, 9 où il s'était efforcé de démontrer, non sans difficulté, que les quatre-vingt-dix-neuf justes de la parabole de la brebis perdue sont des Juifs : nous sommes en face d'une véritable « acrobatie » exégétique de T.

aspermamento : Ce terme apparaît pour la première fois dans les versions anciennes de la Bible et, par la suite, il sera seulement employé par des écrivains chrétiens. On le rencontre quatre fois dans les écrits de T., toujours dans des citations bibliques, comme en *Marc.* IV, 14, 16 que T. attribue à Isaïe s'adressant « aux auteurs de la haine, les juifs : Sanctifiez celui qui a retranché sa vie, qui est tenu en mépris par (*aspermamento habetur a*) les nations, les serviteurs et les magistrats. » Ce texte ne se trouve ni chez Isaïe ni dans la Bible. Cf. *TLL* II, 823, 37-49.

6. **apostatae... Israelis** : *Is.* 1, 2-4, passage cité ici, fera également son apparition dans le répertoire de l'anti-judaïsme de CYPRIEN (*Testimonia* I, 3, CSEL 3-1, p. 41) dans une version, une fois encore, plus fidèle à la version de la Septante : en effet, *ἰσὸὶ ἄνομοι* est traduit par « filii sine lege ». En revanche, en *Iud.* 3, 5, T. a recours à la locution « filii scelesti ». — T. décline ici le nom propre *Israel* (génitif *Israelis*), mais en *Marc.* III, 6, 7, par exemple, nous lisons « sanctum Israel » au lieu de « sanctum Israelis ».
7. **condicio... erepta est** : La comparaison avec *Iei.* 5, 2-4 est très utile pour comprendre ces affirmations de T. : dans ce passage de *Iei.*, T. présente certains interdits alimentaires de la loi ancienne comme une juste punition de la gourmandise des Israélites qui, pendant la traversée du désert, avaient regretté les aliments dont ils se nourrissaient en Égypte. Donc, en les privant de la possibilité de manger certains mets particulièrement savoureux, le précepte divin leur imposerait une sorte de pénitence, les aidant à avoir une plus grande maîtrise d'eux-mêmes : « Les aliments les plus agréables et les plus succulents furent interdits à ces ingrats, à la fois pour punir leur gourmandise et pour exercer leur maîtrise de soi. » T. donne également en *Marc.* II, 18 2-3, la même interprétation du sens des interdits alimentaires.

Atque adeo... saeculi huius : La destruction de Jérusalem et la dispersion des Juifs étaient des arguments communément utilisés par les chrétiens pour prouver l'abandon d'Israël par Dieu, abandon dont ils voyaient l'annonce en *Is.* 1, 7-9 (Cf. CYPRIEN, *Testimonia* I, 6, CSEL 3-1, p. 40 qui a pour titre : « Ils étaient destinés à perdre Jérusalem et la terre qu'ils avaient reçue »). T. fait plusieurs fois allusion à la dispersion des Juifs : en *Iud.* 10, 19, *Marc.* III, 23, 3 et *Apol.* 21, 5. Comme le remarque FREDOUILLE (*Conversion*, p. 268), le

ton avec lequel il parle des Israélites est plus modéré, même si cela peut paraître étrange, dans *l'Aduersus Iudaeos*.

VIII, 8 - 9

Il serait plus raisonnable, affirme T., de comparer le chrétien au fils aîné et le juif au fils cadet, mais, dans ce cas-là aussi, nous rencontrerions des difficultés insurmontables.

8. **Quaerant... fratrem** : Expression analogue en *Mon.* 6, 1 : « Mais cherchons-nous encore des gens où nous puisions notre origine. »

secundum fidei comparationem : La traduction de C. Munier nous semble confirmée par le rapprochement avec un passage d'ORIGÈNE (*In Rom.*, II, 14, PG 14, 916 C) où il est question de la supériorité du chrétien par rapport au juif en ce qui concerne la foi : « Quand on en vient à la foi — je le dirais sous mode de comparaison (*ex comparatione dixerim*) —, les nations (convertis au christianisme) ont davantage sur tous les plans. »

si ordo... demutationem : En *Gen.* 25, 23, verset repris par Paul en *Rom.* 9, 12, il est question des deux fils de Rebecca et d'Isaac, à savoir Jacob et Ésaü, à propos desquels on affirme que « l'aîné servira le cadet ». L'exégèse chrétienne reconnaissait dans la personne de Jacob le nouveau peuple de Dieu, l'Église, et dans la personne d'Ésaü l'ancien peuple de Dieu, Israël. On trouvait déjà cette interprétation chez BARNABÉ (*Epistola*, 2, 13) et elle sera l'objet d'une grande attention de la part de CYPRIEN (*Testimonia*, I, 19, CSEL 3-1, p. 51 qui a pour titre : « Deux peuples ont été annoncés, le plus grand et le plus petit, c'est-à-dire l'ancien peuple des juifs et le nouveau, qui serait fait de nous »). T. développe ce sujet en *Iud.* 1, 3-5.

9. **tota spes... coniuncta est** : T. fait évidemment allusion à la doctrine exposée par Paul en *Rom.* 11, 25-26. Selon l'opinion de LE SAINT (p. 225), par les mots *tota spes nostra*, T. entendait désigner le Christ lui-même, comme en *Carn.* 5, 3 : « Épargne l'unique espérance de l'univers. » Il nous semble au contraire préférable de voir dans cette expression une allusion à l'ensemble des promesses du Christ qui constituent l'espérance du chrétien. En *Carn.* 5, 3, en effet, on lit même « tout ce que nous espérons du Christ. » — Les termes *spes* et *expectatio* sont pratiquement équivalents dans l'usage chrétien, et en particulier chez T. ; Cf. *Res.* 23, 7 : « Il y a, dans le temps d'ici-bas, contemplation de l'espérance grâce à la foi, non pas présence ni possession, mais attente » (tr. M. Moreau). CASSIODORE (*Inst.*, I, 15, 4) signale l'équivalence fréquente des deux termes dans l'Écriture. En revanche, dans l'usage des écrivains non chrétiens, la différence entre *spes* et *expectatio* est plus marquée, comme le fait observer le grammairien Donat dans son commentaire de *l'Eunuque* de Térence (v. 195) : « L'attente (*expectatio*) ne concerne-t-elle pas ce qui est certain, l'espérance (*spes*) ce qui est incertain ? »

exemplorum peraequatio : Expression analogue en *Marc.* IV, 29, 6.

VIII, 10 - 12

Le plus grand danger dans l'interprétation des paraboles, c'est de pousser les comparaisons au-delà de leur véritable signification ; c'est ainsi que les hérétiques élaborent leurs exégèses fantaisistes.

10. **ad speculum respondere** : Expression semblable en *Marc.* IV, 31, 7 : « *Aduersus speculum parabolae*. »

ne aliorum temperetur : *Temperare* est employé dans le même sens en *Marc.* IV, 29, 10. Cf. *An.* 35, 2.

11. **Meminimus... exprimentes :** Excellente explication de D'ALÈS (*Théologie*, p. 245) : « Dans toute parabole, certains traits ne sont là que pour la mise en scène, et n'ont pas d'autre valeur : tout comme dans une pantomime l'histriion exécute beaucoup de gestes fort expressifs en eux-mêmes, mais sans rapport avec la donnée principale du rôle. » Pour des détails complémentaires concernant les rapports entre T. et le théâtre, cf. J.H. WASZINK, « Varro, Livy and Tertullian on the History of Roman Dramatic Art », *VChr* 2 (1948), p. 224-242. — T. fait allusion à une expérience personnelle (*meminimus*) qu'il a certainement vécue avant sa conversion, dans la mesure où il considérait comme interdite au chrétien la participation aux spectacles païens ; c'est peut-être pour cela que l'attrait du théâtre est immédiatement exorcisée : « Mais à quoi bon ce talent extraordinaire ? » — Nous trouvons ici la première attestation du superlatif de l'adverbe *congruenter*. Cf. *TLL* IV, 303, 1-4.

12. **Sic et haeretici... debent :** En *Praes.* 17, 1, T. accusait en des termes analogues les hérétiques d'interpréter arbitrairement l'Écriture, en l'adaptant à leurs doctrines.

excludunt : Il n'est pas nécessaire d'adopter la correction « excudunt », proposée par Hartel, pour donner à ce passage un sens acceptable, même si la comparaison avec *Res.* 6, 5 peut fournir quelques éléments en faveur de cette correction : En effet, la tradition manuscrite est partagée entre les deux leçons « excludendo homini » (*Trecensis*) et « excudendo homini » (*Corpus Clunisien*). Cf. HARTEL, *Patristische Studien*, IV, p. 24 ; HOPPE, *Syntax*, p. 186-187.

materias confinxerunt : Expression analogue en *Val.* 5, 1 : « En tous cas, qu'on ne dise pas que nous avons inventé un système (*finxisse materias*). »

Vacuit : On trouve en *Val.* 10, 2 et *Res.* 9, 5 des solécismes semblables à partir de ce même verbe *uacare*.

regula ueritatis : On rencontre pour la première fois chez IRÉNÉE (*Adu. Haer.*, I, 9, 4, *SC* 264, p. 150) l'expression grecque correspondante : κανὼν τῆς ἀληθείας. Le plus souvent, T. emploie l'expression *regula fidei* par laquelle il évoque également le symbole de foi baptismal (cf. *Praes.* 13, 1 s.). BRAUN (*Deus Christianorum*, p. 446-454) dresse le panorama des sens de *regula* chez T.

ea conquirere... uidentur : Irénée s'était exprimé en des termes identiques à l'égard des arbitraires exégétiques des hérétiques et, comme T., il attribuait la cause de tels arbitraires à l'absence d'une règle de foi sûre : « De la sorte, en effet, il n'y aura de règle de vérité chez personne, mais, autant il y aura d'hommes à interpréter les paraboles, autant on verra surgir de vérités antagonistes et de théories contradictoires, comme c'est le cas pour les questions débattues par les philosophes païens » (*Adu. Haer.*, II, 27, 1, *SC* 294, p. 264).

CHAPITRE IX

IX, 1 - 3

On doit interpréter les paraboles conformément à la doctrine et non la doctrine conformément aux paraboles. Ainsi l'on comprend que certains détails, tels que le nombre des brebis et des drachmes n'ont aucune signification mystérieuse dans ces deux

paraboles, mais servent seulement à préciser le terme de la parabole elle-même.

1. **non ex parabolis... interpretamur** : T. avait exprimé une conception identique en *Praes.* 38, 10 : Valentin « accommodait non pas les Écritures à son système, mais son système aux Écritures. » D'ALÈS (*Théologie*, p. 254) commente ainsi l'utilisation de ce principe exégétique par T. : « Tertullien pose en principe que, dans l'interprétation, il faut se conduire d'après la doctrine, comme par ailleurs : mais cette doctrine, lui-même la définit arbitrairement ».

omnia... torquere : Irénée s'était exprimé semblablement à propos de la manière dont les hérétiques malmenaient les Écritures : « Ils s'efforcent, en faisant violence aux textes, d'échafauder des preuves » (*Adu. Haer.*, II, 24, 3, SC 294, p. 237).

2. **Quare... drachmae ?** : T. vise probablement, même s'il ne les nomme pas explicitement, les hérétiques marcosiens, qui prétendaient trouver, dans le nombre des brebis et des drachmes, la signification de mystères cachés. Cf. IRÉNÉE, *Adu. Haer.*, I, 16, 1 (SC 264, p. 253 s.).
3. **simpliciter** : T. a l'habitude de désigner à travers ce terme l'exégèse littérale opposée à l'interprétation typologique ou figurée. Cf. *Vx.* I, 2, 3 : « Bien qu'il s'agisse là d'une allégorie de l'Église dans la Synagogue, nous voulons toutefois donner une interprétation toute simple. »

IX, 4 - 7

Les trois paraboles de la brebis perdue, de la drachme perdue et du fils prodigue ont pour but commun de montrer la miséricorde de Dieu à l'égard des païens. En effet, les publicains et les

pêcheurs avec lesquels le Christ parlait n'étaient pas des juifs, mais des païens, et c'est pour cette raison qu'ils soulevaient la protestation des Pharisiens.

4. **illuc spectabunt** : Expression analogue en *Orat.* 7, 2 : « Huc enim spectat exemplum parabolae totius. »
5. **Aut si quis... publicanos** : Le fait de considérer que les publicains dont parle l'Évangile sont des païens n'est pas une exégèse introduite par T. uniquement dans le *De pudicitia* : on trouvait déjà une telle exégèse dans l'*Adversus Marcionem*. En *Marc.* IV, 11, 1, par exemple, T. réfute l'objection suivante : le Christ, affirment les marcionistes, a choisi comme apôtre Matthieu le publicain, à savoir un non-juif, pour manifester son aversion pour la loi ancienne, oeuvre du Dieu inférieur. T., dans sa réponse, semble être d'accord avec ses adversaires pour considérer que Matthieu est un païen et se limite à rappeler que l'apôtre Pierre, lui au moins, était sûrement un israélite. On peut lire des affirmations non moins surprenantes en *Marc.* IV, 37, 1-2 où T. présente Zachée comme « étranger (*allophylus*), peut-être cependant inspiré par quelque connaissance des Écritures de par ses contacts avec les juifs ». Jérôme, faisant explicitement référence à *Pud.*, ne cache pas son propre étonnement devant l'identification des publicains, même de Matthieu, avec les païens (cf. *Ep.* 21, 3). T. ne semble cependant pas avoir été le seul à défendre une telle position. En effet, on rencontre, dans un passage de l'*Altercatio legis inter Simonem Iudaeum et Theophilum Christianum* (CSEL 45, p. 22), une possible influence de sa pensée : « Dans l'Évangile, tu trouveras l'apôtre Matthieu, un des publicains et Zachée, chef des publicains et tu trouveras encore beaucoup d'incirconcis. » Mais T. ne peut être le seul responsable de cette tradition exégétique. En effet, dans les écrits de Bède et de Raban Maur, Zachée sera encore explicitement

présenté comme un païen : « Dans un sens mystique, Zachée que l'on traduit par ' le justifié ', désigne le peuple croyant issu des nations » (BEDE, *In Lucam*, V, CCM 120, p. 333) ; cf. RABAN MAUR, *De uniuerso*, IV, 1 (PL 111, 82 A). Bède et Raban Maur se réfèrent, pour proposer leur exégèse, à l'interprétation du nom de Zachée donnée par Jérôme : « Zachée est le justifié ou le juste ou plutôt celui qui doit être justifié » (*Lib. inter. Hebr. nom.*, CCL 72, p. 138). — A noter la construction, qui appartient au latin post-classique, du verbe *dubitare* avec l'infinitif complément d'objet. Cf. HOPPE, *Syntax*, p. 50-51.

apud Iudaeam... Luculli : En fait, Lucullus avait occupé la Syrie et la Phénicie comme en témoigne, entre autres, STRABON, *Géographie*, XI, 14, 15 (CUF, t. 8, p. 131). Nous savons par ailleurs, selon les indications que nous fournissent POMONIUS MÉLA (I, 62) et PLINE L'ANCIEN, *Hist. nat.* (V, 12, 66), que la Judée a été considérée comme une partie de la Syrie. T. pourrait donc affirmer avec raison que Lucullus avait occupé la Judée, en tant que celle-ci faisait partie de la Syrie. De fait, l'Évangile de Luc (2, 2-4) présente la Judée comme une région soumise à la juridiction du gouverneur romain de Syrie. FLAVIUS JOSÈPHE (*Ant. Iud.*, 18, 1) et T. lui-même (*Apol.* 5, 2 et 21, 18) vont dans le même sens. Mais l'hypothèse la plus simple est que nous sommes en présence d'une information erronée donnée par T. Ce n'est d'ailleurs pas la seule fois où notre écrivain manifeste quelque incertitude à propos de Pompée et de Lucullus : en effet, en *Nat.* II, 16, 5, il affirme que « Cnaeus Pompeius, le premier, apporta les cerises du Pont et en répandit l'usage en Italie » alors qu'en *Apol.* 11, 8, il attribue la même action à Lucullus, en accord avec ce qu'écrivit Pline l'Ancien (XV, 102).

Non erit... Israel : T. traduit par l'expression *uictigal pendens* le grec τελεσφόρος qui, dans l'exégèse patristique, avait au contraire, dans la plupart des cas, le sens de « celui qui fait une offrande, fruit de prostitution ». Seul Cyrille d'Alexandrie fait des observations comparables sur le paiement de tributs (cf. *De adoratione et cultu in spiritu et ueritate*, XIV, PG 68, 904 D-905 A). JÉRÔME (*Ep.* 21, 3) rapporte le texte de *Deut.* 23, 18, tel qu'il est cité dans le *De pudicitia* mais, bien qu'il désapprouve l'exégèse proposée par T., il ne fait malheureusement aucune observation sur ce texte.

6. **Nec tam execrabile... nisi extraneum** : T. exprime une idée semblable en *Idol.* 18, 7 : Le Seigneur « n'aurait pas condamné, sauf ce qui ne lui appartenait pas. »

uendentium... transitus : Aelius de Sparte, dans son récit de la vie de Pescennius Niger (VII, 9) rapporte que les autorités romaines répondirent aux Juifs qui demandaient des allègements de la pression fiscale que leur intention serait même, si c'était possible, de taxer l'air.

7. **Ceterum... depellit** : Une fois encore, Jérôme devra réfuter l'exégèse de T. en soutenant une thèse diamétralement opposée : il n'est pas pensable, selon Jérôme, que le Christ ait partagé sa nourriture avec des païens, car il n'était pas venu pour détruire la loi, mais avait été envoyé, avant tout, aux Israélites (cf. *Ep.* 21, 3).

IX, 8 - 11

Parmi les interprétations de la parabole du fils prodigue, il faut choisir la plus utile à l'obtention du salut. Ce n'est pas le cas de celle qui fait du fils prodigue le chrétien qui pêche après avoir reçu le baptême, car cette interprétation aurait des conséquences

désastreuses sur le plan de la discipline : en effet, tous les pécheurs se sentiraient en sécurité et ne se préoccuperaient pas de conserver la grâce baptismale, parce qu'ils pourraient facilement la recouvrer par la pénitence que leur offrent les psychiques.

8. **id prius... utilius** : Le même principe avait déjà été formulé, sous la forme d'une exhortation, en *Vx.* II, 1, 2 : « Si tu raisonnes correctement, tu sais certainement que tu dois observer le genre de vie qui t'est le plus avantageux. »

adaequatio : Il semble que ce terme soit seulement attesté dans les écrits de T., par exemple en *Nat.* I, 1, 8. Cf. *TLL* I, 560, 38-41.

agina congruentissima : On rencontre une expression semblable en *Herm.* 41, 2 : « mediam, quod aiunt, aginam tenens aequilibrato impetu », « tenant le fléau par le milieu, comme on dit, d'un mouvement équilibré » (sur les problèmes textuels, cf. *VChr* 9, 1955, p. 145-147). Le sens de la métaphore semble être le suivant : si nous mettions sur les deux plateaux de la balance les exemples que les psychiques estiment pouvoir comparer, ceux-ci auraient le même poids, c'est-à-dire seraient analogues.

Totum autem... adfectatur : La sauvegarde de la discipline chrétienne constitue un critère général auquel T. a souvent recours. Ce qui semble particulièrement le préoccuper, c'est le danger d'offrir des justifications aux faiblesses humaines, ce qui ouvrirait la porte à un laxisme complet. Ce genre de préoccupation est également exprimé en *Paen.* 5, 10-12 et en *Exh.* 2, 2.

9. **ethnice** : Hapax de T. qui n'est autre qu'un décalque du terme grec correspondant ἠθνικῶς. Les autres écrivains chrétiens adoptent communément l'adverbe *gentiliter*. Cf. CYPRIEN,

Test., III, 3, 4 : « Il ne faut pas que le fidèle vive à la manière des païens (*gentiliter*). »

principi saeculi... tradidit : En réalité, le texte évangélique dit simplement que le fils prodigue s'est mis au service d'un habitant de la région. T. a probablement estimé que toute explication était superflue dans la mesure où il pensait que l'exégèse qu'il proposait était parfaitement connue de ses lecteurs. D'ailleurs, il s'agissait sûrement d'une interprétation traditionnelle selon le témoignage concordant d'Ambroise et de Jérôme : « Il semble que ce citoyen (au service duquel le fils s'est mis) soit le prince de ce monde » (AMBROISE, *Exp. Luc.*, VII, 216, SC 52, p. 90 ; cf. JÉRÔME, *Ep.* 21, 11).

porcis... spiritibus : Ce détail d'exégèse se retrouve aussi chez AMBROISE (cf. *Exp. Luc.*, VII, 216) et JÉRÔME (cf. *Ep.* 21, 12).

tota substantia sacramenti : Expression identique en *Cor.* 11, 7. BRAUN (*Deus Christianorum*, p. 174-177) note que l'emploi du terme *substantia* pour signifier « l'ensemble, la totalité d'une chose » est fréquent dans le langage juridique.

10. **Quis timebit... amittere ?** : T. avait employé un argument identique pour défendre, contre Marcion, l'importance de la crainte de la punition, comme moyen efficace pour défendre la discipline : « Qui rechercherait un bien qu'il mépriserait en toute impunité ? Qui garderait un bien qu'il perdrait sans courir de danger ? » (*Marc.* II, 13, 3).

Securitas delicti : T. s'était exprimé en des termes analogues quand il reprochait au dieu de Marcion une indulgence excessive dont le seul effet était de rendre l'homme plus mauvais en lui assurant l'impunité : « Un tel dieu, tu le juge-

rais bon, lui qui, par la sécurité laissée au péché, aurait pu rendre l'homme pire encore ? » (*Marc.* II, 13, 4). Cicéron, même si c'est dans un tout autre contexte, avait déjà exprimé une opinion semblable : « Qui ne sait que le plus grand attrait du crime soit l'espoir de l'impunité ? » (*Pro Milone*, 16, 43).

11. **uestem... sancti** : JÉROME (*Ep.* 21, 23) fait peut-être écho à ce passage : « La robe,... c'est la robe du Saint-Esprit : qui ne la posséderait pas, ne peut assister au banquet du roi. »

anulum... lauacri : Il s'agit là d'une exégèse qui demeurera traditionnelle, comme en témoigne Eucher de Lyon qui voit en cet anneau un « petit signe (*signaculum*) de la foi » (*Formulae Spiritales*, II, CSEL 31, p. 47).

IX, 12 - 19

En effet, le fils prodigue représente le païen qui a perdu la connaissance de Dieu dont il était pourvu comme d'un don naturel. Suite à la perte de ce don, le païen est tombé sous le pouvoir du démon qui l'a soumis aux pires humiliations. Le repentir du fils et son retour chez son père représentent donc la conversion du païen rejoint par la grâce de Dieu ; c'est pour cette raison que les pharisiens s'indignaient, car le salut accordé aux païens suscitait en eux la jalousie.

12. **Venerat... necessarius** : En *Marc.* IV, 11, 1-2 aussi, T. avait attribué *Lc* 15, 31 aux païens et non aux juifs. Donc, une fois encore, on ne peut pas parler d'exégèse arbitraire de la part de T. qui se limite à proposer de nouveau une interprétation qui lui était depuis toujours familière : « Si le Christ a voulu désigner par les mal-portants les païens et les publicains qu'il choisissait, il confirmait ainsi que les juifs étaient en bonne santé » (*Marc.* IV, 11, 2).

13. **in parabolis... praedicabat** : Une distinction analogue entre *parabola*, entendue comme discours figuré et *sententia*, vue au contraire comme l'affirmation explicite d'une idée, existe en *Res.* 33, 6 et *Prax.* 13, 4.
14. **an habeat... acceperat** : En *Marc.* IV, 25, 10-11, T. semble au contraire nier la connaissance de Dieu de la part du païen, mais il s'agit d'une position dictée par des exigences très particulières : en effet, il fallait réfuter la thèse de Marcion qui opposait son propre Dieu, demeuré caché jusqu'à la prédication du Christ, au Dieu créateur, connu depuis toujours, que ce soit par les Juifs ou par les païens. Dans l'ardeur de la polémique, T. en arrive à dire que même le Dieu créateur était demeuré inconnu aux païens : « Comment se fait-il que le Seigneur atteste que ni Israël ni les nations ne le connaissent ? 'Voici que même des nations, dit-il, il n'y a personne' » (cf. *Is.* 40, 17)... Examine donc si ce ne serait pas la confirmation de la parole prophétique qui blâme l'ignorance humaine en ce qui concerne Dieu (*ignorantia in Deum*) » (*Marc.* IV, 25, 10-11). L'expression *ignorantia in Deum* présente une intéressante analogie avec la locution *agnitio in Deum* qui semble être le seul exemple où *agnitio* n'est pas employé avec le génitif objectif, mais avec *in* suivi de l'accusatif. T. a peut-être voulu ainsi exprimer davantage l'élan naturel de l'âme vers Dieu. Selon nous, le présent passage de *Pud.* n'a pas manqué d'exercer quelque influence sur Jérôme (cf. *Ep.* 21, 10), même si ce dernier se réfère, pour ce qui est de la connaissance naturelle de Dieu, à *Rom.* 1, 18-23 et non à *I Cor.* 1, 21, verset que T., en revanche, emploie également en *Marc.* II, 2, 5. En ce qui concerne la doctrine de la connaissance naturelle de Dieu chez T., on peut encore utilement consulter l'article de L. FUETSCHER, « Die natürliche Götteserkenntnis bei Tertullian », *ZKTh* 51 (1927), p. 1-34, 217-251, qui toutefois ne semble pas prendre en considération le présent passage du *De pudicitia*.

15. **longe... iactus** : Ambroise et Jérôme feront eux aussi une interprétation morale de l'éloignement du fils prodigue : « Qu'y a-t-il de plus éloigné que de s'écarter de soi-même (*a se recedere*), que d'être séparé non par les espaces, mais par les moeurs... et les excès du monde interposant leurs flots, d'être distant par la conduite ? » (AMBROISE, *Exp. Luc.*, VII, 214, SC 52, p. 89) ; cf. JÉRÔME, *Ep.* 21, 7. — Il n'est pas nécessaire de corriger « factus » par « iactus », suivant la conjecture de Oehler également retenue par Dekkers : en effet, la leçon « factus » a été défendue, avec des arguments qui nous paraissent convaincants, par E. LOEFSTEDT, *Zur Sprache Tertullians*, Lund 1920, p. 94-96.

fame ueritatis : Cet emploi métaphorique de *fames*, conçue comme le désir de quelque chose de bon, ne se trouve que chez les écrivains chrétiens et semble précisément être attesté pour la première fois chez T. très probablement sous l'influence de la béatitude de ceux qui ont faim et soif de justice (*Matth.* 5, 6). Cf. JÉRÔME, *Tract. in Ps. CVI* (CCL 78, p. 198) : « Leur doctrine faisait sentir une faim de vérité plutôt que la satiété. »

compos : HOPPE (*Beiträge*, p. 81) relève que ce mot est également présent en *Marc.* IV, 16, 5 au sens de « proche » : « Le Christ se révéla et se fit proche. »

16. **uestem... amiserat** : On trouve déjà cette image du « vêtement de la grâce » dans le Pasteur d'Herma (*Sim.* IX, 32, 3-4) et on la retrouve aussi dans l'interprétation de la parabole du fils prodigue que propose Jérôme : « Le vêtement (*stola*) qu'Adam a perdu en péchant » (*Ep.* 21, 23).

opimitate : Il semble que le terme *opimitas*, au sens de *pinguitudo*, *corpulentia*, soit uniquement attesté chez T. (cf. *An.* 20, 4 : « L'embonpoint (*opimitas*) nuit à la santé, la maigreur

la favorise »). Cf. *TLL* IX, 2, 707, 69-75. Hoppe ne savait pas s'il fallait considérer ce terme comme un archaïsme, repris au langage des comiques (cf. PLAUTE, *Capt.*, v. 769) ou comme une simple manifestation de la préférence de T. pour les substantifs en *-tas* (cf. HOPPE, *Quaestiones*, p. 35-36).

19. **Iudaeus... gemit** : On rencontre des conceptions et des expressions analogues en *Marc.* IV, 31, 6, dans un contexte où il est question de la vocation des païens : « ' Je les irriterai avec une nation stupide ' (*Deut.* 32, 21), c'est-à-dire par nous, dont les juifs pleurent l'espérance (*quorum spem Iudei gemunt*). » Nous avons suivi, pour cette citation, le texte établi par Kroymann ; Moreschini, en revanche, lit « *quorum cenam Iudaei spernunt*, » « nous dont les juifs méprisent le repas », selon la conjecture de Corssen.

IX, 20 - 22

T. estime avoir fourni l'interprétation la plus cohérente des paraboles qu'il aborde dans ces pages. Il affirme qu'en matière d'exégèse de l'Écriture, il est préférable de comprendre moins plutôt que de comprendre mal : « Il faut respecter la pensée du Seigneur aussi bien que ses commandements. »

20. **aut et cetera... seruari** : Le raisonnement de T. n'a en soi, rien d'in vraisemblable. D'ailleurs, Augustin fait des considérations analogues lorsqu'il affronte le problème de l'admission au baptême : « Ceux qui pensent que toutes les autres fautes sont aisément compensées par des aumônes ne doutent cependant pas qu'il y en ait trois mortelles, à punir par des excommunications jusqu'à ce qu'elles soient guéries par la pénitence humiliante : l'impureté, l'idolâtrie, l'homicide... Si toutes les fautes doivent empêcher l'admission au sacrement de baptême, l'adultère y est compris ; si, en

revanche, les trois précédentes sont mises à part, l'adultère est du nombre. Or, c'est à son propos que s'est engagé la discussion » (*De fide et operibus*, 19, 34, BA 8, p. 431). — L'adjectif *inconcessibilis* est un autre hapax de T. : cet adjectif n'est pas attesté au positif (*concessibilis*). Ambroise a recours à une périphrase pour exprimer la même idée : *(im)possibilis concessu* (*Paen.*, I, 3, 11, SC 179, p. 60).

21. **ad martyrium potius dirigeremus** : La conception du martyre comme second baptême est reprise et développée en *Pud.* 22, 1-11.

in stercore repertam : Dans un fragment d'une oeuvre de T., probablement le *De censu animae* aujourd'hui perdu, le Christ rédempteur est comparé à un roi qui voulait récupérer un anneau précieux (à savoir l'homme) tombé dans un cloaque : l'analogie des images employées nous semble évidente. Le fragment en question est rapporté en *CCL* 2, p. 1335.

Sed malum... quam contra : IRÉNÉE (*Adv. Haer.*, II, 28, 2, SC 294, p. 271 s.) avait formulé une invitation analogue à la prudence et à l'humilité. C. Hanson considère à juste titre le présent passage du *De pudicitia* comme l'expression du principe le plus caractéristique de T. en matière d'exégèse ; T., en effet, voyait davantage dans les allégories les dangers de la gnose que les fruits d'un approfondissement des Écritures (cf. HANSON, p. 275). Sur ce point, MOINGT (*TTT*, p. 121) fait remarquer ceci : « *Malum minus sapere quam contra*. A la fin de sa carrière théologique, cette déclaration de T. contre-signifie celle que nous avons recueillie au début : ' Mieux vaut ignorer que de connaître ce à quoi on n'est pas tenu, du moment qu'on sait ce qu'on doit savoir ' (*Praes.* 14, 2), la règle qui n'a cessé de guider sa réflexion théologique, même dans ses investigations les plus philosophiques : ' Il

n'est pas permis de chercher davantage que ce qu'il est permis de trouver ' (*An.* 2, 7). » Cependant, Origène lui-même, dont la méthode exégétique est, par bien des aspects, à l'opposé de celle de T., ne fut pas étranger à des préoccupations analogues à celles qu'expose T. ; Origène en arrive à s'exprimer pratiquement dans les mêmes termes que T. : « Il est bien meilleur de ne pas savoir que de mal savoir » (*In Rom.*, VIII, 8, PG 14, 1181 B).

CHAPITRE X

X, 1 - 2

T. affronte une dernière objection des psychiques : l'annonce de la pénitence ne concerne pas les païens qui, à cause de leur ignorance, ne sont pas coupables de leurs péchés.

1. **Excusso igitur iugo** : La même valeur métaphorique de *iugum* est également présente en *Marc.* II, 11, 4 : « Par la même nécessité (*eodem iugo*), tu seras contraint de ranger la justice parmi les meilleures choses. »

in ethnicum disserendi : Seule attestation en *Pud.* de la construction du verbe *disserere* avec *in* et l'accusatif. Cf. *TLL* V, 1, 1463, 64. En *Marc.* IV, 29, 16, ce même verbe est construit avec l'ablatif : « In persona creatoris... disserunt (Marcionitae). »

dispecta : Le verbe *dispicere* a le même sens en *Marc.* II, 6, 7 : « Ayant discerné (*dispecto*) que Dieu devait bien créer l'homme de la sorte, il faut passer à l'exploration du reste en gardant les yeux sur ce qu'on a discerné (*dispectum*). »

aliter interpretandi : Expression fréquente dans les écrits de T. : *Marc.* IV, 43, 7 ; *Scap.* 3, 3 ; *Herm.* 34, 3,...

contendunt... imputanda : Pour l'expression *paenitentiae denuntiatio*, cf. *Marc.* IV, 11, 5 où elle est attribuée à Jean-Baptiste. La doctrine de T. au sujet du péché commis dans l'ignorance de Dieu, c'est-à-dire avant le baptême, n'a pas été modifiée par son adhésion au montanisme, comme l'observe fort justement DOELGER (« Sünde », p. 221-229). La vie avant le baptême est plongée, selon T., dans la cécité, dans l'erreur et dans l'ignorance (cf. *Bapt.* 1, 1 : L'eau par laquelle « une fois lavés des péchés de notre aveuglement originel, nous sommes délivrés pour la vie éternelle »). Aussi, les péchés des païens doivent être jugés avec plus d'indulgence que les péchés des baptisés. L'ignorance dans laquelle se trouvent les païens « non encore instruits par Dieu » a pour effet « une incohérence entre leur volonté et leur action (*inconuenientia uoluntatis et facti*) » (*Marc.* IV, 16, 14). Ici, T. fonde son argumentation sur une confusion délibérée entre pénitence pré-baptismale et pénitence post-baptismale. On ne peut pas croire, en effet, que les adversaires de T. aient nié la nécessité, pour les nouveaux convertis, de la pénitence pré-baptismale : la pénitence qui ne concerne pas les païens ne peut donc être que la *paenitentia post fidem*, comme T. lui-même l'appelle en *Pud.* 18, 18. — Toutefois, on trouve aussi, selon l'intéressant témoignage de Pacien de Barcelone, des controverses semblables dans les polémiques contre les novatiens : « ' Si l'on peut remettre les péchés par le sacrement de pénitence, dites-vous, alors le baptême n'a plus aucune raison d'être ' - Y a-t-il plus sottise comparaison ! Le baptême, en effet, comme sacrement, est le fruit de la passion du Seigneur, mais le pardon, dans le sacrement de pénitence, en revanche, est mérité par la confession. Tous peuvent recevoir le premier sacrement, parce qu'il est un don de la grâce divine, un pardon gratuit ;

l'autre, au contraire, ne s'accorde, comme un salaire, qu'au petit nombre de ceux qui se relèvent après la faute... Vous prétendez que j'ai cité hors de propos cette parole de la Sainte Écriture : ' Je ne veux pas la mort du pécheur, mais son repentir '... Mais, me répliquerez-vous, toutes ces leçons s'adressent aux païens, avant que n'existe le baptême. - Écoutez alors l'Apôtre : ' Or, nous savons que tout ce que dit la loi, elle le dit et l'adresse à ceux qui sont sujets à la loi. ' C'est donc bien que ceux qui ont vécu sans loi ne sont pas tenus à cette obligation de pénitence, et que, s'ils ont fait pénitence, ils ont agi librement, guidés par leur foi, et non à cause d'une obligation légalement imposée » (*Ep.*, 3, 8, 1-3). Également intéressant à cet égard, un passage des *Quaestiones Veteris et Novi Testamenti* : « Aux croyants qui se sont convertis à Lui, Dieu pardonne en une seule fois tous les péchés, sans que doive intervenir l'affligeante pratique de la pénitence... Ensuite, en revanche, s'ils pèchent, ils ne pourront mériter le pardon que par la pénitence ; puisqu'ils ont péché après avoir reçu une miséricorde gratuite, désormais ils ne peuvent plus obtenir l'indulgence sans en payer le prix, mais dans les pleurs et les lamentations » (*Quaest. test.*, 102, 9, CSEL 50, p. 207). Ce que T. appelle « seconde pénitence » dans ses écrits est simplement désigné, dans les deux textes que nous avons cités, par le terme « pénitence ».

sola natura... faciat : Le païen n'est donc coupable que de n'avoir pas obéi à la loi naturelle, inscrite par Dieu dans le cœur de tout homme ; en revanche, il n'a pas transgressé la loi révélée, car il ne pouvait pas la connaître. C'est pour cela que T. écrit *sola natura*. Cette idée peut être éclaircie par le rapprochement avec *Marc.* V, 5, 4, où T., tout en affirmant que tous les hommes sont pécheurs, opère une distinction entre la faute d'Israël qui a transgressé la *disciplina*, et la faute des autres hommes qui ont péché par ignorance déli-

bérée (*dissimulatio*) de la nature : « Le peuple en transgressant l'enseignement reçu (*per disciplinae transgressionem*) et tout le genre humain en se cachant la nature (*per naturae dissimulationem*) avaient péché et s'étaient rebellés contre le Créateur. » En *Marc.* IV, 16, 14-15, du reste, T. avait affirmé que le bien et le mal, par nature, sont connus de tous, mais non point la *disciplina* de Dieu, à savoir l'enseignement révélé, le seul à pouvoir rendre l'homme ferme dans le bien au moyen de la crainte.

2. **conscientia et uoluntate** : La *conscientia* et la *uoluntas* constituaient, déjà en *Exh.*, les deux conditions pour qu'il y ait pleine responsabilité de nos premiers parents dans le péché originel : « Même nos premiers parents, (le diable) ne les a pas contraints alors à vouloir le péché malgré eux, que dis-je ? ni malgré eux ni sans savoir (*neque inuitos neque ignorantes*) ce que Dieu ne voulait pas ! » (*Exh.*, 2, 6) ; cf. *Paen.* 3, 11. BECK (p. 91, n. 2) fait observer combien l'opposition *uoluntas-necessitas* était devenue courante dans la pratique des rhéteurs et des juristes, alors qu'en ce qui concerne la notion de *conscientia criminis*, il estime qu'on doit chercher les sources de cette notion dans la doctrine d'Aristote. Il faut aussi avoir à l'esprit le Nouveau Testament où l'on affirme clairement la gravité du péché commis en pleine connaissance de cause (cf. *Hébr.* 10, 26). Du reste, T. fait également écho à cette même notion en *Paen.* 5, 2-4.

culpa... gratia : Le terme *gratia* n'a pas ici le sens de « grâce de Dieu », mais celui de « pardon ». Cf. *Marc.* V, 5, 3, où T. établit un rapport entre *gratia* et *offensa* : « Il n'y a de grâce qu'après l'offense, et de paix qu'après la guerre. »

si paenitentiam Deo immolarit : Image identique en *Paen.* 12, 7. L'expression est influencée sans doute par *Ps.* 50, 19 : le coeur humilié est un sacrifice agréable à Dieu.

X, 3 - 5

En réponse aux objections, T. affirme que l'Écriture nous offre en fait de nombreux exemples d'annonce de la pénitence aux païens, au premier rang desquels figure l'exemple du prophète Jonas.

3. **Num ergo... uerebatur** : DUVAL (t. 1, p. 169-170) a fourni une excellente explication de ce passage : « Une conclusion ressort clairement de ce texte : le Livre de Jonas montre l'extension aux 'étrangers' de la miséricorde de Dieu qui pardonnera aux ninivites, non à cause de leur ignorance de la loi divine, mais à cause de leur repentance exemplaire. On peut, semble-t-il, aller plus loin. La discussion (*cauillari*) dont Tertullien fait mention n'est autre que l'allusion que fait le prophète, après sa prédication dans la ville païenne, à ce qu'il avait fait observer à Dieu au moment même où lui était confiée la mission d'aller prêcher à Ninive. Voilà la raison de sa fuite. Il n'est pas dit que le prophète voie d'un mauvais oeil ce pardon accordé à des étrangers. Seul semble envisagé le cas personnel du prophète qui n'admet pas, dans sa passion pour la vérité, de voir Dieu rendre vaine l'annonce dont il l'a chargé... En tout cas, de l'intérêt des Juifs dans cette prédication, il n'est aucunement question, en dépit même de la mention des *extranei*. Tertullien ne souffle mot de l'interprétation qui sera celle de Jérôme et selon laquelle la conversion de Ninive inaugure le rejet d'Israël. » Cependant, Jérôme fait une brève allusion à la figure de Jonas, s'exprimant en des termes très proches de ceux de T. : « Autrefois, Jonas s'indignait d'avoir menti sur l'ordre de Dieu, mais il fut repris de son injuste chagrin, parce qu'il

préférerait dire la vérité qui entraînait la ruine d'un peuple innombrable, que dire un mensonge pour le salut de tant de monde » (*Dial. adu. Pelagianos*, III, 6, CCL 80, p. 106).

nondum dei comptem : En *Paen.* 2, 1, on trouve l'adjectif *compos* employé dans le même sens (« des gens qui possèdent Dieu et, par lui, la raison aussi »).

nisi quod... redempturae : Y.-M. Duval observe encore que T. « ne disjoint pas le cas des païens de celui des Juifs, mais affirme que païens et juifs ont droit à la miséricorde du Seigneur qui a souffert pour tous. On trouverait la même doctrine en *Iud.* 1, 3 s., où T. ne demande pour le second peuple, celui des païens, qu'une part égale à celle du peuple juif » (DUVAL, p. 171).

5. **Domini uias sternens** : Même expression en *An.* 16, 4 : « *Salutis uias sternit* », « Il trace les chemins du salut. » Cf. *Orat.* 11, 1.

X, 6 - 7

L'annonce de la pénitence concerne justement les païens parce qu'ils n'ont pas encore bénéficié de cette possibilité de salut qui leur est offerte par Dieu : les chrétiens, au contraire, ne peuvent prétendre avoir droit à une seconde pénitence, car cela reviendrait à abuser de la miséricorde de Dieu.

6. **naturalibus... uoluntariis** : L'opposition entre *natura* et *uoluntas* est reprise, même si c'est dans un contexte tout différent, par Célestius qui entend ainsi nier la notion de *peccatum naturae* (cf. A. HAHN et G. L. HAHN, *Bibliothek der Symbole und Glaubensregeln der alten Kirche*, Hildesheim 1962, p. 293).

Magis... abusus est : Une idée analogue avait également été exprimée en *Paen.* 7, 12 à propos de la perte de la grâce : « Il est pire d'avoir perdu que de n'avoir rien reçu du tout. » D'ailleurs, dans les écrits de T., les invitations à ne pas abuser de l'indulgence de Dieu ne manquent pas : parmi les abus possibles, T. comptait même la prétention à un second mariage en cas de veuvage (cf. *Exh.* 9, 4).

7. **ingratis** : En *Paen.* 5, 6, le chrétien qui retombe dans le péché après avoir reçu le don du baptême était qualifié par le même adjectif : « A l'égard du Seigneur, il apparaît non seulement comme un rebelle, mais aussi comme un ingrat. »

non libentius... ludunt : Le rapport entre la bonté envers les *extranei* et la bonté envers les *proximi* constituent en *Marc.* un important sujet de discussion : en effet, l'adversaire de T. vantait la bonté supérieure de son propre Dieu qui aurait fait preuve de miséricorde envers les hommes qu'il n'avait pas créés et qui lui étaient donc étrangers. Pour réfuter cette thèse de Marcion, T. avait donc été contraint, contrairement à ce qui se produit en *Pud.*, à mettre en valeur la bonté de Dieu envers les *proximi* : « Le Créateur, selon l'ordre de la nature, a enseigné d'abord la bienveillance envers les proches, pour l'étendre ensuite aux étrangers,... d'abord aux juifs, puis à tout le genre humain » (*Marc.* IV, 16, 11).

X, 8 - 11

Les psychiques, en revanche, prétendent que Dieu se révèle plus miséricordieux envers ceux qui pèchent après avoir déjà bénéficié de la pénitence baptismale. Donc, affirme T., le péché devient mérite ! Les chrétiens peuvent être tranquilles : il leur est permis de pécher sans crainte, confiants en la miséricorde de Dieu.

9. **Age tu funambule... sanctitatis** : Il n'est pas facile de comprendre exactement le sens de ces expressions métaphoriques de T. Cependant, Jean Cassien, seul auteur chrétien à utiliser le mot *funambulus* dans un sens métaphorique analogue, peut les éclairer : « Les saints qui conservent stablement le souvenir de Dieu, marchent comme dans le vide, sur des cordes tendus dans les airs : ils sont à comparer à ceux que le peuple appelle des funambules » (*Conlationes*, XXIII, 9, 1, SC 64, p. 151). Du reste, l'exemple des funambules était un exemple traditionnel dans la doctrine stoïcienne, pour montrer les résultats que l'on peut obtenir par la volonté et l'exercice. Cf. ÉPICTÈTE, III, 12, 2 et SÉNÈQUE, *De ira*, II, 12, 4. L'adversaire de T. prétendrait donc que celui-ci impose une manière de vivre inacceptable pour la majeure partie des chrétiens, ou un idéal trop élevé, dont il serait très facile de déchoir par le péché. D'une manière ironique, il exhorterait T. à persévérer dans ce chemin, afin d'expérimenter par lui-même combien il est ardu, et combien T. a besoin du pardon miséricordieux de Dieu. Notre opinion concorde avec l'opinion de G. Thörnell, tandis que d'autres auteurs, parmi lesquels Le Saint, estiment que les expressions en question sont au contraire adressées par T. à son adversaire. Thörnell observe toutefois très justement que les images employées par T. conviennent beaucoup mieux à la rigide discipline montaniste plutôt qu'au laxisme disciplinaire des psychiques (cf. *Studia Tertulliana*, III, p. 70).

tenuissimum filum : La discipline montaniste est comparée à un fil à cause de ses préceptes subtils et de la difficulté pour les mettre en pratique ; la discipline de l'Église serait, au contraire, la voie sûre et véritable.

pendente uestigio : Expression analogue chez CLAUDIEN, *Cons. Theod.* (XVII), v. 324 (MGH 10, p. 188) :

« (Funambulus) pendula librato figat vestigia saltu » « Le funambule assure ses pas en équilibrant son saut par le balancier. »

X, 12 - 14

Seul le livre du Pasteur, que T. juge comme une pièce falsifiée et apocryphe, promet la pénitence aux adultères et aux fornicateurs. Mais la véritable pénitence, c'est celle qui a pour fondement la cessation du péché.

12. **scriptura Pastoris** : Comme l'observe BRAUN (*Deus Christianorum*, p. 458), T. attribue au terme *scriptura* le sens d'« écrit distinct, livre particulier », sens qui est étranger au Nouveau Testament, où le mot γραφή désigne soit un passage biblique soit la Bible dans son ensemble. T. s'était exprimé en des termes analogues en *Or.* 16, 1 à propos du Pasteur d'Herma : « Herma... cuius scriptura fere 'Pastor' inscribitur. »

diuino instrumento : Cette expression désigne l'ensemble des Saintes Écritures. Cf. *Prax.* 20, 2 : « Totum instrumentum utriusque testamenti ». Sur l'emploi du terme *instrumentum* par T., cf. BRAUN, *Deus Christianorum*, p. 463-473.

ab omni concilio... iudicaretur : Cette affirmation de T. est dépourvue de fondement historique et semble être une exagération polémique. En effet, du moins dans l'Église occidentale, le Pasteur d'Herma a joui pendant des siècles d'une autorité indiscutée. Le Ps.-CYPRIEN (*Aduersus aleatores*, ch. 2) le considère encore comme *scriptura diuina*. Pour LIBÈRE (*Catalogue*), c'est la seule oeuvre qui ait l'honneur d'être mentionnée (Herma est cité comme frère du pape Pie). Cf. A. VON HARNACK, *Der pseudocyprianische Tractat de aleatoribus* (TU 5), Leipzig 1889, p. 126 s. et

L. DUCHESNE, *Le Liber Pontificalis*, Paris 1885, I, p. ivb et n. 1. Une synthèse claire et à jour sur la fortune qu'a connue le Pasteur nous a récemment été offerte par A. CARLINI (« La tradizione testuale del Pastore di Erma e i nuovi papiri », in G. CAVALLO, *Le strade del testo*, Bari 1987, p. 23-43, en particulier p. 23-27).

adultera... sociorum : La *scriptura Pastoris* doit être considérée comme *adultera* en tant qu'elle est falsifiée et apocryphe alors que les pécheurs sont *adulteri* au sens de l'adultère charnel. T. avait déjà fait un jeu de mots semblable sur *adulter* à propos d'Hermogène, « tout entier adultère, dans sa prédication et dans sa chair » (*Herm.* 1, 2).

prostitutorem... sacramenti : Selon MICHAÉLIDÈS (p. 265), le terme *sacramentum* désignerait ici l'eucharistie représentée par la coupe mentionnée auparavant : « Les chrétiens, précise T., boivent dans ce calice des psychiques la ' brebis de la seconde pénitence ', c'est-à-dire qu'ils reçoivent d'avance l'assurance que leurs péchés leur seront remis par la seconde pénitence, même s'ils commettent des délits aussi graves que l'adultère ou la fornication... Dans cette optique, le Pasteur (d'Herma) apparaît comme un *prostitutor* de l'eucharistie, invitant par l'entremise de celle-ci, au péché et à la licence au lieu de les en défendre absolument, comme l'exige la sainteté même du corps et du sang du Christ. »

ebrietatis idolum... subsecuturæ : Une contribution importante pour la compréhension de ce passage est offerte par un passage de Pline l'Ancien qui atteste l'existence de coupes ornées de ciselures obscènes : « Ajoutons les défis des buveurs, les vases aux ciselures obscènes, comme si l'ivresse seule n'enseignait pas assez la débauche ! » (*Hist. Nat.*, XIV, 22, 140). T. voudrait donc dire que l'habitude de représenter le Bon Pasteur sur les coupes est comparable

aux coutumes obscènes des païens : en effet, selon T., les chrétiens, encouragés par l'image du Bon Pasteur qui leur promet une seconde pénitence, s'abandonneraient à la luxure la plus éhontée.

13. **ne scilicet... gratia** : T. s'était déjà exprimé en des termes analogues à l'égard des juifs, en *Apol.* 21, 5 : « Ils s'écartèrent, enorgueillis par la confiance de leurs pères. »
14. **Quid enim... effectus ?** : La même idée était déjà exprimée en *Paen.* 6, 22 : « Lequel estimera-t-on le plus digne, sinon celui qui s'est le mieux corrigé ? qui est le mieux corrigé, sinon celui qui est le plus rempli de crainte et qui, pour cette raison, a accompli une pénitence véritable ? Il a craint, en effet, de pécher encore, de ne point mériter de recevoir. »

CHAPITRE XI

XI, 1 - 3

Même si le Christ, durant sa prédication, a accordé le pardon à quelques adultères et fornicateurs, cela n'autorise pas l'Église à en faire autant ; seul le Seigneur, affirme T., en a l'autorité. De plus, la discipline chrétienne a un point de départ bien précis, à savoir l'effusion de l'Esprit-Saint qui a suivi la mort et la résurrection du Christ.

1. **quod ad euangelium pertinet** : Expression analogue en *Marc.* IV, 4, 3 : « Quod ergo pertinet ad euangelium interim Lucae ».

ut cum peccatrici... inaugurangi : T. confond deux éléments différents de la tradition évangélique : en effet, seul l'évangile de Luc présente comme pécheresse la femme qui oint le Christ. En revanche, l'allusion à la sépulture se trou-

ve dans les autres Évangiles, mais non dans l'Évangile de Luc. Il est évident que T. a rapporté au même personnage les différents passages bibliques. D'autres exégètes de l'Église antique soulignaient au contraire le désaccord entre les évangélistes, proposant diverses solutions. Cf. JÉRÔME, *Tract. in Marci Euang.*, XIV, 3 ; AMBROISE, *Exp. euang. sec. Luc.*, VI, 14 ; AUGUSTIN, *De cons. euangel.* II, 79. T. cite également en *Marc.* IV, 18, 9 l'épisode de la pécheresse, mais sans faire aucune allusion à la sépulture du Christ.

ut cum Samaritanae... prostitutae : T. nous donne en *Mon.* 8, 7 la même interprétation de cet épisode de l'Évangile : Le Christ « refuse d'admettre que la samaritaine ait un mari, pour faire voir qu'il est adultère de contracter plusieurs mariages. » Cette dernière idée est partagée par certains païens : « Telesilla en est déjà à son dixième époux. Se marier tant de fois, ce n'est pas se marier : c'est être adultère avec la loi. Une plus franche prostituée me choque moins » (*MARTIAL*, VI, 7, 4-6).

3. **ut praemisimus** : T. fait référence à *Pud.* 6, 14-18.

ante... fidei : La correction « fidei » proposée par Reifferscheid et Wissowa est très vraisemblable, même si elle peut apparaître comme *lectio facilior*. Mais T. emploie une locution semblable en *Praescr.* 27, 1 : « Il n'est donc pas croyable que les apôtres... n'ait pas livré à tous la règle de la foi (*ordinem regulae*) toute entière. » Selon Hilaire de Poitiers, l'apôtre possède la « règle de toute la foi (*fidei totius ordinem*) » (*Trin.*, XI, 9, CCL 62A, p. 537-538).

ante... resumptum : Expressions analogues à propos du Christ en *Prax.* 23, 5 : Le Père « le couronnera d'honneur en le recevant (*resumendo*) aux cieux. » Cf. *Marc.* V, 8, 5. D'ailleurs, on rencontre cette manière de désigner le retour

du Christ au ciel en *Mc* 16, 19, *Lc* 24, 51, *Act.* 1, 9. T. emploie aussi le verbe *ascendere* en *Bapt.* 11, 3, présentant l'ascension du Christ sous une forme, pour ainsi dire, « active ». Cependant, la différence entre forme « passive » et forme « active » de l'Ascension n'a pas suscité de problèmes théologiques particuliers dans l'Église antique. Grégoire le Grand se contente de noter que le Christ, à la différence d'Énoch et d'Élie, est monté au ciel par sa propre force : Il n'est ni « transféré » (*translatus*) comme Énoch, ni « transporté de bas en haut » (*subuectus*) comme Élie (cf. *Hom. in Euang.*, II, 29, *PL* 76, 1217 A-B). La doctrine de Grégoire sera reprise par S. THOMAS, *S. th.*, III, q. 57, art. 3.

determinatorem : Seule attestation de ce terme dans toute la latinité. Cf. *TLL* V, 801, 78-79.

CHAPITRE XII

XII, 1 - 2

T. défie les psychiques de trouver dans les écrits des apôtres quelque justification que ce soit pour le pardon accordé aux adultères et aux fornicateurs.

1. **Itaque isti... possident** : LE SAINT (p. 237) a fourni une excellente interprétation de ce passage : Les catholiques sont membres de l'Église fondée sur les apôtres auxquels a été promis l'Esprit-Saint ; cependant ils ne le possèdent plus, « même dans les apôtres », parce qu'ils ont refusé les révélations annoncées par les prophètes aux derniers jours. Les psychiques ne sont donc pas « spiritales », parce qu'ils ont refusé l'*agnitio Paraclati*, c'est-à-dire de reconnaître le Paraclet. Cf. *Mon.* 1, 2 : « Chez nous, qu'à bon droit on appelle 'spirituels' parce que nous reconnaissons les cha-

rismes de l'Esprit (*agnitio spiritualium charismatum*) ». LABRIOLLE, *Crise* (p. 324) fait remarquer à propos de ce passage de *Pud.* que « ce Paraclet n'est autre pour T. ... que l'Esprit-Saint. C'est le même, à ses yeux, qui, jadis, descendit sur les Apôtres ». On peut toutefois supposer que *Jn* 14, 16 a servi, dans les milieux montanistes, à justifier la Nouvelle Prophétie. Un témoignage d'Hilaire est intéressant même s'il est assez tardif. Après avoir affirmé que tous les hérétiques cherchent dans l'Écriture le fondement de leurs doctrines, l'évêque de Poitiers fait peut-être allusion à une exégèse montaniste de *Jn* 14, 16 : « Montan défend *un autre paraclet* grâce à ses femmes démentes » (*Ad Const.*, 9, CSEL 65, p. 204).

XII, 3 - 5

Après avoir longuement discuté sur la nécessité ou non de garder la loi ancienne, les apôtres décidèrent de conserver l'interdit de l'idolâtrie, de la fornication et de l'homicide : telle est l'interprétation que donne T. de ce qu'on appelle le « Décret apostolique » rapporté en *Actes* 15, 28-29.

3. **ut de legis... disceptaretur** : Expressions semblables en *Marc.* I, 21, 2 : « Si alius deus praedicaretur a Paulo, nulla disceptatio esset servandae legis necne », « Si Paul avait prêché un autre dieu, il n'y aurait pas eu de discussion pour savoir s'il fallait garder ou non la loi. » Selon nous, à partir de ce rapprochement la correction conjecturale « necne statu », formulée par Rigault, apparaît plus favorable, même s'il ne faut pas absolument écarter la correction « necessitate » proposée par Mercerus.
4. **Visum est... Spiritu sancto** : C'est chez IRÉNÉE, *Adv. Haer.*, III, 12, 14 (SC 211, p. 244) que l'on trouve la version du texte d'*Act.* 15, 28-29 la plus proche de celle que rappor-

te T, même si ce dernier omet ce qu'on appelle la Règle d'or : « Tout ce que vous ne voulez pas que l'on vous fasse, ne le faites pas aux autres. » — T. emploie ici la forme passive *abstinere* au lieu de la forme active *abstinere* : HOPPE (*Syntax*, p. 61) considère à juste titre cette forme comme une sorte de déponent à valeur moyenne. — On ne rencontre le syntagme *observare se ab aliqua re* que dans les oeuvres des écrivains chrétiens (cf. *TLL* IX, 2, 215, 10-14). — Les mots « uetante uos Spiritu Sancto », en revanche, nous suggèrent des observations quant au texte. « Vetante » est une conjecture de Fulvio Orsini confirmée ensuite par l'*Ottobonianus*. En revanche, l'édition de Mesnart adopte la leçon « uectante » reçue également par Preuschen et Rauschen. Ce dernier présentait comme terme de comparaison *An.* 15, 2 : « argumentatione uectatur », « il se laisse entraîner par une argumentation. » Sur cette difficile question, on peut noter que le texte grec des *Actes* présente, dans le *codex Bezae* (D), une leçon qui pourrait justifier la version latine « uectante uos Spiritu Sancto » (*Act.* 15, 20 ; cf. Nestle-Aland). Pour une bibliographie détaillée concernant le problème du texte du Décret apostolique, cf. E. HAENCHEN, *Die Apostelgeschichte*, Göttingen 1968, p. 382-383.

5. **Sufficit... homicidium** : En fait, aucun autre témoin du texte des *Actes* ne présente un ordre semblable. D'ALES (« Tertullien et Calliste », p. 245, n. 3) fait observer que T. aurait pu, plus opportunément, citer le texte du discours de Jacques (*Act.* 15, 20) qui introduit effectivement une telle énumération.

Interdictum... intellegemus : En fait, le « Décret apostolique » se rapporte à l'abstinence alimentaire du sang des animaux que T. lui-même avait signalé en *Apol.* 9, 13 comme une habitude propre aux chrétiens. Ici, les deux interprétations différentes semblent être liées par une sorte de raison-

nement a fortiori semblable à celui qu'employait déjà T. en *Apol.* 9, 14 pour éloigner des chrétiens l'accusation d'infanticide : « Comment pouvez-vous donc croire que ces hommes qui ont horreur du sang d'un animal..., sont avides de sang humain ? » Cependant, en *Pud.*, l'argumentation semble moins convaincante et elle sera efficacement réfutée par le Ps.-Ambroise, appelé aussi Ambrosiaster, même si c'est d'une manière indirecte : « Quels préceptes ont été transmis aux païens pour qu'ils les observent ? ceux qu'ils ignoraient ou ceux qu'ils connaissaient ? mais a-t-on jamais vu que quelqu'un apprenne ce qu'il sait ? On a donc présenté aux païens comme illicite ce qu'ils trouvaient licite, et par conséquent ce n'est pas l'homicide qui leur est interdit quand ils reçoivent l'ordre de s'abstenir de sang. Ils ont reçu, en revanche, le précepte que Noé avait appris de Dieu : éviter de manger le sang en même temps que la chair. Est-il possible, en effet, que les païens, instruits par les lois de Rome,... ignorent que l'on ne doit pas commettre l'homicide, d'autant plus que les lois romaines... punissent les adultères et les homicides ? » (*In ep. ad Gal.*, 2, 2, 3, CSEL 81-3, p. 18-19).

XII, 6 - 8

Les apôtres ont libéré les croyants de nombreux poids de la loi ancienne, mais ils ont considéré comme irrémissibles les péchés d'idolâtrie, d'adultère, d'homicide : c'est la seule obligation à laquelle les chrétiens sont encore liés.

7. **Cur ergo... constringant ?** : T. avait déjà interprété le « Décret apostolique » dans le même sens moral : « L'Esprit-Saint, sur la demande des apôtres, nous a délivrés du lien et du joug (de l'ancienne loi), pour que nous puissions être libres d'éviter l'idolâtrie » (*Idol.* 24, 3). Cf. *Marc.* IV, 1, 6.

8. **Soluerunt... obligaremur** : On trouve un écho probable de cette idée de T. chez PACIEN DE BARCELONE : « Les autres péchés sont annulés par le contrepois des bonnes oeuvres ; en revanche, ces trois crimes (cf. *Act.* 15, 29) doivent être redoutés » (*Exhortatio ad paenitentiam*, IV, 3). Pacien fait preuve d'une bonne connaissance des deux traités de T. relatifs au problème de la pénitence.

Compensatione... praestemus : Dans le texte de son exhortation *Aux martyrs*, T. avait eu recours à de telles images, affirmant que le martyr, par son renoncement aux joies de la vie, réalise un gain bien plus grand, comme dans une tractation commerciale : « Le commerce consiste à perdre quelque chose pour gagner plus » (*Mart.* 2, 6). Selon la définition de J. P. Waltzing, *compensatio* « désigne la balance d'un compte, le prix payé en échange de quelque chose » (WALTZING, *Comm. apol.*, p. 325). RAMBAUX (*Tertullien face aux morales*, p. 87), note que ce terme est fréquemment employé par T.

Compensatio autem... idololatriae : Une fois encore, LE SAINT (p. 240) offre une interprétation convaincante de T. : quand un accord est établi par la *compensatio*, le pacte comporte une obligation légale irrévocable ; de fait, Dieu nous libère de nombreux poids de la loi ancienne, mais il nous demande, en échange, une fidélité absolue pour ce qui est de s'abstenir de commettre les trois péchés capitaux. Si un chrétien commettait l'une de ces fautes, il violerait les termes de la *compensatio* établis par Dieu et, par conséquent, il ne pourrait plus se considérer comme libéré des liens de la loi ancienne.

XII, 9 - 11

L'Esprit-Saint nous a volontairement permis d'être libérés du fardeau de la loi : il n'est pas possible de modifier cet accord qui constitue le fondement de la nouvelle alliance. C'est pour cette raison, affirme T., que les Églises chrétiennes n'accordent pas la réconciliation aux idolâtres et aux homicides.

9. **Sed non leuiter... ingratus** : Les termes *pacisci* et *sponsio* sont également employés par T. pour exprimer le pacte qui s'est établi entre l'homme et Dieu au moment du baptême : « Tu t'es engagé (*pactus es*) à renoncer à lui (le diable), à sa suite et à ses anges. Voilà le contenu du pacte conclu entre vous (*conuenit inter uos de isto*). Ce sera une amitié qui repose sur l'observation du traité (*observatione sponsionis*) qui consiste à ne reprendre par la suite aucun des biens lui appartenant, auxquels tu as renoncé, que tu lui as rendus, de peur qu'il ne te présente devant le Dieu juge, comme un félon, comme un homme qui a brisé le pacte (*ut fraudatorem, ut pacti transgressorem*) » (An. 35, 3).
10. **indemutabilis** : Néologisme forgé par T., cet adjectif n'est ensuite employé que par des écrivains chrétiens comme Hilaire : « Per definitam fidei indemutabilis constitutio-nem », « Par une formulation définitive de la foi immuable » (*Trin.*, XI, 1, CCL 62 A, p. 529). Cf. *TLL* VII, 1, 1136, 20 s. BRAUN (*Deus Christianorum*, p. 57) estime probable que T. « ait voulu exprimer cette nuance que Dieu n'est pas susceptible d'altération, le préfixe *de-* affectant le procès d'un sens dépréciatif ».
11. **Hinc est... redditur** : Pour les problèmes historiques et théologiques concernant ce passage, voir l'Introduction, t. 1, p. 76 s.

debebunt probare : Expression analogue en *Marc.* I, 21-6 : « Quod si Marcion poterit dici, debebit etiam probari. »

CHAPITRE XIII

XIII, 1 - 6

Selon les psychiques, l'apôtre Paul, dans la II^e Lettre aux Corinthiens, aurait pardonné l'incestueux qu'il avait lui-même condamné dans la I^e Lettre. En réalité, affirme T., dans la II^e Lettre aux Corinthiens, on ne parle absolument pas du même fornicateur, aussi devons-nous estimer que c'est une autre personne qui a été pardonnée par l'apôtre. De plus, s'agissant d'un péché très grave, le pardon aurait été annoncé d'une manière solennelle pour souligner le caractère exceptionnel de l'événement.

1. **dedendum satanae** : T. choisit délibérément le verbe *dedere*. Selon le grammairien Donat, ce verbe exprime à la fois l'idée d'hostilité et le caractère définitif d'une action : « Donner (*dare*) est ce qui se répète, livrer (*dedere*) est pour toujours (*ad perpetuum*). Et si nous donnons à nos amis, nous ne livrons qu'à nos ennemis » (*Commentaires de Térence, Andria*, 199, éd. Wessner, t. 1, p. 92).
- stilum uerterit** : Cette expression avait un caractère proverbial : Cf. JÉRÔME, *Ruf.*, I, 31 (*SC* 303, p. 91) : « Aussitôt, tu retournes ton stylet (*uertis stilum*) et tout ce que tu avais d'abord loué, tu le blâmes. » Cf. OTTO, p. 331.
2. **increpatio** : Ce terme est attesté à partir de l'*Itala* et de T. et son emploi postérieur se réduit presque exclusivement à la sphère des écrivains chrétiens. Cf. *TLL* VII, 1, 1048, 3s.
- uti e contrario... aduocare** : ROENSCH (p. 686) remarque que cette construction de *ut* avec l'accusatif et l'infinitif est

une conséquence directe de la conformation au texte grec. D'ALÈS (*Théologie*, p. 235, n. 2) croit que T. a cité le texte de Paul en réadaptant une traduction qui existait déjà : « L'incorrection même de certains textes cités par T. montre qu'il transcrit un traducteur barbare. » Cette hypothèse nous semble plausible.

3. **iniectiones** : T. est le seul à traduire le grec *νοήματα* par le terme *iniectiones* : la *Vetus Latina* lit *uersutiae*, la Vulgate, en revanche, *cogitationes*. En *Marc.* I, 22, 1, on trouve le même sens de *iniectio* : « Mais comment l'Antichrist s'évanouirait-il radicalement en poussière si l'on ne se donnait pas aussi une place pour écraser ses autres imaginations (*iniectionibus*)... ? » Cf. *TLL* VII, 1, 1618, 8-15.
4. **contaminatore** : Ce terme est attesté pour la première fois dans les écrits de T. (également, *Apol.* 11, 12).
5. **tristiora cunctantur** : A noter l'emploi, avec une valeur passive, du verbe déponent *cunctari*. Cf. HOPPE, *Syntax*, p. 62.
6. **De modica... significatione** : Le raisonnement de T. peut se résumer ainsi : il est impensable que l'apôtre Paul ait absous l'incestueux, coupable d'un tel délit, d'une façon aussi peu éclatante, car l'importance de cette décision exigeait un geste public et bien visible de tous. T. fait appel à un raisonnement semblable en *Res.* 21, 3-5. Plus les décrets de Dieu sont importants, plus leur promulgation doit être manifeste ; si donc la Résurrection est clairement désignée par l'Écriture, c'est qu'elle est essentiel à la foi : « Plus les prophéties sont importantes, plus elles devraient être claires, afin d'être crues comme étant les plus importantes » (tr. M. Moreau).

XIII, 7 - 12

Du moment que les psychiques accordent seulement la réconciliation après un processus pénitentiel public, l'apôtre devrait avoir fait de même. En outre, ses paroles ne peuvent pas être interprétées comme une absolution de l'incestueux, mais simplement comme l'expression d'un sentiment de charité.

7. **conciliatum et concineratum** : Ces deux adjectifs sont uniquement attestés dans ce passage du *De pudicitia*. Cf. *TLL* IV, 40, 55-57 et IV, 49, 24-25.
- contionaris** : Ce verbe n'a pas, dans le présent contexte, une valeur passive, comme semble l'indiquer le *TLL* (IV, 735, 49), mais est construit avec *in* et l'accusatif, construction plutôt rare (cf. *TLL* IV, 735, 35-36). Le sens de la phrase est donc le suivant : l'évêque, appelé uniquement « bon pasteur », prêche la miséricorde pour empêcher la mort du pêcheur.
9. **nec hunc saltem... paenitentiae** : Selon nous, la leçon « *legatum* », retenue par Mesnart, est très vraisemblable. Dekkers cite à l'appui *Vx.* I, 1, 2, en considérant « *legatum* » comme un substantif neutre. Il nous semble toutefois plus probable que, dans le présent contexte, « *legatum* » soit l'accusatif du substantif masculin *legatus* : T. voudrait dire que les actes du pénitent sont comme un ambassadeur qui annonce l'authentique repentir. Cette interprétation peut trouver une confirmation par un rapprochement avec *Paen.* 9, 4 : « *Omnibus fratribus legationem deprecationis suae iniungere* », « Recommander à tous les frères de se faire les ambassadeurs de sa requête en grâce ». Cf. CYPRIEN, *Ep.* 30, 6 (*CUF*, t. 1, p. 76) : « Qu'ils envoient, comme représentants de leur douleur, des larmes » ; AMBROISE, *Exp. in Ps.* 37, 38, 2. — On trouve ici l'expression *nec... saltem* fréquente chez

T. : elle a une valeur très proche de *ne... quidem*. Cf. HOPPE, *Syntax*, p. 107.

10. **Et tamen... communicationem** : L'exégèse de T. trouve une autre réfutation indirecte dans les écrits du Ps.-AMBROISE, qui présente la *communicatio* comme une conséquence logique de la *caritas* : « Paul veut que ceux-ci (les corinthiens) soient obéissants, afin qu'ils affermissent leur frère dans l'amour en le recevant dans leur communion » (*Comm. in II Cor.*, 2, 9, CSEL 81-2, p. 207).
11. **Si quis autem... obiurgantes** : Dans ce cas aussi le texte biblique de T. présente des particularités. En effet, T. est le seul à traduire les impératifs ἡγείσθε et vouθετείτε par les participes « deputantes » et « obiurgantes ».

XIII, 13 - 21

Les psychiques pensent que l'apôtre Paul, en livrant l'incertain à Satan *in interitum carnis*, a voulu lui ménager des peines corporelles comme instrument d'expiation de sa faute : l'apôtre se serait également comporté de cette manière à l'égard d'Hyménée et d'Alexandre et, parlant de lui-même, il aurait dit avoir été souffleté par un ange pour ne pas tomber dans l'orgueil. On ne peut proposer un tel rapprochement, objecte T. : Hyménée et Alexandre ont été livrés à Satan irrévocablement, tandis que Paul supportait une épreuve avec l'aide du Christ.

14. **Hic iam carnis interitum... satis deo fecere** : L'exégèse combattue ici par T. restera très présente dans le monde catholique, comme en témoigne aussi, entre autres, PACIEN DE BARCELONE (*Exh. ad. paen.*, X, 1) : « Qu'en dites-vous, mes pénitents ? Où est votre mortification de la chair (*carnis interitus*) ? »

- conflictationem** : Le terme est employé avec ce sens proche de *uexatio* à partir de T. Cf. par exemple, *Bapt.* 20, 1 : « Conflictatione carnis et spiritus. » et *TLL* IV, 236, 2-13.
15. **Sed et ipse... extolleret** : Ce même passage de *II Cor.* 12, 7 s. avait été cité par T. en *Fug.* 2, 7 comme l'un des exemples de tentation diabolique permise par Dieu pour mettre les justes à l'épreuve. On retrouve ce passage de *II Cor.* 12, 7 s. en CYPRIEN, *Testimonia*, III, 6 (CSEL 3-1, p. 119). — Le verbe *colaphizare* est attesté à partir des versions anciennes de la Bible et de T. Cf. *TLL* III, 1569, 46-75.
16. **Si et hoc... intellegamus** : Cf. *Fug.* 2, 7 : « L'apôtre lui-même livra Phygellus et Hermogène à Satan pour qu'ils se corrigent (*uti emendentur*), non pour qu'ils blasphèment. » Les noms de Phygellus et d'Hermogène ont étrangement supplanté les noms d'Hyménée et d'Alexandre : il peut s'agir, très probablement, d'une simple faute de mémoire, analogue à celle qui est commise par HILAIRE DE POITIERS (cf. *Tract. in Ps.* 118, Ain, 5, CSEL 22, p. 497). — En *Fug.* 2, 7., l'interprétation de *I Tim.* 1, 20 semble être diamétralement opposée, ce qui paraît encore plus étrange si nous considérons que le *De fuga* est également un écrit influencé par le montanisme.
- per dolorem... capitis ?** : T. se réfère, semble-t-il, à une tradition orale qu'il suppose connue de tous. La même tradition sera citée par Eucher de Lyon qui a peut-être à l'esprit le texte de T. : « Certains disent que l'apôtre a souvent été tourmenté par des maux de tête » (*Inst.*, 1, CSEL 31, p. 128).
18. **Satis habe... perficitur** : T. est aussi un témoin isolé en ce qui concerne le texte de *II Cor.* 12, 9. La *Vetus Latina* et la Vulgate présentent le texte suivant : « Sufficit tibi gratia mea. »

19. **Hymenaei... scilicet** : Le passage de *Matth.* 12, 31 s. auquel T. fait allusion est rapporté, en même temps que *Mc* 3, 29 et *I Sam.* 2, 25 chez CYPRIEN (*Testimonia*, III, 28, CSEL 3-1, p. 142 qui a pour titre : « Il ne peut être pardonné dans l'Église, celui qui a péché contre Dieu »).

terminum : Expression analogue en *An.* 26, 1 : « Dei terminos ». Le mot *terminus* a ici un sens équivalent à celui du grec ὄρος. Il est employé dans des textes à caractère liturgique parmi lesquels une prière de consécration épiscopale : « Toi qui as donné les règles (*terminos*) de ton Église par ta parole de grâce » (*La Tradition apostolique*, SC 11^{bis}, Paris 1984, p. 43).

20. **Vnde et naufragos... ecclesiae** : Cf. H. RAHNER in *Symbole der Kirche*, Salzburg 1964, p. 441-450. Cet auteur observe que l'argumentation de T. emploie des éléments de la catéchèse baptismale primitive. Du reste, l'image de la *navis ecclesiae* était également présente en *Bapt.* 12, 7 : « Cette barque (*naucula*) (cf. *Matth.* 8, 24; 14, 30) préfigurait l'Église. » Cf. *Idol.* 24, 1.

XIII, 22 - 23

L'incestueux a été livré à Satan pour que les autres apprennent la gravité de la faute qu'il a commise. Donc, les mots « in interitum carnis » ne désignent pas une punition en vue d'un amendement, mais la mort véritable de la chair.

23. **ipsam substantiam damnans** : On rencontre fréquemment dans les écrits de T. l'opposition entre *substantia carnis* et *opera carnis*. T., en effet, fut souvent engagé dans des polémiques contre les hérétiques qui niaient la résurrection de la chair (cf. *Marc.* V, 14, 4 et beaucoup d'autres exemples). T. avait alors dû préciser que l'apôtre Paul ne condamnait pas

la substance de la chair, mais ses oeuvres ; dans le présent passage, en revanche, il est obligé d'affirmer exactement le contraire.

XIII, 24 - 25

L'esprit dont parle Paul, affirmant qu'il sera sauvé, ne peut être celui de l'incestueux, parce que ce dernier ressusciterait seulement en esprit et non dans sa chair, ce qui est contraire à la foi chrétienne. L'Esprit en question est donc celui de l'Église qui doit être sauvé de la contamination de l'incestueux.

24. **Ergo poenam... amittimus** : La nécessité de la résurrection simultanée de la chair et de l'âme, qui ensemble doivent recevoir la récompense ou le châtiment, est un principe affirmé avec force par T. dans le *De resurrectione* : « On ne peut séparer dans le salaire ce que le travail réunit » (*Res.* 8, 3 ; tr. M. Moreau). Cf. *Marc.* I, 24, 3. Les arguments produits par T. dans le présent passage se présentent, de manière très semblable, dans la polémique qu'Ambroise mène contre le rigorisme des novatiens : « Peut-être quelqu'un sera-t-il troublé par le fait qu'il est écrit : ' J'ai livré cet homme à Satan pour la ruine de la chair ' et peut-être dira-t-il : ' Comment un homme peut-il être concerné par le pardon, si sa chair est totalement perdue, alors qu'il est clair que l'homme, racheté tout entier, est sauvé tout entier, et non pas l'âme sans la chair, ni la chair sans l'âme ?... ' Qu'un tel homme trouve ici la réponse qu'il cherche : le mot ' perte ' (*interitus*) ne signifie pas la destruction complète de la chair, mais la correction qu'elle reçoit » (AMBROISE, *Paen.*, I, 17, 95, SC 179, p. 128 s.).
25. **Superest... fornicatore** : L'exégèse de T. se distingue de l'exégèse de tous les autres écrivains chrétiens, exception faite pour le Ps.-Ambroise, qui présente d'intéressantes

convergences avec T. : « Il (Paul) livre à Satan le contaminé dont nous venons de parler pour que l'Esprit-Saint soit sauf chez les hommes de l'Église au jour du jugement. En effet, s'il n'avait pas été chassé, l'Esprit de l'Église ne serait pas rendu sauf au jour du jugement... sauf, non quant à lui-même, car il est impassible, mais sauf par rapport à nous à qui il a été donné » (*Comm. in I Cor.*, 5, 3, 3, CSEL 81-2, p. 54). Faut-il penser à une influence de T. ? En tout cas, cette exégèse, bien que non prédominante, est encore connue au cours des siècles suivants. Pierre Lombard, qui prouve assez clairement sa dépendance vis-à-vis du Ps.-Ambroise, la présente comme l'une des interprétations possibles (cf. *In I Cor.*, PL 191, 1572 D-1573 A).

Non scitis... consparsionem ? : *I Cor.* 5, 6 est également cité indirectement en *Marc.* I, 2, 3 où le grec φύραμα est traduit par *massa* : « Et, à partir de là, il (Marcion) lui a suffi d'un peu de levain pour faire tourner à l'aigreur de l'hérésie toute la pâte (*massa*) de sa foi. » — En *Pud.*, T. emploie transitivement le verbe *desipere* (cf. HOPPE, *Syntax*, p. 129).

CHAPITRE XIV

XIV, 1 - 2

Les mots de l'apôtre Paul : « C'est assez pour cet homme-là du châtement infligé par la majorité » ne sont pas adressés à l'incestueux, car ce dernier n'avait pas reçu une simple réprimande, mais une sévère condamnation.

1. **Sufficiat... multis** : *II Cor.* 2, 6 présente ici une version quelque peu différente de celle qui apparaît en *Pud.* 13, 2. Il s'agit probablement d'une erreur de mémoire.

XIV, 3 - 15

Dans la I^e Lettre aux Corinthiens, de nombreuses personnes sont réprimandées par l'apôtre, et c'est probablement l'une d'entre elles qui reçoit le pardon dans la II^e Lettre aux Corinthiens. Pour prouver cela, T. passe en revue tous les passages dans lesquels Paul adresse quelque reproche.

4. **mancipes earum** : Nous trouvons là une image tirée du langage juridique : ceux qui reçoivent des réprimandes de la part de l'apôtre sont ironiquement désignés par T. comme des « adjudicataires » de péchés.

non atramento, sed felle conscriptam : Cette expression a très probablement été suggérée à l'écrivain par *II Cor.* 3, 3 : « Vous êtes une lettre du Christ... écrite non pas avec de l'encre, mais avec l'Esprit du Dieu vivant. »

5. **schismata... contentiones** : Ici, T. a probablement à l'esprit *II Cor.* 12, 20 où l'on trouve une accumulation analogue : « Ne forte contentiones, aemulationes, animositates, dissensiones, detractationes, susurrations, inflationes, seditiones sint inter uos. » — Le terme *elatio* est employé comme équivalent de *superbia* à partir de l'*Itala* et de T. Cf. *TLL* V, 2, 325, et s.

inuidia : Le mot *inuidia* est employé dans un sens voisin en *Marc.* II, 24, 1 : « Il arrive qu'après de bonnes actions, on fasse l'aveu d'un repentir pour montrer du mécontentement (*inuidiam*) et de la réprobation à celui qui s'est révélé ingrat à l'égard d'un bienfait. »

elimarentur : Avant T., ce verbe est employé, dans un sens métaphorique, concernant ceux qui sont « polis à la lime », « affinés par les combats et les discussions (*certationibus disceptationibusque*) » (AULU-GELLE, *Noct. Att.*, Praef.,

19). Autre exemple chez T. : « Les péchés qui seraient abrasées (*elimentur*) par le jeûne » (*Iei.* 12, 1). Cf. *Marc.* IV, 35, 7, où apparaît le nom d'agent *elimator*.

aculeus : On trouve un sens métaphorique semblable chez CICÉRON, *Pro Plancio*, 24, 58 : « Les pointes (*aculei*) même, s'il y en eut dans les critiques que tu fis à mon sujet, n'ont pas été, malgré tout, sans me plaire. »

6. **Deo gratias... nomine ego tinxerint** : Un détail nous pousse à émettre l'hypothèse de l'emploi par T. d'un texte biblique de type « occidental ». En effet, « tinxerim » correspond à ἐβάπτισα, qui est la leçon du *Codex Bezae* (D). Les principaux autres manuscrits du NT portent, en revanche, la leçon ἐβαπτίσθητε.

7. **Et puto... hominibus** : La traduction de *1 Cor.* 4, 9 par T. présente certaines particularités : il est le seul à lire *elegit* au lieu de *ostendit* (ἀπέδειξεν) et il traduit ἐπιθανατίους par *bestiarios*.

8. **mihī autem... sum** : T. traduit le grec ἀνακριθῶ par « interroger », alors que la *Vetus Latina* lit « iudicer ». La leçon « neque » peut s'expliquer si l'on suppose dans le grec οὐδέ. La *Vetus Latina* et la Vulgate présentent, en revanche, la leçon « nihil », conformément au texte du manuscrit grec οὐδέν.

gloriam... inaniē : Le passage de *1 Cor.* 9, 15 est également cité indirectement en *Marc.* V, 7, 11 : « Sa gloire (celle de Paul),... dont il dit que personne ne peut l'annihiler (*evacuaturum*) ».

10. **quis enim... non acceperis** : Les mots « si autem acceperis » sont un ajout hypothétique de Fulvio Orsini, rendu plau-

sible par le rapprochement avec un passage de *Orat.* où T. rapporte la leçon suivante : « Si Dei gratia est et accepisti, quid gloriaris... ? » (*Orat.* 22, 9).

11. **aut non habemus... Cephas ?** : En *Mon.* 8, 6, T. cite le même passage et rejette la possibilité de traduire le grec γυναικός par *uxores* : « [Paul] prouve que ce n'était pas des épouses (*uxores*) que menaient les Apôtres avec eux... mais simplement des femmes (*mulieres*) » (cf. P. MATTEI in SC 343, p. 290-291). En revanche, en *Exh.*, 8, 3, T. avait justement eu recours à la traduction qu'il allait par la suite critiquer : « Licebat et apostolis nubere et uxores circumducere », « Il était permis aussi aux apôtres de se marier et d'avoir leurs épouses avec eux. » Cf. C. MORESCHINI in SC 319, p. 168.

12. **Si quis... Domini** : Le texte de *1 Cor.* 11, 16 est également cité en *Virg.* 8, 4 où T. lit : « Contentiosus est et Ecclesia Dei. »

15. **Auditur... admisit ?** : Le texte biblique de T., tout en présentant sur le fond un accord avec les autres témoins de la *Vetus Latina*, dénote cependant un choix lexical plus recherché : le grec ὁ τὸ ἔργον τοῦτο πράξας est traduit par « qui tale facinus admisit », alors que la *Vetus Latina* dit simplement « qui hoc opus fecit ».

XIV, 16 - 17

L'Apôtre prononce une condamnation contre l'incestueux et le livre à Satan, invitant les chrétiens à prier afin que la mort l'élimine définitivement.

16. **pro mortuo** : On trouve, bien que dans un contexte doctrinal tout à fait différent, des expressions analogues chez

AUGUSTIN, *Serm.* (Morin 11, *Miscellanea Agostiniana* 1, Rome 1930, p. 631, l. 23-24) : « Qui est-ce que l'on pleure sinon un mort ? et qu'y a-t-il d'aussi mort qu'un injuste (*iniquus*) ? »

ad quem lugerent : Seul exemple du syntagme *lugere ad aliquem* (Cf. *TLL* VII, 2, 1800, 8 s. et 1802, 14-15), peut-être sous l'influence de la construction grecque κλαίω εἰς.

per mortem... communem : Cf. *Scorp.* 8, 1 : « Ista (mors) communis et omnium debitum », « Cette mort, commune et qui est le lot de tous ». Sur la distinction entre la mort de l'âme et la *mors communis*, cf. ORIGÈNE, *Comm. in Rom.*, V, 7 (PG 14, 1037 A).

propriam... cadauer : Expression et idée analogue en *Marc.* V, 9, 3 : « Mortuum autem non aliud est quam corpus », « Ce qui est mort n'est rien d'autre que le corps. »

inrecuperabili : Cet adjectif, dont la forme positive n'est pas attestée, apparaît pour la première fois chez T. qui l'emploie seulement dans le présent passage du *De pudicitia*. Cf. *TLL* VII, 2, 393, 53-58.

17. **Maledici... sequebatur** : HOPPE (*Quaestiones*, p. 19) estime qu'il s'agit ici du premier exemple d'un emploi avec valeur nominale de l'infinitif passif ; *maledici* aurait donc ici une valeur correspondante à *maledictio*. Plus vraisemblablement, *maledici* est un infinitif dépendant du verbe impersonnel *sequebatur* construit comme en *Pud.* 18, 2 : « Sequebatur et hoc psychicos sapere. »

sacramento benedictionis exauctoraretur : On trouve une analyse précise et détaillée de ce passage chez MICHAÉLIDÈS, p. 63-66 qui remarque que, « en employant le verbe *exauc-*

toraretur Tertullien fait allusion au renvoi (*exauctorare*) du soldat qui a commis une infamie : on l'excluait de l'armée en le libérant de son *sacramentum*. Tel est précisément le cas de l'incestueux : son délit l'assimile à un militaire coupable d'une ignominie » (p. 64). Le PS.-CYPRIEN file la métaphore du soldat déserteur *uetero sacramento exauctoratus* (*Rebapt.*, 16, *CSEL* 3-3, p. 90).

castra ecclesiae : Cf. *Cor.* 11, 4 : « Du camp de la lumière au camp des ténèbres ». On trouve aussi la même expression — « le camp de l'Église » — dans la tradition latine des homélies d'Origène (*Hom. sur le Lévi.*, 14, 3, *SC* 287, p. 238). HARNACK (*Militia Christi*) ne rapporte aucun autre exemple.

XIV, 18 - 19

La sévérité de Paul se manifeste, à l'encontre de certaines personnes, seulement par des reproches et des menaces. Par contre, elle se manifeste par une sentence de condamnation à l'égard de l'incestueux.

18. **coruscantem** : L'emploi du verbe *coruscare* au sens métaphorique est attesté pour la première fois chez T. Cf. *TLL* IV, 1075, 52 s.

XIV, 20 - 25

Il est évident, affirme T., que l'apôtre Paul, dans la II^e Lettre aux Corinthiens, a pardonné à l'un de ceux qu'il avait simplement réprimandé, et non pas à l'incestueux : en effet, il est impossible qu'une condamnation définitive puisse avoir été révoquée.

22. **deuoratio** : Ce terme est employé pour la première fois dans l'*Itala* et chez T. ; par la suite, il apparaît seulement dans les écrits d'auteurs chrétiens. Cf. *TLL* V, 1, 872, 50-82.
25. **interlocutione suspenderit** : En ce qui concerne l'emploi d'*interlocutio*, terme qui appartient au langage juridique, on peut établir un rapprochement avec le passage suivant de PAUL., *Dig.*, I, 15, 3 : « *Seuera interlocutione comminatus, fustium comminationem emittit* », « Celui qui est menacé par de dures paroles réplique par la menace du bâton. »

XIV, 26 - 28

Les psychiques, n'auraient même pas dû soupçonner Paul d'avoir pu pardonner à l'incestueux ; en effet, toute la vie de l'apôtre nous montre qu'il n'aurait jamais fait preuve d'indulgence envers une telle faute.

26. **quam ut... interpretareris ?** : Pour cette construction du verbe *interpretari* avec le datif, cf. *Marc.* V, 7, 12 : « *Si enim petra illa Christus fuit... cui rei figuram extranei sacramenti interpretatur (Marcio) ?* » Cf. HOPPE, *Beiträge*, p. 22.
27. **legisse debueras** : Sur l'emploi par T. de l'infinitif parfait actif régi par les verbes auxiliaires à des temps passés, cf. HOPPE, *Syntax*, p. 52-53.

secta : Ce terme est employé dans le même sens en *Mon.* 11, 1 : « *Des veuves, dont tu as refusé d'adopter la conduite (sectam)* ».

tantae leuitatis inficeres : Pour cette construction du verbe *inficere* avec le génitif, cf. APULÉE, *Met.*, V, 30, 6 : « *Nectarei fontis infeci* ». Cf. *TLL* VII, 1, 1413, 24.

ut aut damnauerit... damnasset : Cf. la justification donnée par Origène à propos de la conduite de l'apôtre Paul : « Si quelqu'un dit que ces choses ne paraissent pas vraisemblables, parce qu'il ne s'est pas écoulé beaucoup de temps entre la I^e et la II^e Lettre (aux Corinthiens), il peut le comprendre plus aisément en tenant compte du fait que Paul, dans la II^e Lettre, rappelle et associe aux membres de l'Église la personne, chassée dans la I^e Lettre, qui s'était souillée du délit d'inceste, et qui avait été livrée à Satan pour la ruine de la chair, afin que l'esprit puisse être sauvée au jour du Seigneur. Il ne se comporterait certes pas de la sorte, si, au fil du temps, il n'avait découvert en elle de dignes fruits de pénitence » (*Comm. in Rom.*, Praef., PG 14, 834 B-C).

spatium : En ce qui concerne l'emploi de ce terme dans le domaine juridique, cf. *Acta Martyrum Scilitanorum*, 11 : « Saturninus le proconsul dit : Est-ce que vous ne voulez pas un lieu (*spatium*) pour délibérer ? »

28. **Lusit... Domini** : T. semble disposer, selon un ordre hiérarchique, Paul, l'ange, Dieu. L'« ange de l'Église » serait un ange au sens propre, que T. considérerait comme préposé à la surveillance d'une Église particulière. La doctrine de l'ange gardien sera spécialement développée par Origène : « Il y a deux évêques par Église, l'un visible et l'autre invisible... Dans l'Apocalypse,... les anges à qui ont été confiées les Églises sont mis en accusation » (*Hom. in Luc.*, XIII, 5, SC 87, p. 213). — De semblables conceptions sont présentes aussi chez HILAIRE (*Tract. In Ps.* 129, 7) et chez AMBROISE (*In Ps.* 118, I, 9).

De consilio : Expression analogue en *Nat.* I, 3, 6.

CHAPITRE XV

XV, 1 - 10

Examinant la II^e Lettre aux Corinthiens en entier, T. affirme qu'il n'est pas possible d'attribuer à l'incestueux les passages dans lesquels l'apôtre parle de pardon.

1. **incongruentia** : En ce qui concerne ce néologisme de T., cf. DEMMEL, p. 51-52. Chez T., ce mot apparaît encore en *An.* 6, 2 et 32, 6, et en *Marc.* II, 25, 1, à propos de Dieu : « L'explication et la justification de ce que vous pensez être des petites, des faiblesses et des traits indignes (*incongruentias*). »

2. **postliminium** : Dans le langage juridique, ce terme désignait une disposition législative permettant le retour au statut primitif d'un homme qui avait été fait esclave (cf. *Dig.* XLIX, 15, 5). Sur l'étymologie de ce mot, cf. CICÉRON, *Top.* 8, 37.

de auersatione immunditiarum : Expression similaire en *Cult.* II, 1, 2 : « Comme s'il fallait seulement pour être chaste rester vierge et fuir le stupre (*stupri auersatione*). »

3. **dedamnauerit** : C'est la seule attestation de ce verbe dans toute la latinité. Cf. *TLL* V, 1, 250, 24-26. HOPPE (*Quaestiones*, p. 68-69) note le penchant tout particulier de T. pour ce type de verbes qui, grâce à l'ajout d'un préfixe, donnent plus d'ampleur à l'idée du verbe simple ou lui conservent parfois le même sens.

4. **inter titulos praedicaerit** : La référence aux vicissitudes qu'a connues l'apôtre Paul est également présente, dans le même souci de justification, en *Iei.* 8, 4 et *Scorp.* 13, 5.

5. **reprobos** : L'adjectif *reprobus* appartenait typiquement au langage juridique où il désignait ce qui était refusé. Cf. ULP., *Dig.*, XIII, 7, 24, 1 : « Reprobos nummos creditori solvere », « Payer son créancier par de la fausse monnaie ». T. est le premier à employer cet adjectif dans un sens moral. Cf. HOPPE, *Quaestiones*, p. 80.

quae enim... idolis : Citant *II Cor.* 6, 15, T. traduit *συμφώνησις* par son décalque latin *consonantia*. — En *Cor.* 10, 7 et *Cult.* I, 2, 5, *Belial* n'est pas indéclinable ; il présente le datif *Beliae*.

7. **uos enim... attigeritis** : La leçon « dicit enim » laisse supposer un texte grec de type occidental, attesté par le *Codex Bezae* (D) : λέγει γάρ.

8. **Habentes igitur... timore** : En *Marc.* V, 12, 6, le texte paulinien est cité sous une forme quelque peu différente : « Iubet (Paulus) ut emundemus nos ab inquinamento carnis et sanguinis. » C'est peut-être une erreur de T., due à la polémique avec Marcion sur *I Cor.* 15, 50 : « Caro et sanguis regnum Dei non possidebunt. »

10. **ne rursus... perderent** : L'exégèse de T. est indirectement réfutée par CYPRIEN (cf. *Ep.* 55, 26). En critiquant les novatiens, le Ps.-Ambroise laisse supposer qu'ils interprétaient *II Cor.* 12, 21, de la même manière que T. (cf. *In II Cor.*, 12, 21, *CSEL* 81-2, p. 309, l. 11). Les *Quaest. test.* prennent aussi en considération ce passage de Paul, pour montrer, contre le rigorisme des novatiens, qu'il fallait conclure la pénitence des fornicateurs par leur réadmission dans l'Église au bout d'un temps bien défini : « Si, en cette vie, on devait toujours faire pénitence pour ce péché, il (Paul) ne dirait pas de les plaindre, parce qu'ils n'ont pas fait pénitence, mais parce qu'ils ne font pas pénitence... Voilà qui prou-

ve que l'on doit accorder la communion aux fornicateurs après l'accomplissement de leur pénitence (*fornicariis post actam paenitentiam communicandum esse*) » (*Quaest. test.*, 102, 17, *CSEL* 50, p. 212-213). Le texte latin de la dernière phrase présente une grande analogie avec l'énoncé de l'Édit rapporté en *Pud.* 1, 6.

paenitentiam inissent : Il semble que le syntagme *paenitentiam inire* ne se trouve que chez T. Cf. *TLL* VII, 1, 1297, 66 et s.

XV, 11

Celui qui ose présumer que Paul a pardonné à l'incestueux ne connaît vraiment ni sa vie ni sa doctrine.

11. **Sed ignorant... intellegunt** : Ambroise se sert d'un raisonnement semblable contre les novatiens, faisant appel à la cohérence de Paul pour approuver une thèse opposée à celle qui est soutenue dans le *De pudicitia* : « Se peut-il que Paul ait prêché en contradiction avec la manière dont il a agi ? Il a pardonné au corinthien son péché, parce qu'il avait fait pénitence ; comment aurait-il pu, en ce cas, trouver lui-même à redire à sa propre décision ? » (*Paen.* II, 2, 7, *SC* 179, p. 136 s.).

exsecratorem : La première attestation de ce terme se trouve chez T. ; après lui, il sera employé par Lucifer de Cagliari et par Augustin. Cf. *TLL* V, 2, 1837, 61-69.

expiatorem : Ce terme est employé également pour la première fois par T. ; AUGUSTIN, *Contra Iulianum opus imperfectum*, IV, 108, semble l'utiliser dans une acception quelque peu différente : « Calomniateur de l'acte conjugal... mais

purificateur du désir amoureux (*libidinis expiator*) » (*PL* 45, 1300). Cf. *TLL* V, 2, 1701, 63-73.

humaniori reo : Le *TLL* rapporte ce passage de T. comme le seul cas où l'adjectif *humanus* est attribué à l'homme coupable d'un péché sans gravité. Toutefois, l'idée selon laquelle une faute est tolérable lorsqu'elle peut être imputée à la faiblesse de la nature humaine était très répandue. En témoigne le proverbe « errare humanum est » (cf. OTTO, p. 165). Donat commente ainsi la locution *humanum est* présente en TÉRENCE, *Adelphes* (v. 471) : « Nous avons coutume d'employer cette expression quand nous ne nions pas le péché, mais que nous voulons dire qu'il est tolérable » (éd. Wessner, p. 99). Dans un passage d'Augustin, les notions de *humanum* et de *tolerabile*, attribuées au péché, se trouvent unies (*Serm.*, XVII, 5, *CCL* 41, p. 241). Enfin, faire appel à la nature humaine était un lieu commun de la rhétorique judiciaire : Le conflit avec l'adversaire doit se traiter, entre autres, « par l'examen de ce qui est équitable, vrai, conforme au droit et humainement pardonnable » (CICÉRON, *Part. orat.*, 29, 102).

CHAPITRE XVI

XVI, 1 - 21

T. examine à nouveau la 1^e Lettre aux Corinthiens et cite tous les passages dans lesquels l'apôtre défend la chasteté et condamne l'impudicité.

1. **Non scitis... habitare ?** : En *Marc.* (V, 6, 1), *I Cor.* 3, 16 est également cité, mais avec quelques différences : « Nescitis quod templum Dei sitis, et in uobis inhabitet spiritus Dei ? » La leçon « in uobis Dominum habitare » est proba-

blement une erreur de T., influencé par la réminiscence de *II Cor.* 6, 16 : « Vos enim estis templum Dei uiui, sicut dicit Deus : quoniam inhabitabo in illis. »

2. **aeditualem legem** : L'adjectif *aeditualis* semble être un néologisme de T. : en effet, on a ici la seule attestation de ce terme forgé à partir du substantif *aedituus*. L'idée de T. s'éclaire si on se reporte à *Cult.* II, 1, 1, où la *pudicitia* est présentée comme la *aeditua* du temple chrétien constitué par les croyants eux-mêmes : « La gardienne (*aeditua*) et la prêtresse de ce temple est la chasteté, qui ne saurait laisser s'introduire rien d'impur ni de profane. »

Si quis... estis uos : Le verbe grec $\phi\theta\epsilon\rho\epsilon\iota$, traduit ici par *uitiare*, n'a pas manqué de faire difficulté aux traducteurs, comme en témoigne Augustin : « De nombreux traducteurs latins, craignant ce verbe, n'ont pas voulu dire *corrumpet*, mais ont dit *disperdet illum Deus*, et, sans s'éloigner du sens de ce mot, ont ainsi évité la difficulté que présente ce mot » (*Contra epist. fund.*, 31, CSEL 25-1, p. 245). *I Cor.* 3, 16 se retrouve dans les *Testimonia* de Cyprien (III, 27, CSEL 3-1, p. 142).

4. **Immo et ante cetera** : T. applique aussi à *I Cor.* 6, 9 indirectement cité, le principe selon lequel la gravité plus ou moins grande du péché est déterminé par l'ordre dans lequel le péché lui-même est énuméré (concernant ce principe, cf. *Pud.* 5, 5 : « De loco modum, de ordine statum, de confinio meritum cuiusque dignoscas »).
5. **sed haec... Dei nostri** : Dans sa citation de *I Cor.* 6, 11, T. omet « sed iustificati estis. » Ce verset paulinien apparaît aussi en *An.* 21, 4 avec une légère variante. C'est l'un des passages de Paul les plus fréquemment cités à propos du

baptême. Il est également présent chez CYPRIEN, *Testimonia*, III, 65.

6. **Cibi uentri... resuscitabo** : T. cite très librement le texte paulinien et le combine avec d'autres citations de la Bible, probablement à titre d'ajouts explicatifs. Il manifeste ainsi une certaine dépendance à l'égard des auteurs qui l'ont précédé : *I Cor.* 6, 14, et *Jn* 2, 19-21, par exemple avaient déjà été mis en relation par IRÉNÉE (*Adv. Haer.* V, 6, 2, SC 153, p. 80 s.). Cf. PS.-AMBROISE, *In I Cor.*, 6, 14, 1 (CSEL 81-2, p. 65, l. 21).
8. **Christus Dei templum** : Cette importante notion est également présente, même si c'est d'une manière secondaire, en *Marc.* III, 21, 3 : « La maison de Dieu sur le sommet des monts, évidemment le Christ, temple universel (*catholicum*) de Dieu où Dieu est honoré. » Cf. *Marc.* III, 24, 10.
- Auferens fornicationem** : Quoique dans un contexte différent, *I Cor.* 6, 15-17 se retrouve également chez CYPRIEN (*Testimonia*, III, 62) pour interdire le mariage avec les païens. Les *codices* LM de Cyprien (*Vindobonensis* 962 et *Monacensis* 208) présentent quelques affinités avec le texte biblique de T. : « auferens » contre « tollens » de la *Vetus Latina* ; « fornicariae » au lieu de « meretricis » (*Vetus Latina*) ; « conglutinatur », qui ressemble à la leçon « adglutinatur » de T. (*Vetus Latina* : « se iungit »).

9. **Si reuocabilem... adglutinabor** : La meilleure interprétation de ce passage est celle donnée par LE SAINT (p. 259). Pour obtenir le pardon, observe cet auteur, le pécheur doit fuir la fornication, mais ceci comporte une contradiction : en effet, étant devenu « une seule chair » avec la prostituée, il ne peut plus se séparer d'elle, autrement il deviendrait adultère à son égard. Donc, le fornicateur, une fois qu'il a

commis le péché de fornication, ne peut plus en sortir, et, de ce fait, ne peut plus obtenir le pardon. T. commet un sophisme, en ce sens qu'il confond délibérément les termes *fornicatio* et *fornicaria*.

10. **ut in rem... delicturus** : Ces affirmations de T. préudent à la doctrine des novatiens qui considéraient la fornication comme un péché contre le corps du Christ, comme le rapporte le PS.-AMBROISE : « Il semble que pour Novatien le fornicateur ne pèche pas contre son propre corps, mais contre celui du Christ... On ne peut soutenir cela en aucune manière. Le corps du Christ, en effet, n'est pas constitué par un ou deux chrétiens, mais par tous » (*In I Cor.*, 6, 18, 3, CSEL 81-2, p. 68). Cf. ORIGÈNE, *Homélie sur Josué*, 5, 6 (SC 71, p. 175) : « 'Celui qui se livre à la fornication pèche contre son propre corps' (*I Cor.* 6, 18) non pas seulement ce corps qui est devenu 'temple de Dieu', mais ce corps de toute l'Église dont il est dit qu'elle est 'le corps du Christ' (*Col.* 1, 24). Il pèche contre toute l'Église, celui qui souille son propre corps, car par un seul membre, la souillure se répand dans le corps entier. »

et non estis... in corpore uestro : Le texte de T. présente la leçon « tollite », tandis que beaucoup d'écrivains chrétiens lisent « portate », que l'on trouve également dans la Vulgate. T. se révèle parfaitement conscient de ses choix lexicaux, puisqu'il examine les rapports entre les deux termes en *Marc.* IV, 8, 4, en se référant au grec : Le Christ, selon Isaïe, « enlève (*aufert*) nos faiblesses et porte nos maladies (*linguores portat*). Mais les grecs ont coutume de mettre 'porter' à la place d'« enlever (*tollere*) ». »

12. **notitiam... ebibere** : En ce qui concerne cet audacieux emploi métaphorique de *ebibere*, cf. *An.* 43, 9 : « Adam a

vidé la coupe du sommeil (*ebibit soporem*) avant d'avoir soif du repos. »

Quanta secure... caedat : T. avait déjà utilisé l'image de la *silva* à propos d'arguments semblables en *Marc.* I, 19, 5 et *Exh.* 6, 3.

Aspice illum... cupientem : R. Braun note que les mots de T., mis à part l'adjectif *iusta*, pourraient être fait siens par Marcion (cf. « Tertullien et l'exégèse de *I Cor.* 7 », in *Epektasis, Mélanges Daniélou*, Paris 1972, p. 27). — T. semble être le premier à employer le syntagme *ieiunare ab aliqua re*, qui correspond au grec *νηστεύω ἀπό τινος*. Cf. *TLL* VII, 250, 33-44. Même construction en *Marc.* III, 7, 7 (*a salute*).

14. **fibulam relaxasse** : Expression semblable en *Cor.* 11, 7 : « Vt uoluntariis delictis fibulam laxet », « Comme s'il lâchait le frein (litt. enlever l'agrafe) aux fautes volontaires ».
15. **licita... inlicita** : Selon le sévère rigorisme moral de T., que l'on peut même qualifier de « tutiorisme » dans le cas présent, le fait d'aborder avec crainte même les choses licites constitue une bonne mesure préventive. Cette idée est ouvertement exprimée en *Cult.* II, 10, 6 : « Comme il sera plus facile de craindre les choses défendues (*inlicita*), quand on redoutera celles qui sont permises (*licita*) ? »
16. **Quibus... poenae ?** : D'ALÈS (*Théologie*, p. 252) observe que T., dans les œuvres influencées par le montanisme, rapporte *I Cor.* 7, 9 au feu de l'enfer, alors qu'auparavant il avait compris le verbe *uri* comme l'expression de l'ardeur du désir.

17. **Interea... procurat** : Dans ce passage, le terme *uiduitas* ne doit pas être compris au sens précis de « veuvage », mais au sens de « rester séparé du conjoint vivant sans se remarier ». En effet, le terme *uidua*, selon l'étymologie ancienne, était rattaché à l'idée de division : « *Iduare* veut dire 'diviser' en langue étrusque, d'où la veuve est tout à fait comme *idua*, c'est-à-dire tout à fait séparée (*diuisa*) de son mari » (MACROBE, *Sat.* I, 15-17, éd. Willis, p. 72). Chez T., ce sens particulier de *uiduitas* est évident en *Pat.* 12, 5.
18. **iunctus... uxorem** : *I Cor.* 7, 27 est cité en *Mon.* 11, 12, et *Exh.* 4, 1, dans une version tout à fait semblable, à l'exception de la leçon « uinctus » au lieu de « iunctus ». Même s'il n'y a aucunement besoin de corriger le texte du *De pudicitia*, il est possible, à notre avis, que « iunctus » représente une corruption de la leçon originelle « uinctus », due à une faute de lecture très fréquente dans les manuscrits latins.
19. **Ceterum tempus... multiplicamini** : *I Cor.* 7, 29 est plus d'une fois présenté par T. en même temps que *Gen.* 1, 28, selon une opposition qui tend à accentuer le sentiment d'imminence de la parousie. Cf. *Exh.* 6, 1 et *Mon.* 7, 4 ainsi que nos observations dans MICAELLI, p. 99.
20. **erogatorem** : On trouve dans ce passage de T. le seul emploi du terme *erogator* au sens métaphorique : « celui qui donne sa propre fille en mariage ». C'est une allusion évidente à *I Cor.* 7, 38. Ce terme est étranger à la latinité archaïque et classique. Il a un usage essentiellement juridique dans le latin tardif. Cf. *TLL* V, 2, 799, 15-45.
21. **quae amisso uiro... uiduitatis** : En fait, le passage de *I Cor.* 7, 39-40 auquel T. se réfère ici n'implique pas du tout que la condition de veuvage soit antérieure à la conversion à la foi. Cette thèse paradoxale avait déjà été soutenue avec force en

Mon. 11, 10 : Paul « traitait du cas des femmes auparavant épouses de païens et gagnées à la foi au temps de leur veuvage. »

XVI, 22 - 24

Devant les si nombreuses attestations de la sévérité inflexible de l'apôtre Paul, T. ne peut pas tolérer l'impudence des psychiques qui entendent soutenir leurs propres thèses en se fondant sur un seul passage biblique, qui plus est ambigu.

22. **adsertor... impudicitiae** : On a une expression semblable en *Marc.* I, 29, 2 : « Nicolaitae, assertores libidinis atque luxuriae », « Des nicolaïtes, champions de la passion et de la luxure ». En *Scorp.* 10, 9, on retrouve la même connotation négative de *audacissimus* attribué à un hérétique.
- quibus... honorandis... Spiritum sanctum** : En *Iei.* 1, 3, T. emploie une image semblable, également à propos d'une controverse judiciaire : « Les psychiques tiennent une controverse avec le Paraclet. » Sur ce passage et ses difficultés textuelles, cf. HARTEL, *Patristische Studien*, IV, p. 34.
23. **quique** : Cf. *Pud.* 15, 6 : « Comment sépares-tu ce que tu as uni auparavant ? » Cf. THOERNELL, *Studia Tertulliana*, I, p. 53 s.
24. **a sordibus... non potest** : Une distinction similaire entre *sordes* et *maculae* est présente en *Scorp.* 12, 10, où T. semble établir une sorte de hiérarchie entre le baptême et le martyre considéré comme la forme de purification la plus élevée et la plus efficace : « Ses souillures (*sordes*) sont lavées par le baptême, et ses tâches (*maculae*) sont blanchies par le martyre. »

Sed est hoc... armari : Comme l'observe D'ALÈS (*Théologie*, p. 243, n. 2), la même idée est exprimée en *Prax.* 20, 2-3. Les termes *idiotes* et *peruersus* également sont unis en *Prax.* 9, 1 : « Tout ignorant (*idiotes*) ou tout pervers (*peruersus*) se scandalisent (*male accipit*) de ce mot. »

CHAPITRE XVII

XVII, 1 - 17

T. élargit son étude à l'examen des lettres de Paul, dont il reprend tous les passages qui recommandent explicitement la chasteté.

1. **Prouoca... aciem :** T. s'exprime d'une manière semblable en *Marc.* III, 12, 1 : « Appelles-en... à (*prouoca ad*) cette comparaison avec le Christ d'Isaïe. » Cf. *Mon.* 10, 1
2. **haec est uoluntas... ignorant :** On trouve des citations plus ou moins complètes de *I Thess.* 4, 3-5 en *Exh.* 1, 3 et *Marc.* V, 15, 3. T. traduit le terme grec ἀγασμός de trois façons différentes : *sanctimonia* (*Pud.*) ; *sanctificatio* (*Exh.*) ; *sanctitas* (*Marc.*). BRAUN (*Deus Christianorum*, p. 526-529) observe que T., dans ses derniers écrits, a préféré le vocable classique *sanctimonia* au néologisme chrétien *sanctificatio*. Le grec κτῶσθαι est traduit par *possidere* uniquement en *Pud.* alors que dans les autres cas, ce terme est rendu par le verbe *tractare*.
3. **non sunt consecuturi hereditati :** Sur ce passage (*Gal.* 5, 21), T. fait preuve d'une plus grande exactitude par rapport à la *Vetus Latina* et à la Vulgate en traduisant le verbe κληρονομέω, qui, dans les deux versions précédemment citées, est simplement rendu par *possidere*.

6. **Si enim... resurrectionis erimus :** Ce passage paulinien est également cité en *Res.* 47, 11 dans une version plus proche de σύμφωτοι γεγόναμεν, « consati sumus ». En *Pud.*, T. commet peut-être une erreur sous l'influence du *Rom.* 6, 4 (« Consepulti ergo illi sumus ») : il n'est donc pas nécessaire de corriger le texte en remplaçant *consepulti* par *consati* comme le proposait Pamelius.

dominetur eius : Nous avons là une construction qui correspond au grec ἄρχω τινός. Nous la trouvons employée en milieu chrétien où elle s'est probablement diffusée sous l'influence des traductions bibliques. Augustin signale que « dominamini eius » devrait se dire en latin « dominamini ei » (*Loc. hept.*, I, 3, CCL 33, p. 381). Chez T., ce syntagme est également attesté en dehors des citations bibliques, par exemple à propos des romains en *Apol.* 26, 3.

9. **Sicut enim... sanctimonia :** L'intégration conjecturale de « in iniquitatem » est rendue plausible non seulement par le parallélisme avec la locution « in sanctimonia », mais encore par la comparaison avec *Res.* 47, 4. Toutefois, dans ce dernier passage, c'est le terme plus rare *sanctificium* qui est attesté (Cf. BRAUN, *Deus Christianorum*, p. 526-529).
12. **Sensum autem... in Deum :** Un texte analogue est cité en *Res.* 46, 12 : « Sensum carnis mortem appellauit, dehinc et inimicitiam ad Deum », Paul « a appelé ' mort ' les pensées charnelles, puis le refus de l'amitié divine » (tr. M. Moreau). Ce rapprochement rend plausible l'élimination du second « et » proposée par Preuschen et Rauschen, mais de semblables pléonasmes ne sont pas étrangers au style de T.
14. **in quibus... carnis :** La citation de *Éph.* 2, 3, semble quelque peu abrégée et remaniée. En *Marc.* V, 17, 9 nous avons une

citation semblable mais plus conforme au texte grec ἡμεῖς πάντες : « In quibus et nos omnes conuersati sumus. »

Notans... Christianos : Expression analogue en *Scorp.* 9, 10 : « Qui se negauit Christianum, in Christo negauit », « Quiconque se désavoue pour chrétien, nie dans le Christ. » (Cf. *Scorp.* 9, 12). Le rapprochement proposé nous suggère de maintenir dans le texte les mots « scilicet Christianos » que Kroymann estimait devoir éliminer. T. est le seul à témoigner d'un tel texte d'*Éph.* 4, 19. Chez tous les autres témoins, le texte oscille entre les leçons « desespérantes » et « indolentes », qui correspondent respectivement aux termes grecs ἀπηλπικότες et ἀπηληγῆπότες, l'un et l'autre attestés dans la tradition manuscrite. T. disposait probablement d'un texte grec différent.

16. **hoc scientes... esse moechiam ?** : Affrontant le problème de l'admission des catéchumènes au baptême et du rapport entre la foi et la vie, Augustin met également en garde les fidèles contre une interprétation laxiste d'*Éph.* Cf. *De octo Dulcitii quaestionibus*, I, 14 (BA 10, p. 609 ; CCL 44 A, p. 270).

XVII, 18 - 19

T. estime que l'ensemble des témoignages qu'il a recueillis ne laisse aucun doute sur le comportement de l'apôtre Paul. Même s'il était prouvé qu'il a pardonné à l'incestueux, il s'agirait, en tout cas, d'une exception comparable à la circonsion de Timothée.

18. **Pauca multis... adumbrantur** : Même conception en *Prax.* 20, 2, *Apol.* 3, 2, *Marc.* I, 9, 7. — Le rapprochement de termes comme *manifestus* et *adumbrare*, dont le sens originel est diamétralement opposé, constitue certainement un

phénomène sémantique singulier. Cf. HARTEL, *Patristische Studien*, IV, p. 26, repris par HOPPE, *Syntax*, p. 126-127. — SIDER (p. 50) note que cette façon d'argumenter était un des lieux communs de l'enseignement rhétorique, au sujet duquel il cite QUINTILIEN, *Inst. Orat.*, V, 10, 8 : « Per ea, quae certa sunt, fidem dubiis adferens », « Prouver des choses douteuses par des choses certaines. »

19. **esset aliud... circumcisionem** : L'épisode de la circonsion de Timothée est également cité par T., accompagné de considérations analogues en *Mon.* 14, 1 et *Marc.* V, 3, 5. — A propos de ce type d'argumentation, FREDOUILLE (*Conversion*, p. 240-241) estime possible que T. ait été influencé par les règles de la rhétorique concernant la *controversia scripti et uoluntatis* ; l'auteur cite, à ce sujet, CICÉRON, *Inu.*, II, 42, 122.

CHAPITRE XVIII

XVIII, 1

T. se trouve confronté à une nouvelle objection des psychiques : les lettres de Paul prouvent qu'assurément l'apôtre était un vaillant défenseur de la chasteté, mais ceci n'empêche pas de penser qu'il a pu pardonner à l'incestueux.

1. **indictionem... pudicitiae** : On trouve une expression semblable en *Exh.* 4, 5 : Paul « recommande (*indicit*) la continence. »

cum damnatione non concurrat : Cette construction particulière du verbe *concurrere* est seulement attestée dans le latin tardif, où elle est fréquemment employée dans les textes à caractère juridique. Cf. *TLL* IV, 113, 19-27.

XVIII, 2 - 6

T. affirme qu'une telle objection ne le prend pas au dépourvu et il cite les passages bibliques qu'il avait tenus en réserve pour preuve décisive en faveur de sa thèse.

2. **cauta sunt** : Cette manière de se référer aux textes de l'AT est aussi présente en *Mon.* 7, 6 : « On trouve également dans le Lévitique cet avertissement. » Cf. *Exh.* 7, 1.
 3. **expiabili** : C'est dans les écrits de T. que cet adjectif apparaît pour la première fois. On le trouve à nouveau, en même temps que la forme négative *inexpiabilis* dans la version latine d'Origène par Rufin : « Des taches de lèpre aptes ou non à être purifiées (*expiabiles aut inexpiabiles*) » (*Hom. sur le Lévit.*, 8, 5, SC 287, p. 26). Cf. *TLL* V, 2, 1700, 36-49.
 3. **moechus autem... in die iudicii** : LE SAINT (p. 265) observe à juste titre que T. ne cite pas les mots qui suivent immédiatement *Prov.* 6, 32-34, son texte de référence. Ces mots pourraient constituer un point d'appui supplémentaire pour sa doctrine : « Nec acquiescet cuiusdam precibus nec suscipiet pro redemptione dona plurima », « Il ne cédera aux prières de personne, et ne recevra pas de nombreux cadeaux pour le rachat. »
- dehonestationes** : Après T., ce terme apparaît seulement dans un passage de BACHIARIUS, *Repar. laps.*, 13 : « In dehonestatione sua ». T., par ce terme, traduit ἀτιμία.
4. **Beatum uirum... non sederit** : Même citation, avec quelques variantes, en *Spec.* 3, 3 ; *Marc.* II, 19, 2 et IV, 42, 8. CAPELLE (p. 17, n. 1) remarque que le texte de *Pud.* présente de plus grandes affinités avec la Vulgate qu'avec les vieilles versions latines.

5. **ut solus plures** : Selon LE SAINT (p. 266), T. voudrait par ces mots soutenir que le montaniste, bien que séparé du reste de l'Église, serait en mesure de constituer lui-même, tout seul, une communauté ou une Église. Cette hypothèse nous paraît excessive : même au moment de la plus âpre polémique anti-hiérarchique, T. ne peut admettre que l'Église soit présente en un seul individu. En *Pud.* 21, 17, qui est certainement son passage le plus « charismatique », il estime toujours nécessaire la présence d'un *numerus* de fidèles. Toutefois, en s'adressant à un laïc isolé, T. écrit : « Tu es prêtre, seul pour toi-même » (*Exh.* 7, 3), mais il affirme lui-même immédiatement après : « Sed ubi tres, ecclesia est, licet laici », « Mais là où il y a trois fidèles, il y a une Église, même si ce sont des laïcs » ; Cf. C. MORESCHINI in SC 319, p. 164.

cum sancto... peruersus eris : T. cite également le *Ps.* 17, 26-27 en *Exh.* 10, 4 et *Marc.* V, 18, 6 avec de nombreuses variantes. Selon CAPELLE (p. 20), les variations du texte biblique de T. ont trois causes : a) un recours direct au grec ; b) l'utilisation de plusieurs versions latines de la Bible ; c) le fait qu'il cite de mémoire. Il est évidemment impossible de déterminer dans quelle proportion ont joué tous ces facteurs.

6. **Si uidebas ponebas** : En *Spec.* 15, 8, T. lit : « Concurrebas cum eo », « Tu courrais avec lui. » Selon CAPELLE (p. 16), le texte n'est ici pas très sûr : l'influence de la Vulgate pourrait avoir déterminé l'insertion de la variante dans la tradition manuscrite.

XVIII, 7 - 11

T. cite d'autres passages pauliniens qu'il considère comme décisifs.

8. **Nunc autem... idololatrias** : T. semble considérer le grec ὀνομαζόμενος ἢ comme une unique forme verbale qu'il traduit par « nominatur ». La Vulgate, en revanche, estimera que le participe ὀνομαζόμενος se rapporte à ἀδελφός et traduit : « Si is qui frater nominatur est. » Une telle variante ne semble pas dépourvue de signification, puisque PACIEN DE BARCELONE (*Ep.*, 3, 17), qui lit un texte proche de la Vulgate, en tire des considérations importantes pour la controverse pénitentielle : « ' Si quelqu'un se dit notre frère et qu'il soit impudique... ' Vous voyez que les mots ' et soit ' ont leur raison d'être : ils désignent celui qui n'a pas encore de repentance, qui n'a toujours pas abandonné sa vie de péché. »

consparsionem : Ce terme est attesté à partir de l'*Itala* où il traduit le grec φόρμα ; cf. *TLL* IV, 494, 80-495, 38. La Vulgate préfère le terme *massa* qui était toutefois déjà présent dans diverses traductions latines, « in plerisque codicibus », « dans la plupart des manuscrits », écrit même AUGUSTIN (*Ep.* 186, 19).

9. **manus nemini... alienis** : En *Bapt.* 18, 1, le même passage paulinien avait été cité et présentait, à la place de « delictis », un surprenant décalque du grec : « amartiis » attesté par le *Codex Trecentis*.
10. **nolite... tenebrarum** : Dans les autres citations de ce passage, T. omet l'adjectif « infructuosus » (ἀκόρποις). Cf. *Marc.* V, 18, 6.
11. **sine ruga uetustatis** : C'est une excellente conjecture de Rigault, qui décelait dans l'emploi de cette locution une remarque polémique du T. montaniste contre la *uetustas* de l'Église des psychiques. Cette hypothèse est certes plau-

sible, mais il nous semble préférable de voir dans ces mots de T. une simple incise expliquant le texte biblique.

XVIII, 12

Les psychiques persistent dans leurs objections : Les pécheurs, affirment-ils, sont seulement excommuniés temporairement en attendant d'être admis à nouveau dans l'Église.

12. **ad praesens** : Le sens de cette locution s'éclaire en *Marc.* II, 25, 4 : « En ajoutant ' et maintenant ', terme qui désigne le moment présent, (Dieu) montre que c'est pour un temps et pour le moment (*ad praesens*) que le don de la vie lui est différé. »

XVIII, 13 - 15

Si l'opinion des psychiques était vraie, réplique T., l'apôtre aurait clairement indiqué à quelles conditions il prononçait l'excommunication. Et il aurait établi une durée précise du processus pénitentiel. Mais puisque dans ces lettres il n'y a aucune trace de semblables indications, il reste à considérer comme définitive et irrévocable la condamnation que l'apôtre a infligé au fornicateur.

14. **conditionali** : Même sens du mot en *Marc.* III, 23, 4 à propos de la menace de l'épée qui se réalisera « si vous ne voulez pas de moi et si vous ne m'écoutez pas » (cf. *Is.* 1, 20, *LXX*). Cet adjectif est seulement attesté en latin tardif, surtout dans des textes à caractère grammatical ou juridique. Cf. *TLL* IV, 137, 62 s.
15. **a communicatione detrudat** : On trouve une expression analogue dans les *Canones* : « A sacra communione detrudere », « Exclure de la sainte communion » (*PL* 56, 700).

semel diluendi... gratiam : En *Bapt.* 15, 3, on trouve la même insistance sur le caractère unique du bain baptismal : « Une seule fois nous entrons donc dans la piscine baptismale et une seule fois nos péchés y sont effacés, car il ne faut pas recommencer [à pécher] » (cf. F. REFOULÉ in *SC* 35, p. 88.)

semel pro peccatis... functi : T. a exprimé la même conception en *Scorp.* 1, 8 : « Une unique fois, le Christ est mort pour nous, une unique fois, il a été tué, pour que nous ne soyons pas tués. » Dans les deux cas, T. s'est probablement inspiré de versets de la Bible tels que *Hébr.* 9, 28, (« Sic et Christus semel oblatum est ad multorum exhaurienda peccata ») et *I Pierre* 3, 18 (« Christus semel pro peccatis nostris mortuus est »).

XVIII, 16 - 18

Se souvenant de son expérience personnelle de converti, l'apôtre Paul prouve, selon T., que la clémence de Dieu concerne tous ceux qui se trouvent encore dans l'ignorance et dans l'incrédulité. En revanche, le chrétien, qui a connu Dieu, peut obtenir la réconciliation ecclésiastique uniquement pour les fautes moins graves ; pour les péchés plus graves, il peut recevoir le pardon de Dieu seul.

16. **et misericordiam... in incredulitate** : Comme l'observe DOELGER (*Sünde*, p. 227 s.), *I Tim.* 1, 13 était fréquemment cité dans les textes chrétiens des premiers siècles pour désigner le péché commis dans l'ignorance.
17. **ad ignorantem... fidei** : Augustin, lorsqu'il cherche à définir le péché contre l'Esprit-Saint, doit réfuter l'opinion selon laquelle tout péché grave commis après le baptême est un péché contre l'Esprit-Saint et de ce fait irrémédiable. La thèse

qu'il combat, et qui était probablement soutenue par les novatiens, présente des analogies frappantes avec des affirmations de T. dans le *De pudicitia* : « Si celui qui, ayant déjà reçu la grâce de la foi et les sacrements des fidèles, croit qu'il ne peut pas recevoir le pardon, on ne peut pas dire qu'il a péché par ignorance; il doit comprendre que le motif est différent quand on nie le pardon, parce que le péché n'a pas été commis dans le temps de l'ignorance, et que le motif est différent quand le pardon est nié, parce qu'a été dite une parole contre l'Esprit-Saint. Si, en effet, seule l'ignorance mérite le pardon et l'ignorance s'entend seulement avant que quelqu'un ait été baptisé, il ne peut pas être guéri par la pénitence, non seulement s'il a prononcé, après le baptême, une parole contre l'Esprit-Saint, mais aussi contre le Fils de l'Homme, et s'il s'est entêché, après le baptême, de quelque fornication ou homicide, ou de quelque grave méfait. Toutefois, ceux qui pensent ainsi ont été exclus de la communion catholique » (*In Epistolam ad Romanos inchoata expositio*, 16, *CSEL* 84, p. 168). Pour une analyse détaillée de l'expression *sacramentum fidei*, cf. MICHAÉLIDÈS, p. 127-130. Selon ce dernier, les mots de T. désigneraient l'enseignement de la foi, transmis selon la règle énoncée en *Praes.* 20, 9 : « L'unique tradition d'un même mystère (*sacramenti*) ». Cf. BRAUN, *Deus Christianorum*, p. 442.

18. **salua illa... Deo solo** : En ce qui concerne les problèmes théologiques soulevés par ce passage, voir l'Introduction, t. 1, p. 64-65.

CHAPITRE XIX

XIX, 1 - 2

Les psychiques, affirment T., essaient même de trouver un appui pour leurs thèses dans l'Apocalypse de Jean et estiment que ce dernier a offert à Jézabel, coupable de fornication, la possibilité d'être pardonnée par le secours de la pénitence.

1. **quae se propheten... seruos meos** : *Apoc.* 2, 20-22 est également cité par CYPRIEN, *Ep.* 55, 22 (*CSEL* 3-2, p. 640), mais l'évêque de Carthage s'en sert pour affirmer, contre les rigoristes, la possibilité de la pénitence : « Le Seigneur n'exhorterait pas à la pénitence, si ce n'est parce qu'il promet l'indulgence aux pénitents. » T. lui-même, du reste, après avoir fait allusion en *Paen.* à ce passage de l'Apocalypse et à d'autres, avait affirmé la nécessité de la pénitence : « Il ne menacerait pas celui qui ne fait pas pénitence, s'il ne pardonnait à celui qui fait pénitence » (*Paen.* 8, 2). — T. traduit le grec *προφήτην* par le masculin « propheten », même s'il ne méconnaissait pas la forme féminine « prophetis » qu'il a employée en *Exh.* 10, 5 (« prophetidem ») et *Res.* 11, 2 (*idem*).

XIX, 3 - 6

On ne doit pas croire, réplique T., que Jean a concédé ce que Paul avait refusé. En effet, la femme dont on parle dans l'Apocalypse n'est pas une chrétienne mais une hérétique.

3. **Siue enim... praedicamus** : Le même passage paulinien est cité en *Marc.* I, 20, 4 pour prouver contre Marcion, l'accord entre la doctrine de Paul et celle de Pierre.

Totius... sacramenti : Cette expression, selon l'interprétation qu'en donne MICHAÉLIDÈS (p. 121-122), désigne l'ensemble de la prédication apostolique, toutes les règles de la foi et de la discipline.

5. **Vnde et apud nos... admittitur** : Ici sont attestées, comme une doctrine communément admise, les thèses mêmes que soutiendra Cyprien, quelques dizaines d'années plus tard, dans une vive polémique avec l'Église de Rome : « Il faut baptiser ceux qui viennent de l'hérésie à l'Église » (CYPRIEN, *Ep.* 73, 21, *CUF*, t. 2, p. 276). En outre, dans les *Sententiae episcoporum*, est exprimée l'idée selon laquelle l'hérétique serait dans une situation plus grave encore que le païen (Cf. *Sent.*, 37, *CSEL* 3-1, p. 450).
6. **in haeresi postea exspirasse** : Cet emploi au sens métaphorique du verbe *exspirare* est seulement présent chez T. même si, en milieu chrétien, la conception selon laquelle l'hérétique était comme mort en ce qui concerne sa vie spirituelle était très répandue. T. lui-même met largement en relief cette conception en *Carn.* 2, 4, lorsqu'il polémique avec Marcion : « Tu es déjà mort, toi qui n'es pas chrétien. » Sur le verbe *exspirare*, cf. *TLL* V, 2, 1903, 29-32.

sane agat... reseruamus : Pour les questions théologiques relatives à ce passage, cf. l'Introduction, t. 1, p. 80 s.

XIX, 7 - 9

D'autres passages de l'Apocalypse, observe T., menacent d'une condamnation irrévocable ceux qui pèchent gravement après leur baptême.

7. **propudiosos** : Adjectif également employé par T. en *Pall.* 4, 5 à propos des empereurs (*Caesaribus... propudiosis*). Il

s'agit d'un terme d'origine vulgaire, attesté pour la première fois chez PLAUTE (*Stychnus*, v. 334) et toujours évité par les auteurs classiques. Cf. HOPPE, *Quaestiones*, p. 42.

8. **Non enim de ethnicis... pronuntiarit** : Les *Quaest. test.* mentionnent, comme T., que ce passage de l'Apocalypse se rapporte à des chrétiens, mais des conclusions diamétralement opposées en sont tirées contre le rigorisme des novatiens (cf. *Quaest. test.*, 102, 18, *CSEL* 50, p. 213).
9. **beati... agunt** : T. ainsi que Cyprien et Tyconius, semble supposer un texte grec du type οἱ ποιοῦντες τὰς ἐντολάς, bien que les manuscrits les plus importants attestent une forme différente du texte : οἱ πλυνόντες τὰς στολάς.

Illorum est enim... praecesserat : Une fois encore, l'exégèse des *Quaest. test.* présente d'intéressants éléments de comparaison, même si elle aboutit à d'autres conclusions : « Il (l'apôtre Jean) réfute et chasse la double erreur de l'hérésie de Novatien : en effet, à ceux qui se repentent de leur idolâtrie, il promet le fruit, et montre que dans l'unique Église les méchants ne contaminent pas les bons. (...) En effet, il n'écrivait pas à des gens étrangers à l'Église, puisqu'il disait : 'Celui qui a des oreilles, qu'il écoute ce que l'Esprit dit aux Églises.' Et, semblablement, l'apôtre Paul... dit : 'Que m'importe de juger ceux qui se trouvent dehors ?' » (*Quaest. test.*, 102, 203, *CSEL* 50, p. 215).

XIX, 10 - 13

Les psychiques essaient aussi d'interpréter en leur faveur la 1^e Lettre de Jean, dans laquelle on lit : « Le sang de son Fils nous purifie de tout péché ». T. objecte que cette affirmation de l'apôtre concerne les péchés commis avant de parvenir à la foi.

10. **Semper ergo... ille** : La préoccupation que T. exprime ici n'est pas une simple expression de son moralisme rigide. En effet, Augustin met également en évidence le danger d'une possible interprétation laxiste de *I Jn* : « Ne va pas t'imaginer que Jean promette l'impunité aux péchés, lorsqu'il dit : 'Dieu est assez fidèle et juste pour nous purifier de toute iniquité' (*I Jn* 1, 9) ; ni que les hommes puissent désormais se dire : Péchons ! faisons en toute sécurité ce que nous voulons ; le Christ nous purifie, il est fidèle et juste, il nous purifie de toute iniquité. Jean t'enlève cette fausse sécurité et sème en toi une crainte salutaire » (*In epist. Ioh.*, I, 7, *SC* 75, p. 129).
11. **Si uero... delicto** : Le texte de T. présente les caractéristiques suivantes : il lit « cum eo » (μετ'αὐτοῦ) en accord avec Clément d'Alexandrie, Hilaire et Didyme l'Aveugle ; de plus, il propose la leçon « Domini nostri » qui s'écarte très étrangement du texte rapporté en *Pud.* 19, 10 : « Filii eius ».
12. **A Deo... non delinquamus** : A comparer avec *Paen.* 6, 17 à propos de la pénitence qui doit précéder le baptême : « Nous n'avons pas été lavés au baptême pour mettre fin à nos péchés, mais parce que nous y avons mis fin, pour avoir été lavés déjà, au fond du cœur. » Cf. C. MUNIER in *SC* 316, p. 224.
13. **Haec est enim... perseuerauerint** : La pensée de T. présente, selon nous, des incertitudes sur le plan théologique. En effet, il semble presque attribuer au baptême le pouvoir de conférer une sorte d'« impeccabilité », mais il se reprend en subordonnant l'efficacité de celui-ci à la capacité de l'homme de se garder pur (« s'ils continuent de marcher dans la lumière »).

XIX, 14 - 22

Les adversaires de T. tentent d'interpréter en leur faveur un autre passage de la 1^{re} Lettre de Jean : « Si nous confessons nos péchés, lui est fidèle et juste, et il nous les pardonnera et nous libèrera de toute iniquité. » T. réplique que l'apôtre affirme ensuite que celui qui est né de Dieu ne peut pas pécher : oserait-on croire à une contradiction de la part de Jean ?

14. **si dicamus... iniustitia** : On retrouve *I Jn* 1, 8 dans les *Testimonia* de Cyprien, III, 54 (titre : « Personne n'est sans souillure ni sans péché ») et il devient, par la suite, un des versets les plus cités au cours de la controverse anti-pélagienne. Jérôme y a recours dans ses *Dialogi aduersus Pelagianos*, I, 33 (CCL 80, p. 40 s.), où il se réfère explicitement au recueil de Cyprien. — Le texte biblique de T. présente encore une fois des leçons particulières telles que : « dicamus », « delictum », « non est in nobis », « dimittat ea nobis » qui sembleraient attester l'indépendance de T. par rapport à d'autres traductions (cf. VL 26-1, p. 255-258).
15. **si dicamus... in nobis** : Dans cette citation aussi, le texte biblique de T. présente des particularités : « nos non deliquisse », « sermo » (cf. VL 26-1, p. 256-259).
16. **filioli... nostris** : Les leçons « scripsi » et « deliqueritis » ne sont pas confirmées par la tradition manuscrite grecque. Toutefois, la leçon la plus étrange est « Deum Patrem ». T. est le seul témoin avec le PS.-CYPRIEN, *Vig.*, 2 (cf. VL 26-1, p. 260). Le terme *placatio* est également attesté par le PS.-CYPRIEN, *Vig.*, 2 et il est présent aussi chez HILAIRE, *In Ps.*, 64, 4 (cf. VL 26-1, p. 263). Cyprien, lui aussi, a recours à *I Jn* 2, 1, en *Ep.* 55, 18, dans sa polémique contre l'intransigeance des novatiens.

18. **Omnis... castus est** : En *Mon.* 3, 7, T. cite une version légèrement différente : « Qui spem istam in illo habet castificat se sicut et ipse castus est. » Il semblerait que les variantes « ipse » et « ille » correspondent respectivement à οὐτός et à ἐκεῖνος, leçons toutes deux attestées dans les manuscrits grecs (cf. VL 26-1, p. 304).
19. **Omnis... iustitiam** : T. est le seul à attester la leçon « omnis » généralement omise. Cette leçon particulière est probablement due à l'analogie avec les versets 4 et 6 de *I Jn* 3.
20. **omnis... nascitur** : « Nascitur » également est une leçon particulière de T. : le texte communément attesté est « natus est ».
- non potest delinquere** : Interpréter ces mots comme une preuve de l'impossibilité objective pour le chrétien de pécher crée de graves difficultés que T. essaie de résoudre en introduisant ensuite une distinction des péchés en fonction de leur gravité. Augustin rencontre des difficultés d'interprétation analogues au cours de la controverse anti-pélagienne : « Quant à ces mots : ' Il ne peut pas pécher ', ils ont été dits selon Pélage, comme s'il y avait : ' Il ne doit pas pécher ', assertion qui ne me paraît pas condamnable » (*De natura et gratia*, 14, 15, BA 24, p. 269).
22. **excidisse sibi** : Syntagme analogue en *An.* 25, 9 : « De ista sentientia sibi exciderit. »

in primore... omnino : *I Jn* 1, 8. et *I Jn* 3, 9, auxquels T. fait allusion ici, apparaîtront souvent ensemble dans le cadre de la controverse anti-pélagienne, selon une sorte de schème thèse-antithèse. Cf. AUGUSTIN, *De natura et gratia*, 14, 15 (*ibid.*).

districte : Cf. *Marc.* I, 3, 1 : « La vérité chrétienne l'a déclaré de façon catégorique. » Au sens de « précisément », cet adverbe est attesté exclusivement dans la terminologie juridique. Cf. *TLL* V, 1, 772, 7-21.

XIX, 23 - 28

En fait, affirme T., l'apôtre n'est tombé dans aucune contradiction, dans la mesure où il distingue clairement les péchés auxquels tous sont exposés, et qui peuvent obtenir le pardon, des péchés irrémissibles qui excluent de la filiation divine et mènent à la mort.

23. **delicta cotidiane incursionis** : Au sujet de cette notion et des problèmes qu'elle pose, cf. l'Introduction, t. 1, p. 72.

24. **aut uerecundia... mentiri ?** : Origène également fait remarquer que même les saints et les justes ne sont jamais à l'abri du mensonge, pour les mêmes raisons que celles données ici par T., le « respect humain (*uerecundia*) » ou la « négligence (*negligentia*) » (*Comm. in. Rom.*, III, 3, PG 14, 935 A-B). Parmi les autres péchés que le grand exégète estime très répandus, figure aussi, comme dans le *De pudicitia*, l'habitude de médire volontiers, la « médisance (*maledictio*) » associée à l'« aigreur (*amaritudo*) » (*Comm. in. Rom.*, III, 4, PG 14, 935 C).

Vt, si nulla... competat : L'auteur des *Quaest. test.*, dans sa polémique avec les novatiens, a recours à la même idée. Mais il l'étend à tous les genres de péché, montrant la nécessité de la pénitence pour le salut de l'homme : « De même que si ces jours-là n'avaient été abrégés — ce que dit le Seigneur (cf. *Matth.* 24, 22) —, aucune chair n'aurait été sauvée, de même si l'on refuse aux hommes la pénitence, personne ne pourra être sauvé » (*Quaest. test.*, 102, 11, *CSEL* 50, p. 208).

25. **exitiosa** : On trouve cet adjectif, toujours à propos des péchés (*crimina*), en *Idol.* 1, 4 : « Après de tels péchés, si pernicieux (*exitiosa*), si destructeur (*deuoratoria*) du salut. »

homicidium... fornicatio : En *Marc.* IV, 9, 6, on trouvait semblable énumération des *capitalia delicta* avec quelques différences : « Septem maculis capitalium delictorum inhorrent, idolatria, blasphemia, homicidio, adulterio, stupro, falso testimonio, fraude. » Cf. D'ALÈS, *Théologie*, p. 272-277.

si qua alia... Dei : Selon nous, cette expression peut avoir été suggérée à T. par la réminiscence de *I Tim.* 1, 10. Par ces mots, T. fait certainement allusion à d'autres formes possibles de péchés de la chair, sachant que le *templum Dei* est chaque chrétien qui, lorsqu'il profane son propre corps, profane l'Esprit de Dieu présent en celui-ci. Au reste, en *Pud.* 6, 17, T. affirme clairement que la chair, au temps de l'AT, pouvait être pardonnée de ses contaminations, parce qu'elle n'était pas encore *templum Dei*. La thèse de E. PREUSCHEN (*Schriften de paenitentia und de pudicitia, mit Rücksicht auf die Bussdisziplin untersucht*, Giessen 1890, p. 31 et 35) et de E. ROLFFS (« Das Indulgenz-Edict des römischen Bischofs Callist », *TU* 11-3, 1893, p. 45), selon laquelle la *uiolatio templi Dei* serait un péché commis contre la communauté chrétienne, ne saurait donc être acceptée.

27. **Si quis... postulet** : Cette citation de *I Jn* 5, 16 présente une différence par rapport à celle de *Pud.* 2, 14 : la leçon « dabit ei uitam Dominus » au lieu de « dabitur uita ei ». On pourrait supposer le recours à deux textes grecs différents, mais il semble étrange que ce phénomène puisse se produire au cours de la rédaction d'un même ouvrage. Il est possible que

T., citant de mémoire, ait rapporté deux leçons différentes réellement attestées.

28. **Meminerat... delinquente** : En *Res.* 41, 2, T. applique à Paul une expression semblable : « Meminerat euangelicae definitionis », « Il s'était souvenu de cette parole de l'Évangile. » Cf. *An.* 39, 4. — *I Jn* 5, 16 et *Jér.* 7, 16 constitueront un des principaux points d'appui des novatiens dont l'exégèse sera vigoureusement réfutée par AMBROISE (*Paen.*, I, 9, 43-10, 46, *SC* 179, p. 90 s.).

delictum ad mortem : La leçon la plus couramment citée est « non ad mortem ». Seule la Vulgate et quelques mss grecs en minuscules concordent avec T.

CHAPITRE XX

XX, 1 - 2

La doctrine des apôtres, affirme T. n'admet aucune possibilité de réconciliation pour l'adultère et la fornication. Cette doctrine est confirmée par Barnabé, que T. considère comme l'auteur de l'Épître aux Hébreux.

1. **idoneum confirmandi** : Cette locution semble être la seule attestation de l'adjectif *idoneus* avec un gérondif au génitif. Cf. *TLL* VII, 1, 232, 71 à 73. Cf. HOPPE, *Syntax*, p. 22.
2. **Barnabae titulus ad Hebraeos** : T. est le premier écrivain chrétien à considérer Barnabé comme l'auteur de l'Épître aux Hébreux. JÉRÔME (*Vir. ill.*, 5) rapporte l'opinion de T. concernant l'attribution à Barnabé de l'Épître aux Hébreux ; Pélage, à son tour, semble dépendre de Jérôme : « L'épître qui est écrite aux Hébreux, certains affirment qu'elle n'est pas de Paul, ... mais de Barnabé selon Tertullien

ou de Luc selon quelques-uns » (*Expos. epist. Pauli*, Arg., *PLS* 1, 1110 ; *Texts and Studies*, 9-2, p. 3-4). Cf. P. BATIFFOL, « L'attribution de l'Épître aux Hébreux à saint Barnabé », *RBib* 8 (1899), p. 270-283.

auctorati : Ce terme, comme le remarque aussi LE SAINT (p. 277), est d'un emploi essentiellement juridique et désigne le fait d'être pourvu d'un garant. Cf. *Cor.* 2, 1 : « Satis auctoratam consensus patrocínio. »

receptor : On trouve en *Marc.* IV, 5, 5 un exemple analogue de comparatif de participe à propos de l'*auctoritas receptor* de certains évangiles.

XX, 3 - 5

Selon T., l'impossibilité d'une seconde pénitence pour celui qui a péché gravement après le baptême est clairement affirmée en *Hébr.* 6, 4-8 : ainsi Barnabé enseignerait ce qui avait été préfiguré dans le Lévitique à travers l'image de la lèpre.

3. **occidente iam aeuo** : Cette leçon, attestée par le seul T., ne trouve aucune confirmation dans la tradition manuscrite grecque. D'ALÈS (*Théologie*, p. 242) croit que T. a pu lire un texte grec du type δὴναι τε μέλλοντος αἰῶνος. D'après LE SAINT (p. 278), T., persuadé de l'imminence de la parousie, aurait voulu dire par ces mots qu'il n'y avait plus de place pour la pénitence. Il est possible qu'il ait interprété en ce sens le texte de l'Épître aux Hébreux, mais nous serions portés à exclure, de sa part, toute manipulation consciente de la tradition manuscrite.
5. **ab apostolis... docuit** : T. s'était servi d'idées et d'expressions analogues pour désigner, dans sa polémique avec les hérétiques, ce qui caractérise le *uir apostolicus*. Cf. *Carn.* II,

3 : « Si apostolicus cum apostolis senti ! », « Si tu es un compagnon des apôtres, range-toi à l'avis des apôtres. »

Optime enim legem... seruabat : T. s'était également arrêté en *Marc.* IV, 9, 3 sur la valeur typologique des passages de l'AT concernant la lèpre. Il voyait dans le lépreux la figure du pécheur. — En ce qui concerne l'opposition *figura - ueritas*, cf. *Marc.* V, 19, 9 : La loi « est transférée de l'ombre au corps, c'est-à-dire des figures à la vérité, qui est le Christ. »

XX, 6 - 13

T. cite les passages du Lévitique. Les deux premiers passages servent à des prescriptions de la loi concernant des purifications du lépreux. La lèpre, affirme T., est l'image du péché. Le lépreux, en cas de récurrence, était jugé impur, de même le chrétien qui pèche gravement après avoir reçu le baptême, demeure dans la souillure du péché sans aucun espoir de purification. Le troisième passage du Lévitique parle de la relation charnelle avec une servante, qui n'est pas passible de punition, puisqu'elle n'est pas affranchie. Cette esclave, affirme T., représente la chair encore exposée au péché, et dont les propres fautes, une fois qu'elle est libérée par le Christ, ne se trouvent plus justifiées.

6. **Si autem... inquinatus est** : La citation de *Lév.* 13, 12-15 présente beaucoup de lacunes et des imprécisions, probablement parce que T. cite de mémoire. Nous devons toutefois faire remarquer que le passage en question n'offre pas non plus un texte homogène chez les autres témoins patristiques.
7. **in candorem fidei** : Ce détail exégétique est également présent, sous une forme très proche, dans le commentaire d'HÉSYCHIUS DE JÉRUSALEM : « ' Il fut changé en blanc ' (*Lév.* 13, 17), c'est-à-dire qu'il prend le genre de vie de

l'Église (*in ecclesiasticam conuersationem*) » (*In Lev.*, PG 93, 940 A).

unitatem noui coloris : MOINGT (*TTT*, III, p. 736) fait remarquer à juste titre que cette expression a le même sens temporel que la locution *unio coniugii* que l'on trouve en *Mon.* 4, 3 ; l'une et l'autre désignent « ce qui, en vertu d'une institution divine, est donné, reçu ou accompli une fois pour toutes et ne peut avoir lieu à nouveau ».

immundabile : Nous avons là un néologisme forgé par T. et qui est attesté uniquement dans ce passage du *De pudicitia*. On n'a pas de témoins de la forme positive *mundabile*.

9. **uiridicantes uel rubescentes** : Ces leçons particulières sembleraient indiquer une stricte dépendance vis-à-vis de la Septante, comme conduit également à le croire le rapprochement avec un passage du commentaire d'HÉSYCHIUS DE JÉRUSALEM : « Étant pâle, ou plutôt selon la Septante, tournant au vert (*uiridans*), et avec une tâche rouge (*rubicunda macula*) » (*In Lev.*, PG 93, 963 A).

alios lapides politos et solidos : Quelques particularités sembleraient révéler une certaine affinité avec le texte grec attesté par le *Codex Vaticanus* (B) et par le *Codex Alexandrinus* (A) qui lisent στερεοῦς, alors que le *Codex Sinaiticus* présente la leçon ἐτέπους. T., qui rapporte dans sa citation les deux adjectifs « alios » et « solidos », opère une espèce de combinaison des deux variantes.

10. **in tempore hebdomadis** : L'espace d'une semaine était couramment interprété comme le symbole du temps de ce monde tandis que l'espace de huit jours représentait l'éternité et le repos eschatologique. Appliqué au baptême, la semaine figurait la fin de la vie sur cette terre, et le huitième

jour, à savoir le jour du baptême, représentait la résurrection avec le Christ et l'entrée dans la vie nouvelle et éternelle. Pour une étude plus approfondie de ce symbolisme, cf. F.J. DOELGER, « Zur Symbolik des altchristlichen Taufhauses » (*Antike und Christentum*, 4), p. 153-187, surtout p. 165 et 182, où on trouve de nombreuses citations patristiques.

ut munda sit quae remanet domus : T. avait exprimé des conceptions semblables à propos de l'efficacité de la pénitence prébaptismale en *Paen.* 2, 6 : « La pénitence est établie pour purifier les âmes, en sorte que tout ce qui avait été gâté par l'antique erreur, tout ce qui, au coeur de l'homme, avait été souillé par l'ignorance, fût balayé, gratté, jeté dehors par la pénitence ; elle préparerait ainsi, au coeur de l'homme, une demeure nette pour l'Esprit-Saint qui doit venir ensuite, afin qu'il s'y établît volontiers avec les biens du ciel. »

ut ubi introierit eam sermo Dei : Le thème de la présence du Verbe de Dieu dans le coeur du chrétien est largement développé chez les Pères, particulièrement dans les écrits d'Origène. Cf. H. RAHNER, in *Symbole der Kirche*, p. 13-87.

sensus mortiferos et cruentos : Une interprétation semblable du passage du Lévitique est présente aussi dans le traité *De diuersis generibus leprarum* attribué à Grégoire d'Elvire : « Découvrir (la lèpre) rouge, c'est reconnaître l'esprit enflammé de fureur et de colère et éclaboussé par le sang de l'homicide » (3, 8, *CCL* 69, p. 280).

12. **homo caro atque anima** : Commentant *Paen.* 3, 3, C. Munier observe fort justement que T. n'a jamais eu l'idée exacte de l'union substantielle entre le corps et l'âme telle qu'elle est décrite par Aristote et par la scolastique. Il présente le corps comme une demeure où séjourne l'âme, et l'âme et le corps comme deux substances complètes qui

existent ensemble. La dépendance de T. à l'égard de l'anthropologie stoïcienne est sur ce point évidente (cf. *SC* 316, p. 204).

reaedificatur in ecclesia : On trouve un emploi métaphorique analogue de *reaedificare* en JÉRÔME, *Ep.* 147, 2 : « Ils prospèrent (*reaedificantur*), tous ceux qui font l'iniquité. »

13. **Prospicietur... cui seruabatur** : Le texte de la Septante présente quelques différences par rapport à la citation de T. : *ἐπισκοπή ἔσται αὐτοῖς οὐκ ἀποθανοῦνται*.

Nondum enim... contaminabatur : Une fois encore, le commentaire d'Hésychius de Jérusalem offre des éléments de comparaison intéressants : « Quiconque, avant que celle-ci (la loi) n'ait été libérée par l'avènement du Christ, aurait fait cela (cf. *Lév.* 19, 20), il était juste qu'il ne mourût pas, parce qu'il ignorait l'intention du législateur » (*In Leu.*, *PG* 93, 1032 C). Nous devons toutefois relever qu'Hésychius de Jérusalem met surtout en évidence l'ignorance qui justifie le pécheur, alors que T. met davantage en relief la vie nouvelle de la chair, libérée par le Christ (cf. *Pud.* 6, 16, « *alia iam res est* »).

CHAPITRE XXI

Il faut opérer, précise T., une distinction entre l'enseignement des apôtres et leur pouvoir personnel : même s'il était établi qu'ils avaient accordé le pardon au péché mortel, ils l'auraient fait en vertu de leur autorité particulière et non en vertu de la doctrine qu'ils ont transmise à l'Église. C'est en vertu de cette autorité particulière qu'ils ont également opéré des miracles et des prodiges.

1. **Spiritus autem Deus** : Cette conception revient fréquemment dans les oeuvres de T. ; elle a son fondement biblique en *Jn* 4, 23. Cf. *Apol.* 21, 11 ; *Marc.* II, 9, 3 ; *Prax.* 7, 8 et 27, 14. Pour une analyse théologique, cf. D'ALÈS, *Théologie*, p. 61-65.

3. **Nam tibi... Petri** : C'est une anacoluthie, comme l'observe à juste titre HOPPE, *Syntax*, p. 29 : En effet, le pronom *tibi* n'est pas relié au reste de la période. — De *Matth.* 18, 22, auquel T. fait ici allusion, les novatiens, d'après le témoignage de Pacien de Barcelone, tiraient des conclusions semblables ; ils distinguaient les péchés commis contre l'homme, et donc rémissibles, des péchés commis contre Dieu, et donc irrémisibles. Cependant, Pacien réfute cette interprétation : « Remarquez ce que dit plus loin le Seigneur à Pierre : ' Une offense à son prochain doit être pardonnée jusqu'à soixante-dix fois sept fois ', ce qui signifie que l'on peut pardonner les autres fois aussi bien que la première... Donc, à l'Église peut bien être concédé, une fois pour toutes, ce qui, à nous, simples fidèles, est impérativement ordonné tant de fois » (*Ep.*, 3, 12, 3).

4. **immo et plagas... pati uenerat** : On trouve en *Pat.* 3, 6-9 une opposition analogue entre la patience du Christ et la sévérité des disciples. — Le syntagme « *pati uenerat* », offre un exemple d'infinitif à valeur finale, régi par un verbe de mouvement. Ce type de construction apparaît fréquemment dans les écrits de T. (cf. HOPPE, *Syntax*, p. 42-43).

Elimas caecitate : Ce même épisode est mentionné, avec plus d'ampleur, en *An.* 57, 7 : « Certes, les magiciens Simon et Elymas s'en sont aussi beaucoup pris aux apôtres ; mais la cécité dont ils furent frappés ne fut pas un sortilège. »

XXI, 5 - 8

Les psychiques, qui prétendent détenir le pouvoir de pardonner, devraient légitimer leurs prétentions en accomplissant des miracles tout comme les Apôtres. L'Esprit-Saint, affirme T., reconnaît à l'Église, par la bouche des prophètes montanistes, le pouvoir de pardonner les péchés. Mais il estime qu'il est dangereux d'exercer ce pouvoir qui pourrait pousser d'autres hommes au péché.

6. **Disciplinae... sortitus** : Ambroise, dans sa polémique avec les novatiens, combat cette dépréciation du rôle de la hiérarchie ecclésiastique, en faisant remarquer l'incohérence de ceux qui reconnaissent au prêtre l'*officium*, mais le privent du *ius* et de la *potestas* de l'Esprit : « Donc, celui qui ne peut délier le péché n'a pas l'Esprit-Saint. En effet, le don (*munus*) de l'Esprit-Saint, c'est le ministère (*officium*) du prêtre, alors que le droit (*ius*) de l'Esprit-Saint consiste à remettre et à retenir les péchés (*criminibus*). Comment peuvent-ils donc prétendre au don de l'Esprit, s'ils n'ont pas confiance en son pouvoir et en son autorité ? » (*Paen.* I, 2, 8, SC 179, p. 58 s.).

Nec imperio... ministerio : Ces expressions font probablement écho à des versets néo-testamentaires de *I Pierre* 5, 2-3 (« Paissez le troupeau qui vous est confié, ... non pas en faisant les seigneurs à l'égard de ceux qui vous sont échus en partage ») et *Lc* 22, 26.

7. **Potest ecclesia... delinquant** : En ce qui concerne les problèmes historiques et théologiques soulevés par l'oracle montaniste, voir l'Introduction, t. 1, p. 48-49.

8. **atqui magis euersoris... temperare** : T. recourt à une argumentation semblable en *Iei.* 11, 4-5, où il affirme que la pratique montaniste en ce qui concerne le jeûne ne peut être,

comme l'affirment les psychiques, une inspiration du diable, puisqu'elle incite le chrétien à une vie spirituelle plus intense. Aussi T. lance-t-il à ses adversaires ce défi : « Ou bien déclare que le diable agit dans l'intérêt de notre Dieu, ou bien que le Paraclet soit tenu pour Satan » (*Iei.* 11, 5).

XXI, 9 - 15

Les psychiques tentent de fonder leur prétendu pouvoir sur la personne de Pierre dont ils estiment avoir reçu le pouvoir de lier et de délier. En réalité, affirme T., l'autorité de Pierre est un privilège strictement personnel et par conséquent non transmissible.

9. **De tua nunc sententia... prouinciam ?** : Pour les problèmes théologiques inhérents à ce passage, cf. Introduction, t. 1, p. 31 s. — *Matth.* 16, 18 sera encore au centre des préoccupations à un autre moment de contestation radicale de la hiérarchie, à savoir au temps de la Réforme. Il serait toutefois mal fondé d'établir des analogies entre la position de T. et la position des réformateurs. En effet, T. limite le pouvoir de pardonner à l'intervention exceptionnelle de l'Esprit, alors que les réformateurs, comme nous pouvons le déduire d'une citation d'Érasme, tendaient à attribuer ce pouvoir à l'ensemble des fidèles : « De même qu'il est dit à Pierre : ' Tu es Pierre et sur cette pierre, j'édifierai mon Église, et je te donnerai les clés du royaume des cieux ', de même, selon l'interprétation de certains, cette parole s'adresse (*pertinet ad*) au corps entier du peuple chrétien » (*Ratio seu Methodus compendio perueniendi ad ueram theologiam*, Darmstadt 1967, p. 182).

tibi dedi claves : Il s'agit d'une leçon singulière, si l'on considère qu'on lit au paragraphe suivant : « Dabo tibi claves. »

10. **Qualis es... commutans** : Même construction grammaticale en *Marc.* V, 1, 7 : « Aut qualis es aduersus eum credens a quo solo probatur esse quod credis ? »

personaliter... conferentem ? : L'argumentation de T. nous semble inspirée par des notions de nature juridique : il entendrait prouver que le pouvoir accordé à Pierre est un *ius singulare*, non transmissible. Cf. PAUL., *Dig.*, I, 3, 16 : « Ius singulare est, quod contra tenorem rationis propter aliquam utilitatem introductum est », « Par ' droit singulier ', on entend ce qui est introduit pour une quelconque utilité contre la disposition de la raison. » Ulpien, pour sa part précisait que les privilèges accordés par les princes, concernaient uniquement la personne qui en bénéficiait : «... quae Princeps alicui ob merita indulisit... uel si cui sine exemplo subuenit, personam non egreditur », «... si le prince a donné par indulgence quelque chose à quelqu'un à cause de ses mérites... ou s'il vient en aide à quelqu'un sans qu'il y ait de précédent, il ne sort pas de son rôle » (*Dig.*, I, 4, 1, 2).

12. **Ipsè denique... soluta** : Les novatiens eux aussi interpréteront le pouvoir de lier et de délier, accordé à Pierre, comme se rapportant à la prédication et au baptême. C'est, une fois encore, PACIEN DE BARCELONE (*Ep.*, 3, 11, 8-9) qui fournit une réfutation efficace : « Comment puis-je délier aux païens ce qui n'est pas lié ? Comment puis-je lier ce qui n'est pas délié ?... Maintenant regarde, en revanche, si l'une et l'autre de ces choses ne conviennent pas au chrétien. Il est délié par le pardon, parce qu'il était retenu par le péché ; il est lié par l'excommunication, parce qu'il avait été délié des liens de la loi. »
13. **Petrus spiritu instinctus** : Les mots « spiritu instinctus » ne sont probablement pas un ajout de T. ; ils nous semblent plutôt présupposer un texte grec de type « occidental ». En

effet, le *Codex Bezae* (D) présente la leçon suivante : Πέτρος ἐν πνεύματι ἀγίῳ.

sufferre ualuerunt : Il semble que « ualuerunt » soit une leçon propre à T. Il lisait peut-être une version où ἰσχύσαμεν était remplacé par ἰσχύσαν.

XXI, 16 - 17

La véritable Église, selon T., est l'Église de l'Esprit et non l'ensemble des évêques. Seule l'Église de l'Esprit a le pouvoir de pardonner les péchés.

16. **spiritalibus... prophetae** : Sur le rapport étroit qui existe, selon T., entre l'autorité des apôtres et celle des prophètes, cf. *Marc.* IV, 24, 8-9 : « Moïse était un apôtre autant que les apôtres étaient des prophètes. L'autorité de l'une et l'autre charges doit être considérée comme égale, parce qu'elle vient de l'unique et même Seigneur des apôtres et des prophètes. » Cf. *Exh.* 4, 6.

Nam et ipsa... posuit : L'excellente explication de MOINGT (*TTT*, I, p. 65) éclaire ce passage complexe : « De même que chacun est chrétien par la vie spirituelle, celle que dispense l'Esprit du Christ, celle qui est ressemblance et participation à l'esprit substantiel de Dieu, Père, Fils et Esprit Saint, de même l'Église n'est pas une simple société juridique, celle qui est fondée sur ' le nombre des évêques ', elle est avant tout une réalité spirituelle, un esprit commun, communion par la même foi à l'unique esprit qui est le Dieu trinitaire ; en conséquence, puisque le Christ, instituteur de l'Église, se trouve là où deux ou trois sont rassemblés en son nom, constituant le Temple de Dieu, consacré par l'Esprit Saint, tout rassemblement de ceux qui partagent la même foi trinitaire, qui vivent dans l'Esprit-Saint du même esprit en union

à l'esprit qui est Dieu, est constitutif de l'Église. » T. a peut-être voulu, avec une profession aussi précise de la foi trinitaire, mettre en relief la parfaite orthodoxie des montanistes qui ont été accusés de professer une foi proche du monarchianisme de Sabellius : Les montanistes, « qui suivent le dogme de Sabellius, compriment la Trinité dans le cadre étroit d'une seule personne » (JÉRÔME, *Ep.*, 41, 3). Cf. LABRIOLLE, *Crise*, p. 38-43. Un témoignage plus tardif, celui de l'oeuvre ou de l'auteur connu sous le nom de Praedestinatus, a un paragraphe consacré aux montanistes (XXVI, *PL* 53, 596 B-C) et mentionne une oeuvre perdue de T., probablement le *De exstasi*, où T. aurait soutenu la parfaite orthodoxie des montanistes.

proprie et principaliter : On trouve une expression analogue, en *Marc.* I, 4, 2 : « C'est de Dieu qu'il s'agit : or le propre de Dieu, c'est essentiellement (*principaliter proprium est*) de n'être pas susceptible de comparaison avec un terme qui lui serve d'exemple. »

17. **qui in hanc fidem conspirauerint** : T. avait déjà exprimé la même idée en *Praes.* 32, 26 lorsqu'il examinait les caractères distinctifs d'une Église apostolique : Les Églises qui n'ont pas été fondées par un apôtre ou un homme apostolique « conspirent pourtant toutes dans la même foi et, en vertu de cette consanguinité de doctrine, sont considérées tout de même comme apostoliques. »

consecrator : BRAUN (*Deus Christianorum*, p. 529-530) fait observer que ce terme semble être un néologisme forgé par T. qui lui a attribué un sens très proche de celui de *sanctificator*. On rencontre ce dernier terme en *Prax.* 2, 1 à propos du Paraclet, « sanctificateur de la foi de ceux qui croient au Père et au Fils et à l'Esprit-Saint. »

CHAPITRE XXII

XXII, 1 - 3

Les psychiques avaient la prétention d'étendre aussi à leurs martyrs le pouvoir de remettre les péchés : ces derniers, alors qu'ils se trouvent en prison, en attente de la sentence, sont entourés par les adultères et les fornicateurs qui se recommandent à leur intercession. Mais même le martyr, fait remarquer T., ne peut s'arroger un pouvoir qui appartient à Dieu seul.

1. **At tu... potestatem** : Pour les problèmes historiques et théologiques concernant ce passage, voir l'Introduction, t. 1, p. 93-98.

circumstagnant : Néologisme forgé par T., attesté uniquement dans ce passage. Ce terme a été évidemment forgé pour obtenir un parallélisme avec *circumsonant*. Cf. *TLL* III, 1172, 66-68.

maculati : T. est le premier à employer ce terme avec une connotation morale. Pélagé placera cet adjectif en antithèse avec la pureté de l'Église : « Si l'Église est en tous ses membres sans corruption, ceux qui sont souillés sont considérés comme lui étant étrangers » (*In Eph.* 5, 27, *PLS* 1, 1304 ; *Texts and Studies*, 9-2, p. 378). Cf. *TLL* VIII, 29, 77 s.

2. **communicatores** : Ce terme est attesté pour la première fois dans les anciennes versions latines de la Bible ; ensuite il ne sera utilisé qu'en milieu chrétien. T. l'emploie seulement dans ce passage. Cf. *TLL* III, 1954, 18-50.
3. **Quis martyr... feneratori ?** : Le sens de ce terme semble être le suivant : comment peut-on considérer comme un martyr celui qui vit encore en ce monde, qui se soustrait à la mort par l'argent, qui a encore besoin de recourir au méde-

cin et à l'usurier ? T. avait développé un raisonnement analogue en *Res.* 22, 11, pour contester la doctrine hérétique de la résurrection spirituelle, selon laquelle le gnostique, éclairé par la connaissance de la vérité, est déjà ressuscité en cette vie ; avec une ironie cinglante, il avait rétorqué qu'on ne peut pas considérer comme ressuscité celui qui est encore sujet aux fièvres et aux plaies du corps.

donabilia : Avant T., l'adjectif *donabilis* est attesté une seule fois chez PLAUTE (*Rudens*, v. 654). T. l'utilise uniquement dans ce passage de *Pud.* ; ensuite, ce terme n'est employé que par des auteurs chrétiens. Cf. *TLL* V, 1988, 40-45.

XXII, 4 - 5

Seul le Christ, affirme T., a pu effacer les péchés par sa mort, puisqu'il était le seul à être sans péché. Qu'il suffise au martyr d'expié ses propres péchés.

4. **Propria delicta purgasse** : On trouve une expression semblable chez Cyprien, *Ep.* 55, 20 : « Peccata omnia passione purgasse... »

Ad hoc enim... obiret : Dans ce passage, T. indique clairement la finalité de l'incarnation du Christ : la rédemption de l'homme à travers la souffrance du serviteur. CANTALAMESSA (p. 91) note fort justement combien T., même lorsqu'il parle du Christ, a une conception de la sainteté définie en négatif, comme absence de péché (*a delicto purus*). — A remarquer la construction particulière de l'adjectif *purus* avec la préposition *a* et l'ablatif au lieu du génitif. Cf. HOPPE, *Syntax*, p. 36.

5. **quomodo oleum... poterit ?** : T. fait une simple allusion à la parabole des vierges sages et des vierges folles en *Scorp.* 6, 9,

en présentant le martyr comme le remède extrême pour ceux qui ont perdu la grâce baptismale : « Dieu avait vu d'avance... que la plupart périrait après avoir recouvré le salut, tous ceux qui auraient négligé le vêtement nuptial ou qui n'auraient pas préparé l'huile pour leur lampe. »

XXII, 6 - 8

On ne peut pas croire que le martyr ait le pouvoir de remettre les péchés s'il n'accomplit pas les mêmes miracles que le Christ : alors seulement, selon T., nous pourrions croire que le Seigneur est présent en lui.

6. **occulta cordis edicat** : C'est probablement *I Cor.* 14, 25 (« *occulta cordis manifesta fiunt* ») qui a suggéré à T. cette expression. Le qualificatif de καρδιογνώστης constituait d'ailleurs pour lui l'un des principaux charismes prophétiques. Cf. *Marc.* V, 8, 12 : « Que Marcion exhibe... quelques prophètes,... qui aient aussi bien prédit l'avenir que traduit les secrets des coeurs. » Cf. LABRIOLLE, *Crise*, p. 112-123.
8. **non licet mihi... credere** : T., au cours de la controverse anti-marcionite, ne considérait pas du tout les *documenta virtutum* comme une preuve décisive de l'authenticité du Christ de Marcion : « Ce serait témérité d'ajouter foi aux prodiges et aux miracles, choses très faciles à réaliser même pour des pseudochrists » (*Marc.* III, 3, 1).

XXII, 9 - 10

Les adultères et les fornicateurs, affirme T., ne pourraient obtenir le pardon que par leur propre martyr, qui aurait la valeur d'un authentique baptême : le Christ lui-même dans l'Évangile, a parlé du baptême de sang.

9. **Cum tamen... alieno** : Le sens de ces mots ne devient clair qu'à la lumière de ce que T. affirme immédiatement après, assimilant le martyr au baptême.
10. **Habeo... baptismum** : Un texte similaire de *Lc* 12, 50 est attesté par IRÉNÉE, *Adv. Haer.*, I, 21, 2 (SC 264, p. 296). AALDERS (p. 269) exclut cependant l'hypothèse d'une dépendance de T. à l'égard d'Irénée (cf. H. VON SODEN, *Das Lateinische N. T. in Afrika*, Leipzig 1909, p. 285, n. 1). Après T., la leçon « *aliud baptismum* » est confirmée par CYPRIEN, *Ep.* 73, 22, et par HILAIRE, *Tract. in Ps.* 118 (CSEL 22, p. 380).

Vnde et ex uulnere manavit : La même idée avait déjà été exprimée en *Bapt.* 16, 2. : « De la même façon, par l'eau il fait de nous des appelés, par le sang des élus. Ces deux baptêmes jaillirent ensemble de la blessure de son côté percé. » Sur le baptême de sang, cf. DOELGER, « *Bluttaufe* », II, p. 117-141.

XXII, 11 - 15

T. critique violemment la pratique pénitentielle des psychiques : ils accordent la réconciliation aux adultères et aux fornicateurs, mais il la nie aux homicides, aux idolâtres et même à ceux qui ont renié le Christ sous la contrainte de supplices. Selon lui, une telle pratique est injuste et incohérente, car celui qui a renié la foi sous la contrainte des supplices est beaucoup plus digne de pardon que celui qui l'a reniée en s'abandonnant aux plaisirs de la chair.

11. **Debeo ergo... secundo** : On peut résumer ainsi le raisonnement de T. : le martyr obtient les mêmes effets que le baptême ; s'il est possible qu'un homme, par son propre baptême de sang, obtienne le pardon pour un autre, cela devrait être également possible par le baptême avec l'eau ; or, personne n'a jamais osé soutenir que le baptême remet d'autres

péchés que ceux du baptisé ; donc le martyr, qui est un baptême avec tous ses effets, ne peut pas non plus effacer d'autres péchés que ceux commis par le martyr lui-même. Ce raisonnement peut sembler paradoxal, mais il a sa cohérence.

in proelio confessionis : T. emploie une image similaire, de type militaire, en *Apol.* 50, 2 : « Notre combat à nous, c'est d'être traduits devant les tribunaux afin d'y lutter, au péril de notre tête, pour la vérité. »

tormentis conluctatum : La construction du verbe *conluctor* avec le datif est attestée pour la première fois chez T., et sera employée par la suite en milieu chrétien. On peut penser, avec HOPPE (*Quaestiones*, p. 12), à une influence du syntagme grec μάχομαι τινί ou συμπολοῖω τινί.

12. **indignum... misericordia** : On trouve une expression d'indignation analogue en *Fug.* 12, 2 : « Combien est-ce indigne de Dieu et de ses desseins (*dispositionibus*) ! » D'autres exemples de la construction *indignum est ut*, très fréquente en latin tardif, se trouvent chez HOPPE, *Syntax*, p. 81.

qui subando... ceciderunt : En général, les éditeurs ont retenu, à l'exception de Dekkers, la correction de « subdendo » en « subando », proposée par Gelenius. C. Munier a fort justement préféré cette leçon conjecturale, que rend hautement plausible le rapprochement avec le passage parallèle *Mon.* 15, 3 : « Car enfin, on peut plus pardonner à la (chair)... qui est vaincu dans les gémissements plutôt que dans l'ardeur du désir (*subans*). » De plus, on ne saurait négliger des raisons d'ordre stylistique : « subando » est parallèle à « dimicando » par homoiotéleute. T. ne répugnait

pas à rechercher de tels effets de sonorité. Cf. HOPPE, *Syntax*, p. 166.

13. **Quae paenitentia... laniam ?** : CYPRIEN (*Laps.*, 13, CSEL 3-1, p. 246), s'exprime d'une manière tout à fait semblable : « Seul peut se plaindre des tourments qui par eux s'est laissé abattre [parce qu'il les a réellement éprouvés]... Un tel motif peut aisément contribuer au pardon et inspirer la pitié (*miserabilis*) » (tr. D. Gorce) — Le verbe *prosterne-re* est ambigu, qui peut signifier « jeter à terre » au sens propre ou dans un sens obscène. Nous avons noté une ambiguïté similaire en *Mon.* 15, 3 à propos du verbe *succumbere*, qui peut signifier soit « être vaincu » soit « avoir des rapports amoureux ». Cf. MICAELLI, p. 82.
14. **Nulla ad libidinem... cogi** : Il serait possible d'accepter, dans le présent contexte, la correction « quod libet » proposée par Rauschen et suivie par LE SAINT (p. 125 : « That which gives pleasure knows no compulsion », et p. 297, n. 701) dans sa traduction. À l'évidence, T. exploite l'étymologie de *libido*, selon un type de définition qui ne lui est pas du tout étranger. Cf. *Exh.* 9, 4 : « Modération (*modestia*) tire son sens de mesure (*modus*). » Selon le Ps.-AUGUSTIN (*Hypomn.*, 4, 2, 2), *libido* dérive de *libendo* (en faisant plaisir), c'est-à-dire de *libitus* (caprice).
- ingenia... poenarum ?** : Expression analogue en *Res.* 8,5 pour décrire les tortures auxquelles la chair est soumise dans le martyr : La chair, « déchirée par tous les instruments de torture, ... et sous les coups d'inventions plus cruelles encore » (Tr. M. Moreau).
15. **cicatrices insculptae** : Les cicatrices des blessures subies en combattant valeureusement étaient un motif de gloire. Il semble que T. applique aux chrétiens, bien qu'ils soient

vaincus dans l'épreuve, un mode de pensée dont la popularité est confirmée par un passage de PUBLIUS SYRUS : « Elle n'est pas honteuse, la cicatrice que la valeur a engendrée » (*Sent.*, 388).

inuidiosae... cesserunt : T. avait exprimé une conception analogue en *Fug.* 10, 2, où il déclarait préférer celui qui, bien qu'ayant été vaincu, a au moins essayé de combattre : « Même s'il est tombé en reniant, alors qu'il avait affronté les tortures, je préfère qu'on lui fasse miséricorde plutôt que honte. » — HARTEL (*Patristische Studien*, IV, p. 43) et HOPPE (*Syntax*, p. 122) notent la profonde transformation de sens que le substantif *invidia* et l'adjectif *inuidiosus* ont subi dans les écrits de T. en perdant leur connotation négative pour en recevoir une positive.

in quas... suspirat : Les « soupirs » du diable seraient l'aveu implicite de sa défaite : le chrétien qui a renié dans les supplices n'est pas un véritable apostat, mais seulement une victime de la faiblesse de la chair. Ambroise développe des réflexions très semblables : « Tu n'offres pas le pardon à celui en qui, seule, la foi combattait ? Si nous demandions au diable lui-même ce qu'il pense de tels renégats, ne semble-t-il pas qu'il dirait : ' Ce peuple m'honore des lèvres, mais leur coeur est loin de moi ' » (cf. *Matth.* 15, 8) ? Comment, en effet, celui qui ne s'est pas éloigné du Christ peut-il être avec moi ?... Assurément, Jésus a en ces gens-là un plus grand motif de gloire, quand il les accueille à leur retour. » (*Paen.*, 1, 5, 25-26, SC 179, p. 74 s.) — La construction du verbe *suspirare* avec *in* et l'accusatif est également présente en *Res.* 22, 2. Cf. HOPPE, *Syntax*, p. 16.

de uenia... infirma est : T. semble avoir, dans ce passage, une position moins dure et moins obstinée que celle qu'il avait lui-même exprimée en *Mon.* 15, 4 : « Et pourtant la faibles-

se de la chair n'excuse pas même la défection arrachée dans le sang : combien moins l'apostasie provoquée par l'impureté ! » Toutefois, il est difficile de distinguer ce qui est de l'ordre d'une conception théologique de ce qui est de l'ordre d'un expédient rhétorique destiné à frapper le lecteur. La compréhension exacte de tout ce passage dépend du sens que l'on attribue à l'adverbe *piaculariter* : comme le remarquait fort justement LE SAINT (p. 298), cet adverbe n'a pas une connotation négative. Donc T., comme le fait apparaître la traduction de C. Munier, aurait voulu dire que le chrétien vaincu par la violence des supplices a déjà expié sa propre faute par les souffrances qu'il a supportées.

Atquin... elidit : En *Mon.* 16, 1, également, mais avec plus de véhémence, T. ironise à propos de l'*infirmitas carnis* que ses adversaires invoquent pour justifier ceux qui se remarient après le veuvage : « Je ris quand on nous oppose la faiblesse de la chair. Cette faiblesse, c'est le comble de la vaillance. Se remarier, c'est une question de forces. » — Une expression voisine de *spiritum elidere* se trouve chez SÈNEQUE, *Ep.* 15, 2 : « L'âme est écrasé (*eliditur*) par le bagage d'un corps épais. »

INDEX

Les numéros font référence aux chapitres et aux paragraphes du *De pudicitia*. Dans l'index scripturaire, les astérisques désignent les simples allusions au texte scripturaire.

A. INDEX SCRIPTURAIRE

| | | | |
|--------------------|--------|------------------|---------|
| Genèse | | III Rois | |
| 1, 27 | 16, 6 | 21, 27 | 6, 9* |
| 1, 28 | 16, 19 | Psaumes | |
| 2, 24 | 16, 8 | 1, 1 | 18, 4 |
| 3, 7 | 6, 15* | 1, 1-2 | 6, 4 |
| 19, 31 s. | 6, 10* | 17, 26-27 | 18, 5 |
| 25, 22 s. | 8, 8* | 18, 8-9 | 6, 4 |
| 38, 16 s. | 6, 10* | 25, 4-6 | 18, 5 |
| Exode | | 49, 16-18 | 18, 6 |
| 20, 5 | 2, 7* | 96, 3 | 2, 7 |
| 20, 14 | 5, 1 | Proverbes | |
| Lévitique | | 6, 32-34 | 18, 3 |
| 13, 12-15 | 20, 6 | Isaïe | |
| 14, 36-42 | 20, 9 | 1, 2 | 8, 6* |
| 19, 20 | 20, 13 | 42, 14 | 2, 7 |
| 26, 12 | 15, 7* | 43, 18 | 6, 2* |
| Nombres | | 45, 7 | 2, 4* |
| 25, 28 | 6, 13* | 52, 11 | 18, 4 |
| Deutéronome | | Jérémie | |
| 23, 19 | 9, 5 | 4, 3 | 6, 2* |
| II Samuel | | 6, 16 | 19, 28* |
| 12, 9 | 8, 5* | 11, 14 | 2, 5 |
| 12, 13 | 21, 5* | 14, 11 | 19, 28* |
| 12, 13 | 6, 9* | 14, 12 | 2, 4 |

Ézéchiel
 2, 3 8, 6*
 23, 11 22, 12*
 33, 6 2, 1*
 33, 11 18, 12*
 33, 11 18, 17*
 34, 2-4 7, 18
 38, 8 7, 19*

Osée
 1, 2 6, 10*
 6, 6 2, 1*

Joël
 2, 13 2, 1

Amos
 5, 10 8, 5*

Jonas
 1, 2 s. 10, 3*

Matthieu
 3, 8-9 10, 13
 5, 9 5, 15
 5, 17 6, 3*
 5, 22 19, 24*
 5, 22 6, 6
 5, 27-28 6, 6
 5, 32 16, 17
 6, 12 2, 10*
 6, 14 2, 10*
 7, 1 2, 2*
 7, 2 2, 8
 9, 10 9, 4*
 9, 12 9, 12*
 10, 28 2, 7
 11, 13 6, 2*
 11, 19 9, 4*
 11, 21 10, 5*
 12, 31 s. 13, 19*

16, 18 21, 9
 17, 22 21, 15*
 18, 11 9, 12*
 18, 22 21, 3*
 19, 4 16, 8*
 21, 13 1, 9*
 22, 13 9, 11*
 23, 4 12, 7*
 25, 8-9 22, 5*
 26, 41 22, 15*

Marc

2, 7 21, 2
 2, 8-10 22, 7
 8, 18 8, 5*

Luc

2, 14 1, 1*
 3, 7 s. 10, 5*
 5, 31 9, 12*
 6, 37 2, 2*
 7, 37 s. 11, 1*
 9, 55 21, 4*
 9, 62 6, 1*
 12, 50 22, 10
 14, 4 s. 7, 1*
 15, 2 9, 4*
 15, 4 9, 2*
 15, 8 7, 10*
 15, 8 9, 2*
 15, 11 s. 8, 2*
 15, 13 8, 7*
 15, 22 9, 11*
 15, 29 8, 4
 15, 31 8, 5
 19, 10 9, 12*
 23, 43 22, 4*

Jean

1, 4 6, 16
 1, 14 16, 6

1, 23 10, 5*
 2, 19 16, 8
 4, 17 s. 11, 2*
 10, 12 7, 4*
 19, 34 22, 10*

Actes

2, 22 21, 11
 3, 1 s. 21, 4*
 5, 1 s. 21, 4*
 9, 15 14, 27*
 9, 32 s. 21, 4*
 13, 8 s. 21, 4*
 15, 10-11 21, 13
 15, 28-29 12, 4
 16, 3 17, 19*

Romains

2, 11 5, 15*
 3, 31 6, 5
 6, 1-11 17, 4
 7, 7 6, 5
 7, 12 6, 5
 7, 18 17, 10*
 8, 2 17, 10
 8, 13 17, 13
 8, 3-5 17, 11
 8, 34 19, 25*
 8, 7-8 17, 12*
 9, 4 8, 4*
 14, 4 2, 2

I Corinthiens

1, 11 14, 5*
 1, 14-15 14, 6
 1, 21 9, 14*
 2, 2 14, 6
 3, 16 16, 1
 3, 17 16, 2
 3, 17 18, 13*
 3, 18 16, 3

4, 3 14, 8
 4, 7 14, 10
 4, 8 14, 9
 4, 9 14, 7
 4, 13 14, 7
 4, 18-21 14, 14
 5, 1 13, 4*
 5, 1 14, 27*
 5, 1-2 14, 15
 5, 3 14, 27*
 5, 4 14, 27*
 5, 5 12, 1*
 5, 5 13, 13
 5, 5 13, 23
 5, 5 13, 23
 5, 5 2, 9*
 5, 6 13, 25
 5, 6 18, 9
 5, 9-11 18, 8
 5, 11 18, 13*
 5, 11 19, 3
 5, 12 19, 9
 5, 12 2, 9
 6, 1 2, 9*
 6, 3 14, 8
 6, 9 16, 4
 6, 11 16, 5
 6, 13 16, 6
 6, 13 16, 6
 6, 14 16, 7
 6, 15 16, 8
 6, 15-16 16, 8
 6, 15-19 6, 17*
 6, 17-18 16, 8
 6, 18 16, 9
 6, 19-20 16, 10
 6, 20 6, 18*
 7, 1-3 16, 13
 7, 9 1, 15
 7, 9 16, 15
 7, 27 16, 18

| | |
|-----------------------|---------|
| 7, 28-29 | 16, 19 |
| 7, 32 | 16, 20 |
| 7, 40 | 16, 21 |
| 8, 2 | 14, 9 |
| 8, 7 | 14, 11 |
| 8, 12 | 14, 11 |
| 9, 1 | 14, 7 |
| 9, 4-5 | 14, 11 |
| 9, 6 | 20, 2 |
| 9, 12 | 14, 11 |
| 9, 15 | 14, 8 |
| 10, 12 | 14, 12 |
| 11, 16 | 14, 12 |
| 13, 11 | 1, 12 |
| 15, 32 | 22, 4* |
| 16, 22 | 14, 13 |
| II Corinthiens | |
| 1, 1 | 14, 27* |
| 2, 5-11 | 13, 3 |
| 2, 5-11 | 17, 19* |
| 2, 6 | 14, 1 |
| 2, 8 | 13, 10* |
| 4, 1-2 | 15, 3 |
| 6, 14-15 | 15, 5 |
| 6, 16 | 6, 17* |
| 6, 16-18 | 15, 7 |
| 6, 17 | 18, 4 |
| 7, 1 | 15, 8 |
| 12, 7 | 13, 15* |
| 12, 9 | 13, 18 |
| 12, 21 | 15, 10 |
| Galates | |
| 1, 14 | 1, 13* |
| 2, 18 | 14, 25* |
| 3, 27 | 6, 18* |
| 5, 1 | 12, 7* |
| 5, 12 | 1, 13* |
| 5, 19-21 | 17, 3 |
| 6, 7 | 2, 7* |

| | |
|-------------------------|---------|
| Éphésiens | |
| 2, 3 | 17, 14 |
| 4, 20 | 17, 14 |
| 4, 26 | 19, 24* |
| 4, 28 | 17, 15 |
| 4, 29 | 17, 16 |
| 5, 3 | 17, 16 |
| 5, 5-6 | 17, 16 |
| 5, 7-8 | 18, 9 |
| 5, 11 | 18, 13* |
| 5, 11 | 21, 2* |
| 5, 11-12 | 18, 10 |
| 5, 18 | 17, 17 |
| 5, 25-27 | 18, 11* |
| Philippiens | |
| 3, 13 | 6, 2* |
| Colossiens | |
| 2, 14 | 19, 20* |
| 3, 5.8 | 17, 18* |
| 3, 13 | 2, 2* |
| I Thessaloniens | |
| 2, 3 | 17, 2 |
| 4, 3-5 | 17, 2 |
| II Thessaloniens | |
| 3, 6 | 18, 11* |
| 3, 14-15 | 13, 11 |
| I Timothée | |
| 1, 13 | 18, 16 |
| 1, 19 | 13, 20* |
| 1, 20 | 13, 15* |
| 1, 20 | 13, 21 |
| 4, 10 | 2, 1* |
| 5, 22 | 18, 9 |
| II Timothée | |
| 4, 8 | 10, 8* |

| | | | |
|------------------|---------|-------------------|---------|
| Tite | | 1, 10 | 19, 15 |
| 3, 5 | 1, 5 | 2, 1 | 19, 25* |
| Hébreux | | 2, 1-2 | 19, 16 |
| 6, 4-8 | 20, 4 | 3, 3-5 | 19, 18 |
| 6, 6 | 9, 11* | 3, 6-8 | 19, 19 |
| 7, 25 | 19, 25* | 3, 9-10 | 19, 20 |
| 8, 1 | 20, 10* | 3, 10 | 19, 21 |
| I Pierre | | 5, 16 | 2, 14 |
| 1, 19 | 6, 18* | 5, 16 | 19, 27 |
| II Pierre | | 5, 17-18 | 19, 29 |
| 3, 9 | 10, 8* | Apocalypse | |
| I Jean | | 2, 15-16 | 19, 4* |
| 1, 5.7 | 19, 11 | 2, 20-22 | 19, 2 |
| 1, 7 | 19, 10 | 6, 4. 8 | 20, 10* |
| 1, 8 | 19, 14 | 21, 7-8 | 19, 8 |
| | | 21, 8 | 19, 7* |
| | | 22, 14-15 | 19, 9 |

B. INDEX RERVM NOTABILIORVM

Apôtres

Ils ont confirmé l'irrémissibilité de l'idolâtrie, de la fornication, de l'homicide (12, 4-5);
Sont concordants dans la prédication (19, 3);
Leur enseignement et leur pouvoir (21, 1-3).

Baptême

Les péchés graves commis avant lui sont pardonnés; commis après lui, ils sont irrémissibles (16, 5).

Chair

Avant le Christ, elle n'était pas digne du salut (6, 14-15);
Après le baptême, elle est corps du Christ et temple de Dieu (6, 16-17);
Avant le Christ, elle était contaminée sans qu'il y ait de sanction, maintenant il n'y a plus de pardon (20, 13);
Sa faiblesse ne justifie pas les adultères, mais celui qui a nié la foi alors qu'il était déjà torturé (22, 14-15).

Église

Vierge et épouse du Christ (1, 8);
Maison de Dieu (7, 20);
Peut pardonner les péchés (21, 7);
Est fondée sur Pierre (21, 11);
Au sens propre et essentiellement est Esprit, et dans cette mesure pardonne les fautes (21, 16-17).

Cohérence

des montanistes (1, 20-21);
de S. Paul (15, 1; 15, 11).

Christ

Lui seul a le pouvoir de pardonner toutes les fautes (11, 2);
Aime l'Église et s'est donné pour elle (18, 11);
N'intercède pas pour les fautes graves et mortelles des chrétiens (19, 25);
Grand-prêtre du Père (20, 10);
Est seul à avoir racheté les fautes par sa propre mort (22, 4).

Delicta : voir Fautes

Dieu

bon, mais juste (2, 4);
Seul lui peut pardonner les péchés graves (18, 18);
Est Esprit (21, 1).

Discipline chrétienne

Commence seulement avec l'effusion du Saint-Esprit (11, 3).

Edictum peremptorium (1, 6).

Episcopus episcoporum (1, 6).

Évolution personnelle de Tertullien (1, 10-13).

Fautes

quotidiennes (*delicta cotidianae incursionis*) (19, 23-24);
rémissibles et irrémissibles (2, 12-2, 16);
graves et mortelles (19, 25): le chrétien qui les commet n'est plus fils de Dieu (19, 26).

Hérétique

Après la pénitence, reçoit le baptême et est admis dans l'Église (19, 5).

Fornication et adultère

Sont considérés comme équivalents (4, 1) ;
 Leur gravité est démontrée par la loi de Moïse (5, 1-2) ;
 Sont étroitement liés à l'idolâtrie et à l'homicide (5, 15 ;
 22, 11).

Hérétique

Après la pénitence, reçoit le baptême et est admis dans
 l'Église (19, 5).

Incestueux de Corinthe

Livré à Satan par S. Paul, non pour son amendement mais
 pour sa perdition (13, 22-23).

Martyrs

N'ont pas le pouvoir de remettre les péchés (22, 1).

Martyre

Est un second baptême (22, 9).

Mariage

Est concédé pour éviter la fornication (16, 14).

Paraclet

N'est plus possédé par les Psychiques (12, 1) ;
 Parle par les Nouveaux Prophètes (21, 7).

Pasteur d'Hermas

Selon Tertullien, apocryphe qui encourage l'adultère
 (10, 12 ; 20, 2).

Péché : voir Fautes**Pénitence**

Inconvenance de la pratique pénitentielle des Psychiques
 (1, 16-19 ; ...)

Obtient le pardon non de la part des hommes, mais
 de Dieu (3, 5-6) ;
 Son annonce concerne surtout les païens, plutôt que les
 chrétiens pécheurs (10, 6-7 ; 18, 17) ;
 Processus pénitentiel selon les Psychiques (13, 7).

Pontifex Maximus (1, 6).

Pouvoir de lier et délier

Principe exégétique de Tertullien (7, 2 ; 8, 1-2 ; 8, 10-12 ;
 9, 1-3 ; 9, 8 ; 9, 20-22 ; 16, 24 ; 17, 18).
 Conféré personnellement par Pierre (21, 9-10) ;

Pudicité

Sa valeur (1, 1).

Trinité

Formule trinitaire (21, 16).

TABLE DES MATIÈRES

TOME I

| | | |
|--|----|----|
| AVANT-PROPOS..... | p. | 7 |
| INTRODUCTION..... | | 9 |
| I. OCCASION DU TRAITÉ..... | | 9 |
| II. LA QUESTION DE L'ÉDIT..... | | 15 |
| 1. Le témoignage d'Hippolyte..... | | 16 |
| 2. Les titres de <i>Pontifex Maximus</i> et d' <i>episcopus episcoporum</i> | | 28 |
| Le titre de <i>Pontifex Maximus</i> | | 28 |
| Un problème ecclésiologique ou textuel autour de l' <i>ecclesia Petri</i> | | 31 |
| III. L'ECCLÉSIOLOGIE DU <i>DE PUDICITIA</i> | | 39 |
| IV. LE MONTANISME DE TERTULLIEN DANS LE <i>DE PUDICITIA</i> | | 50 |
| V. LA DOCTRINE PÉNITENTIELLE DU <i>DE PUDICITIA</i> | | 62 |
| 1. Péchés rémissibles et irrémisibles..... | | 63 |
| 2. Pardon humain et pardon divin..... | | 85 |
| 3. Les martyrs dans le <i>De pudicitia</i> | | 93 |
| VI. ANALYSE DU TRAITÉ..... | | 99 |
| 1. Le genre du traité et l'exorde..... | | 99 |

| | |
|--|-----|
| 2. La <i>praemunitio</i> | 100 |
| 3. Adultère et fornication..... | 102 |
| 4. Seconde <i>praemunitio</i> | 103 |
| 5. L'interprétation des paraboles..... | 104 |
| 6. <i>L'apostolicum instrumentum</i> | 106 |
| 7. Défense de S. Paul..... | 107 |
| 8. L'enseignement de Jean..... | 113 |
| 9. La fin du traité..... | 114 |
| VII. MANUSCRITS ET ÉDITIONS..... | 117 |
| SIGLES ET ABRÉVIATIONS..... | 124 |
| A. <i>Œuvres de Tertullien</i> | 124 |
| B. <i>Divers</i> | 125 |
| BIBLIOGRAPHIE | |
| I. ŒUVRES DE TERTULLIEN..... | 132 |
| A. <i>Traductions</i> | 132 |
| B. <i>Autres éditions</i> | 132 |
| II. ÉTUDES ET TRAVAUX..... | 133 |
| A. <i>Ouvrages de caractère général</i> | 133 |
| B. <i>Questions bibliques</i> | 134 |
| C. <i>Questions relatives à la pénitence</i> | 135 |
| D. <i>Questions relatives à l'Édit de Calliste</i> | 135 |
| E. <i>Questions relatives à l'écclésiologie et au montanisme</i> | 136 |
| F. <i>Questions de chronologie</i> | 137 |
| G. <i>Langue et style</i> | 137 |
| H. <i>Critique textuelle</i> | 138 |
| I. <i>Questions particulières</i> | 139 |
| CONSPECTVS SIGLORUM..... | 141 |
| TEXTE ET TRADUCTION..... | 143 |

TOME II

| | |
|--|-----|
| SIGLES ET ABRÉVIATIONS..... | 285 |
| A. <i>Œuvres de Tertullien</i> | 285 |
| B. <i>Divers</i> | 286 |
| COMMENTAIRE..... | 293 |
| INDEX..... | 453 |
| A. <i>Index scripturaire</i> | 455 |
| B. <i>Index rerum notabiliorum</i> | 460 |
| TABLES DES MATIÈRES..... | 465 |

SOURCES CHRÉTIENNES

Fondateurs : † H. de Lubac, s.j.

† J. Daniélou, s.j.

† C. Mondésert, s.j.

Directeur : D. Bertrand, s.j.

Directeur-adjoint : J.-N. Guinot

Dans la liste qui suit, dite « liste alphabétique », tous les ouvrages sont rangés par nom d'auteur ancien, les numéros précisant pour chacun l'ordre de parution depuis le début de la collection. Pour une information plus complète, on peut se procurer deux autres listes au secrétariat de « Sources Chrétiennes » - 29, rue du Plat, 69002 Lyon (France) - Tél. : 78.37.27.08 :

1. la « liste numérique », qui présente les volumes et leurs auteurs actuels d'après les dates de publication ; elle indique les réimpressions et les ouvrages momentanément épuisés ou dont la réédition est préparée.
2. la « liste thématique », qui présente les volumes d'après les centres d'intérêt et les genres littéraires : exégèse, dogme, histoire, correspondance, apologétique, etc.

LISTE ALPHABÉTIQUE (1-386)

| | |
|--|--|
| ACTES DE LA CONFÉRENCE DE CARTHAGE : 194, 195, 224 et 373. | AMBROISE DE MILAN. Apologie de David : 239. Des sacrements : 25 bis. Des mystères : 25 bis. |
| ADAM DE PERSEIGNE. Lettres, I : 66. | Explication du Symbole : 25 bis. |
| AELRED DE RIEVAULX. Quand Jésus eut douze ans : 60. | La Pénitence : 179. |
| La vie de recluse : 76. | Sur saint Luc : 45 et 52. |

- AMÉDÉE DE LAUSANNE.
Huit homélies mariales : 72.
- ANSELME DE CANTORBÉRY.
Pourquoi Dieu s'est fait homme : 91.
- ANSELME DE HAVELBERG.
Dialogues, I : 118.
- APHRAATE LE SAGE PERSAN.
Exposés : 349 et 359.
- APOPHTEGMES DES PÈRES, I : 387
- APOCALYPSE DE BARUCH : 144 et 145.
- ARISTÉE (LETTRÉ D') : 89.
- ATHANASE D'ALEXANDRIE.
Deux apologies : 56 bis.
Discours contre les païens : 18 bis.
Voir « Histoire acéphale » : 317.
Lettres à Sérapion : 15.
Sur l'Incarnation du Verbe : 199.
- ATHÉNAGORE.
Supplique au sujet des chrétiens : 379.
Sur la résurrection des morts : 379.
- AUGUSTIN.
Commentaire de la première Épître de saint Jean : 75.
Sermons pour la Pâque : 116.
- BARNABÉ (ÉPITRE DE) : 172.
- BASILE DE CÉSARÉE.
Contre Eunome : 299 et 305.
Homélies sur l'Hexaéméron : 26 bis.
Sur le Baptême : 357.
Sur l'origine de l'homme : 160.
Traité du Saint-Esprit : 17 bis.
- BASILE DE SÉLEUCIE.
Homélie pascale : 187.
- BAUDOIN DE FORD.
Le sacrement de l'autel : 93 et 94.
- BENOÎT (RÈGLE DE S.) : 181-186.
- BERNARD DE CLAIRVAUX.
Introduction aux Œuvres complètes : 380.
A la louange de la Vierge Mère : 390.
L'Amour de Dieu : 393.
Éloge de la Nouvelle Chevalerie : 367.
La grâce et le libre arbitre : 393.
Vie de S. Malachie : 367.
- CALLINICOS.
Vie d'Hypatios : 177.
- CASSIEN, voir Jean Cassien.
- CÉSAIRE D'ARLES.
Œuvres monastiques : Tome I, Œuvres pour les moniales : 345.
Sermons au peuple : 175, 243 et 330.
- LA CHAÎNE PALESTINIENNE SUR LE PSAUME 118 : 189 et 190.
- CHARTREUX.
Lettres des premiers Chartreux : 88 et 274.
- CHROMACE D'AQUILÉE.
Sermons : 154 et 164.
- CLAIRE D'ASSISE.
Écrits : 325.
- CLÉMENT D'ALEXANDRIE.
Le Pédagogue : 70, 108 et 158.
Protreptique : 2 bis.
Stromate I : 30.
Stromate II : 38.
Stromate V : 278 et 279.
Extraits de Théodote : 23.
- CLÉMENT DE ROME.
Épître aux Corinthiens : 167.
- CONCILES GAULOIS DU IV^e SIÈCLE : 241.
- CONCILES MÉROVINGIENS (LES CANONS DES) : 353 et 354.
- CONSTANCE DE LYON.
Vie de saint Germain d'Auxerre : 112.
- CONSTITUTIONS APOSTOLIQUES, I : 320 ; II : 329 ; III : 336.
- COSMAS INDICOPLEUSTÈS.
Topographie chrétienne : 141, 159 et 197.
- CYPRIEN DE CARTHAGE.
A Donat : 291.
La vertu de patience : 291.
- CYRILLE D'ALEXANDRIE.
Contre Julien, I-II : 322.
Deux dialogues christologiques : 97.
Dialogues sur la Trinité : 231, 237 et 246.
Lettres festales I-VI : 372.
— VII-XI : 392.
- CYRILLE DE JÉRUSALEM.
Catéchèses mystagogiques : 126.
- DEFENSOR DE LIGUGÉ.
Livre d'étincelles : 77 et 86.
- DENYS L'ARÉOPAGITE.
La hiérarchie céleste : 58 bis.
- DHUODA.
Manuel pour mon fils : 225 bis.
- DIADOQUE DE PHOTICÉ.
Œuvres spirituelles : 5 bis.
- DIDYME L'AVEUGLE.
Sur la Genèse : 233 et 244.
Sur Zacharie : 83-85.
Traité du Saint-Esprit : 386.
- A DIOGNÈTE : 33 bis.
- LA DOCTRINE DES DOUZE APÔTRES : 248.
- DOROTHÉE DE GAZA.
Œuvres spirituelles : 92.
- ÉGÉRIE.
Journal de voyage : 296.
- ÉPHREM DE NISIBE.
Commentaire de l'Évangile concordant ou Diatessaron : 121.
Hymnes sur le Paradis : 137.
- EUGIPPE.
Vie de saint Séverin : 374.
- EUNOME.
Apologie : 305.
- EUSÈBE DE CÉSARÉE.
Contre Hiéroclès : 333.
Histoire ecclésiastique, I-IV : 31.
— V-VII : 41.
— VIII-X : 55.
— Introd. et Index : 73.
Préparation évangélique, I : 206.
— II-III : 228.
— IV - V, 17 : 262.
— V, 18 - VI : 266.
— VII : 215.
— VIII - X : 369.
— XI : 292.
— XII-XIII : 307.
— XIV-XV : 338.
- ÉVAGRE LE PONTIQUE.
Le Gnostique : 356.
Scholies aux Proverbes : 340.
Traité pratique : 170 et 171.
- ÉVANGILE DE PIERRE : 201.
- EXPOSITIO TOTIUS MUNDI : 124.
- FIRMUS DE CÉSARÉE.
Lettres : 350.
- FRANÇOIS D'ASSISE.
Écrits : 285.
- GALAND DE REIGNY.
Parabolaire : 378.
- GÉLASE I^{er}.
Lettre contre les lupercales et dix-huit messes : 65.
- GEOFFROY D'AUXERRE.
Entretien de Simon-Pierre avec Jésus : 364.
- GERTRUDE D'HELFTA.
Les Exercices : 127.
Le Héraut : 139, 143, 255 et 331.

- GRÉGOIRE DE NAREK.
Le livre de Prières : 78.
- GRÉGOIRE DE NAZIANZE.
Discours 1-3 : 247.
— 4-5 : 309.
— 20-23 : 270.
— 24-26 : 284.
— 27-31 : 250.
— 32-37 : 318.
— 38-41 : 358.
— 42-43 : 384.
Lettres théologiques : 208.
La Passion du Christ : 149.
- GRÉGOIRE DE NYSSE.
La création de l'homme : 6.
Lettres : 363.
Traité de la Virginité : 119.
Vie de Moïse : 1 bis.
Vie de sainte Macrine : 178.
- GRÉGOIRE LE GRAND.
Commentaire sur le Cantique : 314.
Dialogues : 251, 260 et 265.
Homélies sur Ézéchiel : 327 et 360.
Morales sur Job, I-II : 32 bis.
— XI-XIV : 212.
— XV-XVI : 221.
Registre des Lettres, I-II : 370 et 371.
Règle pastorale : 381 et 382.
Sur le Premier livre des Rois : 351 et 391.
- GRÉGOIRE LE THAUMATURGE.
Remerciement à Origène : 148.
- GUERRIC D'IGNY.
Sermons : 166 et 202.
- GUIGUES I^{er}.
Les Coutumes de Chartreuse : 313.
Méditations : 308.
- GUIGUES II LE CHARTREUX.
Lettre sur la vie contemplative : 163.
- Douze méditations : 163.
- GUILLAUME DE BOURGES.
Livre des guerres du Seigneur : 288.
- GUILLAUME DE SAINT-THIERRY.
Exposé sur le Cantique : 82.
Lettre aux Frères du Mont-Dieu : 223.
Le miroir de la foi : 301.
Oraisons méditatives : 324.
Traité de la contemplation de Dieu : 61.
- HERMAS.
Le Pasteur : 53.
- HERMIAS.
Satire des Philosophes païens : 388.
- HÉSYCHIUS DE JÉRUSALEM.
Homélies pascales : 187.
- HILAIRE D'ARLES.
Vie de saint Honorat : 235.
- HILAIRE DE POITIERS.
Commentaire sur le Psaume 118 : 344 et 347.
Contre Constance : 334.
Sur Matthieu : 254 et 258.
Traité des Mystères : 19 bis.
- HIPPOLYTE DE ROME.
Commentaire sur Daniel : 14.
La Tradition apostolique : 11 bis.
- HISTOIRE « ACÉPHALE » ET INDEX SYRIAQUE DES LETTRES FESTALES D'ATHANASE D'ALEXANDRIE : 317.
- DEUX HOMÉLIES ANOMÉENNES POUR L'OCTAVE DE PÂQUES : 146.
- HOMÉLIES PASCALES : 27, 36, 48.
- QUATORZE HOMÉLIES DU IX^e SIÈCLE : 161.
- HUGUES DE SAINT-VICTOR.
Six opuscles spirituels : 155.
- HYDACE.
Chronique : 218 et 219.
- IGNACE D'ANTIOCHE.
Lettres : 10 bis.
- IRÉNÉE DE LYON.
Contre les hérésies, I : 263 et 264.
— II : 293 et 294.
— III : 210 et 211.
— IV : 100 (2 vol.).
— V : 152 et 153.
Démonstration de la prédication apostolique : 62.
- ISAAC DE L'ÉTOILE.
Sermons, 1-17 : 130.
— 18-39 : 207.
— 40-55 : 339.
- JEAN D'APAMÉE.
Dialogues et traités : 311.
- JEAN DE BÉRYTE.
Homélie pascale : 187.
- JEAN CASSIEN.
Conférences : 42, 54 et 64.
Institutions : 109.
- JEAN CHRYSOSTOME.
A Théodore : 117.
A une jeune veuve : 138.
Commentaire sur Isaïe : 304.
Commentaire sur Job : 346 et 348.
Homélies sur Ozias : 277.
Huit catéchèses baptismales : 50.
Lettre d'exil : 103.
Lettres à Olympias : 13 bis.
Panégyriques de S. Paul : 300.
Sur Babylas : 362.
Sur l'incompréhensibilité de Dieu : 28 bis.
Sur la Providence de Dieu : 79.
Sur la vaine gloire et l'éducation des enfants : 188.
Sur le mariage unique : 138.
Sur le sacerdoce : 272.
- Trois catéchèses baptismales : 366.
La Virginité : 125.
- PSEUDO-CHRYSOSTOME.
Homélie pascale : 187.
- JEAN DAMASCÈNE.
Écrits sur l'Islam : 383.
Homélies sur la Nativité et la Dormition : 80.
- JEAN MOSCHUS.
Le Pré spirituel : 12.
- JEAN SCOT.
Commentaire sur l'évangile de Jean : 180.
Homélie sur le prologue de Jean : 151.
- JÉRÔME.
Apologie contre Rufin : 303.
Commentaire sur Jonas : 323.
Commentaire sur S. Matthieu : 242 et 259.
- JULIEN DE VÉZELAY.
Sermons : 192 et 193.
- LACTANCE.
De la mort des persécuteurs : 39 (2 vol.).
Épitomé des Institutions divines : 335.
Institutions divines, I : 326.
— II : 337.
— IV : 377.
— V : 204 et 205.
La colère de Dieu : 289.
L'ouvrage du Dieu créateur : 213 et 214.
- LÉON LE GRAND.
Sermons, 1-19 : 22 bis.
— 20-37 : 49 bis.
— 38-64 : 74 bis.
— 65-98 : 200.
- LÉONCE DE CONSTANTINOPLÉ.
Homélies pascales : 187.
- LIVRE DES DEUX PRINCIPES : 198.

PSEUDO-MACAIRE.
Œuvres spirituelles, I : 275.

MANUEL II PALÉOLOGUE.
Entretien avec un musulman : 115.

MARIUS VICTORINUS.
Traité théologiques sur la Trinité : 68 et 69.

MAXIME LE CONFESSEUR.
Centuries sur la Charité : 9.

MÉLANIE : voir VII.

MÉLITON DE SARDES.
Sur la Pâque : 123.

MÉTHODE D'OLYMPE.
Le banquet : 95.

NERSÈS SNORHALL.
Jésus, Fils unique du Père : 203.

NICÉTAS STÉTHATOS.
Opuscules et Lettres : 81.

NICOLAS CABASILAS.
Explication de la divine liturgie : 4 bis.
La vie en Christ : 355 et 361.

ORIGÈNE.
Commentaire sur le Cantique des cantiques : 375 et 376.
Commentaire sur S. Jean, I-V : 120.
VI-X : 157.
XIII : 222.
XIX-XX : 290.
XXVIII et XXXII : 385.

Commentaire sur S. Matthieu, X-XI : 162.
Contre Celse : 132, 136, 147, 150 et 227.
Entretien avec Héraclide : 67.
Homélie sur la Genèse : 7 bis.
Homélie sur l'Exode : 321.
Homélie sur le Lévitique : 286 et 287.
Homélie sur les Nombres : 29.

Homélie sur Josué : 71.
Homélie sur les Juges : 389.
Homélie sur Samuel : 328.
Homélie sur le Cantique : 37 bis.

Homélie sur Jérémie : 232 et 238.

Homélie sur Ézéchiel : 352.
Homélie sur saint Luc : 87.
Lettre à Africanus : 302.
Lettre à Grégoire : 148.
Philocalie : 226 et 302.
Traité des principes : 252, 253, 268, 269 et 312.

PALLADIOS.
Dialogue sur la vie de Jean Chrysostome : 341 et 342.

PATRICK.
Confession : 249.
Lettre à Coroticus : 249.

PAULIN DE PELLA.
Poème d'action de grâces : 209.
Prière : 209.

PHILON D'ALEXANDRIE.
La migration d'Abraham : 47.

PSEUDO-PHILON.
Les Antiquités Bibliques : 229 et 230.

PHILOXÈNE DE MABBOUG.
Homélie : 44.

PIERRE DAMIEN.
Lettre sur la toute-puissance divine : 191.

PIERRE DE CELLE.
L'école du cloître : 240.

POLYCARPE DE SMYRNE.
Lettres et Martyre : 10 bis.

PTOLÉMÉE.
Lettre à Flora : 24 bis.

QUODVULTEUS.
Livre des promesses : 101 et 102.

LA RÈGLE DU MAÎTRE : 105-107.

LES RÈGLES DES SAINTS PÈRES : 297 et 298.

RICHARD DE SAINT-VICTOR.
La Trinité : 63.

RICHARD ROLLE.
Le chant d'amour : 168 et 169.

RITUELS.
Rituel cathare : 236.
Trois antiques rituels du Baptême : 59.

ROMANOS LE MÉLODE.
Hymnes : 99, 110, 114, 128, 283.

RUFIN D'AQUILÉE.
Les bénédictions des Patriarches : 140.

RUPERT DE DEUTZ.
Les œuvres du Saint-Esprit.
Livres I-II : 131.
— III-IV : 165.

SALVIEN DE MARSEILLE.
Œuvres : 176 et 220.

SCOLIES ARIENNES SUR LE CONCILE D'AQUILÉE : 267.

SOZOMÈNE.
Histoire ecclésiastique, I-II : 306.

SULPICE SÈVÈRE.
Vie de S. Martin : 133-135.

SYMÉON LE NOUVEAU THÉOLOGIE.
Catéchèses : 96, 104 et 113.
Chapitres théologiques, gnostiques et pratiques : 51 bis.
Hymnes : 156, 174 et 196.
Traité théologiques et éthiques : 122 et 129.

TARGUM DU PENTATEUQUE : 245, 256, 261, 271 et 282.

TERTULLIEN.
A son épouse : 273.
Contre Marcion I-II : 365, 368.
Contre les Valentiniens : 280 et 281.
De la patience : 310.
De la prescription contre les hérétiques : 46.
Exhortation à la chasteté : 319.
La chair du Christ : 216 et 217.
Le mariage unique : 343.
La pénitence : 316.
La pudicité : 394 et 395.
Les spectacles : 332.
La toilette des femmes : 173.
Traité du baptême : 35.

THÉODORET DE CYR.
Commentaire sur Isaïe : 276, 295 et 315.
Correspondance, lettres I-LII : 40.
— lettres 1-95 : 98.
— lettres 96-147 : 111.
Histoire des moines de Syrie : 234 et 257.
Thérapeutique des maladies helléniques : 57 (2 vol.).

THÉODOTE.
Extraits (Clément d'Alex.) : 23.

THÉOPHILE D'ANTIOCHE.
Trois livres à Autolycus : 20.

VIE D'OLYMPIAS : 13 bis.

VIE DE SAINTE MÉLANIE : 90.

VIE DES PÈRES DU JURA : 142.

SOUS PRESSE

- ATHANASE D'ALEXANDRIE, *Vie de saint Antoine*. G. Bartelink.
BASILE DE CÉSARÉE, *Homélie*s morales. Tome I. É. Rouillard (†),
M.-L. Guillaumin.
CÉSAIRE D'ARLES, *Œuvres monastiques*. Tome II. J. Coureau, A. de
Vogüé.
ÉVAGRE LE PONTIQUE, *Scholies sur l'Écclésiaste*. P. Géhin.
GRÉGOIRE DE NAZIANZE, *Discours 6-12*. M.-A. Calvet.
HUGUES DE BALMA, *Théologie mystique*. J. Barbet, F. Ruello.
JEAN CHRYSOSTOME, *L'Égalité du Père et du Fils* (hom. VII-XII,
contre les anoméens). A.-M. Malingrey.

PROCHAINES PUBLICATIONS

- Consultationes Zacchei*. J. L. Feiertag.
GRÉGOIRE DE NYSSE, *Homélie*s sur l'Écclésiaste. F. Vinel.
ISIDORE DE PÉLUSE, *Lettres*. Tome I. P. Éviéux.
JONAS D'ORLÉANS, *L'Institution royale*. A. Dubreucq.
NIL D'ANCYRE, *Commentaire sur le Cantique*. M.-G. Guérard.
Livres d'heures ancien du Sinaï. M. Ajjoub.
MARC LE MOINE, *Traité*s. Tome I. G.-M. de Durand.
PACIEN DE BARCELONE, *Traité*s et *Lettres*. C. Épitalon, C. Granado.
TERTULLIEN, *Contre Marcion III*. R. Braun.

Également aux Éditions du Cerf

LES ŒUVRES DE PHILON D'ALEXANDRIE
publiées sous la direction de
R. ARNALDEZ, C. MONDÉSERT, J. POUILLOUX.
Texte original et traduction française.

1. Introduction générale. De opificio mundi, R. Arnaldez.
2. Legum allegoriae, C. Mondésert.
3. De cherubim, J. Gorez.
4. De sacrificiis Abelis et Caini, A. Méasson.
5. Quod deterius potiori insidiari soleat, I. Feuer.
6. De posteritate Caini, R. Arnaldez.
- 7-8. De gigantibus. Quod Deus sit immutabilis, A. Mosès.
9. De agricultura, J. Pouilloux.
10. De plantatione, J. Pouilloux.
- 11-12. De ebrietate. De sobrietate, J. Gorez.
13. De confusione linguarum, J.-G. Kahn.
14. De migratione Abrahami, J. Cazeaux.
15. Quis rerum divinarum heres sit, M. Harl.
16. De congressu eruditionis gratia, M. Alexandre.
17. De fuga et inventione, E. Starobinski-Safran.
18. De mutatione nominum, R. Arnaldez.
19. De somniis, P. Savinel.
20. De Abrahamo, J. Gorez.
21. De Iosepho, J. Laporte.
22. De vita Mosis, R. Arnaldez, C. Mondésert, J. Pouilloux, P. Savinel.
23. De Decalogo, V. Nikiprowetzky.
24. De specialibus legibus, Livres I-II, S. Daniel.
25. De specialibus legibus, Livres III-IV, A. Mosès.
26. De virtutibus, R. Arnaldez, A.-M. Vérilhac, M.-R. Servel et P. Delobre.
27. De praemiis et poenis. De execrationibus, A. Beckaert.
28. Quod omnis probus libertus sit, M. Petit.
29. De vita contemplativa, F. Daumas et P. Miquel.
30. De aeternitate mundi, R. Arnaldez et J. Pouilloux.
31. In Flaccum, A. Pelletier.
32. Legatio ad Caium, A. Pelletier.
33. Quaestiones in Genesim et in Exodum. Fragmenta graeca, F. Petit.
- 34 A. Quaestiones in Genesim, I-II (e vers. armen.), Ch. Mercier.
- 34 B. Quaestiones in Genesim, III-VI (e vers. armen.), Ch. Mercier et F. Petit.
- 34 C. Quaestiones in Exodum, I-II (e vers. armen.), A. Terian.
35. De providentia, I-II, M. Hadas-Lebel.
36. Alexander (De animalibus), A. Terian et J. Laporte.